

## ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### ÉOLIENNES DE L'HÔTEL DE FRANCE

#### Maître d'ouvrage



Éoliennes de l'Hôtel de France SAS  
Bâtiment F - rue Roland Garros  
Parc du Bois Cesbron - 44700 Orvault



#### Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

#### Expertises spécifiques

Étude acoustique : Alhyange  
Étude paysagère et patrimoniale : Agence Couasnon  
Étude des milieux naturels : Calidris

Annexes de  
l'étude d'impact



# Table des annexes

**Annexe 1 : Synthèse des consultations et réponses des services de l'État et autres organismes**

**Annexe 2 : Légende de la carte OACI**

**Annexe 3 : Étude d'impact radar / QinetiQ**

**Annexe 4 : Étude des ombres portées / ENCIS Environnement**

**Annexe 5 : Etude expertise écologique (Etat initial ; Impacts et mesures ; Zones humides) / Calidris**

**Annexe 6 : Etude expertise acoustique / Alhyange**

**Annexe 7 : Etude expertise paysagère (Expertise ; Carnet de photomontages) / Agence Coüasnon**

**Annexe 8 : Bilan de la concertation**

**Annexe 9 : Exemples de résultats des différentes sources utilisées pour le recensement des exploitations agricoles**

**Annexe 10 : Attestation du bureau d'études acoustique Alhyange**



## **Annexe 8 : Bilan de la concertation**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de BLAIN  
Département de Loire-Atlantique (44)**



## **Bilan de l'information et de la concertation**

Pétitionnaire :



2023

Complété en 2025



## Préambule

Le projet de parc éolien de l'Hôtel de France à Blain (44130) est porté par la société EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE, détenue conjointement par la société d'économie mixte (SEM) SYDELA ENERGIE 44 (émanation du syndicat d'énergies de Loire-Atlantique, devenu EnR44), la société ENERGIES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE (émanation de l'association CITOYENS DU ZEF) et l'entreprise ENGIE GREEN FRANCE. Il a d'emblée été développé dans le cadre d'une démarche de concertation locale volontariste, ambitieuse et transparente.

En effet, ce projet est né en 2018 de la volonté de la mairie de Blain d'organiser l'accueil des projets éoliens sur son territoire, afin qu'ils s'inscrivent le mieux possible dans la réalité de la commune et de ses enjeux. Elle a donc missionné le SYDELA pour identifier et prioriser les zones d'implantation potentielles, puis s'est ouverte aux citoyens de ces possibilités et les a conviés à s'associer à la démarche. L'association CITOYENS DU ZEF s'est alors créée, regroupant des habitants et habitantes de la région de Blain, souhaitant s'engager pour la production d'une énergie d'origine renouvelable sur le territoire. La mairie de Blain, le SYDELA ENERGIE 44 et les citoyens ont ensuite choisi, via un appel à projets, une entreprise privée spécialisée pour travailler à leurs côtés au développement du projet sur le site de l'Hôtel de France. Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a donc eu vocation dès sa création à inclure les acteurs locaux et citoyens dans sa définition, son élaboration, son financement et jusqu'à sa gouvernance.

Le porteur de projet a très tôt souhaité étendre cette démarche de concertation à la commune de Fay-de-Bretagne et ses habitants, également concernés par le projet de par sa localisation en limite communale.

La concertation avec le territoire s'est déployée de manière continue, depuis les prémisses du projet jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat. Cela s'est articulé principalement autour de trois piliers : des échanges réguliers avec les élus locaux pour les informer et recueillir prioritairement leurs observations, en tant que représentants démocratiques, ainsi qu'avec les services de l'Etat ; de nombreux ateliers participatifs et temps de rencontre avec les habitants ; et la rédaction d'une *Charte de Bon Voisinage* rédigée par la société EHDF suite aux échanges avec les riverains du projet.

Tout au long de cette démarche, l'équipe-projet s'est attachée à répondre aux interrogations et observations émises par les élus et les citoyens, afin de définir un projet éolien cohérent au regard des enjeux locaux – à la fois techniques, humains, environnementaux, et socio-économiques – et de faciliter son acceptabilité locale.

Le présent dossier retrace de manière exhaustive le cheminement de la concertation réalisée par le maître d'ouvrage sur le territoire depuis 2019, qui a accompagné l'élaboration du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France.

Ce dialogue territorial a vocation à se poursuivre tout au long de la durée de vie du projet, eut égard notamment aux engagements pris par le maître d'ouvrage au titre de la *Charte de bon voisinage*.

Les évènements complémentaires intervenus entre le dépôt initial et le dépôt des compléments ont été ajoutés en juin 2025.

# Table des matières

Préambule .....	3
Table des matières .....	4
En quelques chiffres... .....	6
I.    Historique du projet et de la concertation .....	7
II.    Une gouvernance collaborative, mixte et ancrée dans son territoire.....	7
III.    Une démarche d'écoute et de transparence auprès des élus locaux et des services de l'Etat .....	8
III.1.    Le dialogue avec les élus locaux.....	8
III.2.    Le dialogue avec les services de l'Etat .....	10
III.2.1.    Visite du site par les services de l'Etat – décembre 2020.....	10
III.2.2.    Passage en Pôle Eolien de Loire-Atlantique – novembre 2021 .....	10
IV.    Une réflexion au plus près des citoyens .....	10
IV.1.    Une réunion publique de présentation du projet – avril 2019 .....	10
IV.2.    La présentation du projet dans le bulletin municipal – septembre 2019 .....	11
IV.3.    Un évènement portes-ouvertes au pied du mât de mesure – février 2020 .....	11
IV.4.    Quatre ateliers participatifs à thème .....	12
IV.4.1.    Atelier Géobiologie – juillet 2020 .....	12
IV.4.2.    Atelier Acoustique & paysage – septembre 2020 .....	14
IV.4.3.    Atelier Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien – octobre 2020.....	15
IV.4.4.    Atelier Milieu naturel & scenarii d'implantation – octobre 2020 .....	16
IV.5.    Deux permanences d'information ouvertes au public.....	17
IV.5.1.    Permanence à Fay-de-Bretagne – octobre 2021.....	18
IV.5.2.    Permanence à Blain – novembre 2021.....	23
IV.6.    Sept permanences d'information organisées par CITOYENS DU ZEF .....	25
IV.6.1.    Trois permanences à Blain – septembre 2020 .....	25
IV.6.2.    Quatre permanences à Blain – octobre et novembre 2021 .....	25
IV.7.    Deux actualités dans le bulletin municipal de Blain – 2024-2025.....	26
IV.8.    Un partage d'informations et des échanges directs via le site internet et la boîte mail de CITOYENS DU ZEF .....	27
IV.9.    Des temps d'échanges entre citoyens sur l'investissement citoyen au projet .....	28
IV.9.1.    Treize permanences à Blain – octobre 2024 à mai 2025.....	28
IV.9.2.    Diverses communications et rencontres – juin 2024 à juin 2025.....	29
IV.9.3.    4 réunions publiques entre citoyens organisées par CDZ & ECHdF .....	30

IV.10.	1 réunion publique organisée par la mairie de Fay-de-Bretagne – avril 2025 .....	31
V.	La rédaction d'une <i>Charte de Bon Voisinage</i> suite aux ateliers avec les riverains .....	32
V.1.	Définition et objectifs.....	32
V.2.	Premier atelier <i>Charte de bon voisinage</i> – septembre 2021 .....	32
V.3.	Second atelier <i>Charte de bon voisinage</i> – mars 2022 .....	33
V.4.	Restitution.....	35
VI.	Revue de presse .....	35
	Conclusion.....	42
	Annexes.....	43
	Annexe 1 - Liste des rencontres avec le territoire .....	43
	Annexe 2 - Délibération du conseil municipal de Blain .....	45
	Annexe 3 – Présentation du projet éolien de l'Hôtel de France dans le bulletin municipal de la ville de Blain (septembre – octobre 2019).....	48
	Annexe 4 – Compte-rendu des portes-ouvertes au mât de mesure des vents .....	50
	Annexe 5 – Compte-rendu de l'atelier Géobiologie .....	51
	Annexe 6 – Compte-rendu de l'atelier Acoustique & paysage .....	52
	Annexe 7 – Compte-rendu de l'atelier Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien .....	53
	Annexe 8 – Compte-rendu de l'Atelier Milieu naturel & scenarii d'implantation .....	54
	Annexe 9 – Compte-rendu de la permanence en mairie de Fay-de-Bretagne .....	55
	Annexe 10 Compte-rendu de la permanence à Blain .....	56
	Annexe 11 – Compte-rendu du premier atelier Charte de bon voisinage.....	58
	Annexe 12 – Liste de questions transmises aux porteurs de projet par l'association ACIDOPPEB .....	59
	Annexe 13 – Réponse des porteurs de projets aux questions de l'association ACIDOPPEB .....	60
	Annexe 14 – Compte-rendu du second atelier Charte de bon voisinage .....	67
	Annexe 15 – La Charte de bon voisinage.....	68
	Annexe 16 – Extrait des éléments présentés en réunions publiques par CDZ & ECHdF (2024-2025) .....	69

## En quelques chiffres...

La concertation menée autour du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France, c'est *a minima* :

1 réunion publique organisée par le SYDELA et la mairie de Blain	4 ateliers thématiques participatifs	2 ateliers <i>Charte de bon voisinage</i>
2 permanences d'information de l'équipe-projet	7 permanences d'information de CITOYENS DU ZEF	1 porte-ouverte sur site
8 rencontres avec les élus locaux (Blain, Fay, CC Erdre et Gesvres)	2 rencontres avec les services de l'Etat	1 visite du site par les services de l'Etat
14 articles de presse dans 5 médias différents	3 partenaires porteurs du projet	Environ 400 personnes rencontrées
1 réunion publique organisée par la mairie de Fay-de-Bretagne	13 permanences entre citoyens	4 réunions publiques entre citoyens

## I. Historique du projet et de la concertation

En janvier 2018, la mairie de Blain missionne le SYDELA, syndicat d'énergies de Loire-Atlantique, pour élaborer une stratégie d'aménagement éolien sur son territoire. Cette analyse multicritère a conduit au choix du site de l'Hôtel de France, non loin de la frontière avec la commune de Fay-de-Bretagne, pour accueillir un projet de parc éolien.

Selon le souhait de la mairie de Blain, le projet éolien de l'Hôtel de France a dès le départ vocation à se construire de manière collaborative, en permettant aux citoyens de se réapproprier les enjeux énergétiques locaux. Ainsi, suite à une réunion publique d'information organisée par la mairie de Blain et le SYDELA en avril 2019, l'association CITOYENS DU ZEF est créée. Elle rassemble des habitants de la région de Blain, intéressés par le projet et souhaitant s'engager pour la transition énergétique de leur territoire. Cette association rejoint la gouvernance du projet aux côtés de la SEM SYDELA ENERGIE 44.

En juillet 2019, à la suite d'un appel à projets, l'entreprise spécialisée ENGIE GREEN FRANCE est choisie par les deux premiers partenaires ainsi que la mairie de Blain pour devenir le troisième co-porteur du projet.

En respect du souhait initial de la mairie de Blain, ces trois partenaires ont à cœur de construire un projet éolien adapté au territoire et cohérent avec les sensibilités locales. Pour cela, en sus de la mixité de sa gouvernance, l'équipe a souhaité très en amont mettre en place une démarche de concertation au cœur du projet, associant à la fois : élus locaux, services de l'Etat, riverains du projet, habitants des communes et citoyens au sens large.

La liste de l'ensemble des rencontres avec les acteurs du territoire est consultable en [Annexe 1](#).

## II. Une gouvernance collaborative, mixte et ancrée dans son territoire

Comme expliqué ci-dessus, le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France est codéveloppé par trois structures partenaires :

- la SEM SYDELA ENERGIE 44, détenue majoritairement par les collectivités publiques territoriales de Loire-Atlantique et représentant les intérêts des territoires locaux ;
- l'association CITOYENS DU ZEF, rassemblant des habitants de la région blinoise intéressés par le projet et souhaitant s'engager pour la transition énergétique de leur territoire, qui s'est organisée ensuite en société par actions simplifiées (SAS) « ENERGIES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE » pour pouvoir intégrer la SAS porteuse du projet ;
- la société ENGIE GREEN FRANCE, spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens terrestres.



Figure 1. Trois structures partenaires du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France.

Dès la phase de développement, la gouvernance du projet est partagée entre ces trois acteurs. Pour plus d'efficacité, chaque structure pilote une partie des actions à mener :

- Les études et le montage technique du projet par ENGIE GREEN FRANCE ;
- La concertation, la communication et le foncier par CITOYENS DU ZEF ;
- L'animation du partenariat par le SYDELA ENERGIE 44.

Toutefois, chacune des trois structures (ENERGIES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE (dont CITOYENS DU ZEF), ENGIE GREEN FRANCE, SYDELA ENERGIE 44) est impliquée et contribue à ce que font les deux autres. Aucune des trois structures n'est majoritaire, chacune possédant 1/3 des parts, le projet se dessine donc de manière collégiale. Un Comité de Direction (CODIR) et un Comité de Pilotage (COPIL) tripartites prennent les décisions (ex. choix du modèle d'éolienne, de l'implantation, etc) et organisent le quotidien du projet. Ces comités se réunissent au besoin, en moyenne une à deux fois par mois. In fine, chacun apportera sa quote-part au financement de la société.

Le financement, le fonctionnement et les décisions autour du projet se feront de manière tripartite tout au long de la durée de vie du projet. Il est également laissé à la commune de Blain la possibilité de rejoindre l'actionnariat du projet lorsqu'elle le souhaitera, dans des proportions plus limitées que les actionnaires historiques.

Cette structuration collaborative mixte, associant une société émanant des collectivités, des citoyens et une entreprise spécialisée, permet la complémentarité des savoirs et des approches. Elle associe la connaissance précise des besoins énergétiques locaux apportée par le SYDELA, l'expertise technique et le savoir-faire en développement de projets éoliens par ENGIE GREEN FRANCE, ainsi que la connaissance fine du territoire, vécue au quotidien par les membres de l'association CITOYENS DU ZEF.

Cette gouvernance multipartite et ancrée localement représente le tout premier axe de la démarche de concertation mise en œuvre dans le cadre du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France. Elle garantit la prise en compte du contexte, des sensibilités et des enjeux de territoire par le projet.

### **III. Une démarche d'écoute et de transparence auprès des élus locaux et des services de l'Etat**

#### **III.1. Le dialogue avec les élus locaux**

Les porteurs de projet ont veillé à associer les élus locaux à toutes les étapes du projet, en les informant et en recueillant leurs observations ainsi que celles de leurs administrés.

Rappelons tout d'abord que la réflexion autour de ce projet a été initiée par la mairie de Blain en 2018, qui a missionné le SYDELA pour choisir la zone d'implantation. Elle a également tenu la première réunion publique d'information auprès des habitants le 16 avril 2019 et a co-organisé l'appel à projets pour sélectionner le partenaire privé, ce processus s'étant déroulé entre mai et juillet 2019.

Avant le lancement des études de terrain, le projet a été présenté aux élus de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres en juillet 2019, ainsi qu'aux conseils municipaux de Fay-de-Bretagne et de Blain en septembre 2019. A cette occasion, le maître d'ouvrage a exposé aux élus les différentes étapes d'un projet éolien, le calendrier prévisionnel associé, ainsi que la première trame du projet éolien de l'Hôtel de France. Les élus ont pu donner leur avis et émettre des recommandations. Dans la foulée, le conseil municipal de Blain a délibéré en faveur du lancement des études (voir la délibération en Annexe 2).

Les maires des deux communes ont par la suite été régulièrement informés des avancées du projet. Les partenaires ont répondu à leurs questions au fil du développement du projet, tout en adaptant, grâce à la connaissance du territoire et aux conseils des maires, les actions à mettre en place à destination des habitants. Il faut noter que la mairie de Blain était représentée en tant qu'invitée au Comité de Pilotage du projet, aux côtés du SYDELA ENERGIE 44, de CITOYENS DU ZEF et d'ENGIE GREEN FRANCE. Ce comité se réunit régulièrement pour évoquer les avancées du projet et organiser la collaboration.

En octobre 2021, les conseillers municipaux des deux communes ont de nouveau accueilli l'équipe du projet pour une réunion d'information. Au cours de ces temps d'échange, les partenaires ont exposé aux élus l'avancement du projet, avec les résultats d'études disponibles à date et la localisation précise des éoliennes. Celle-ci avait été déterminée peu de temps auparavant, sur la base des études. Surtout, la démarche d'intégration territoriale et de concertation menée auprès des habitants a été présentée aux élus, en revenant sur ce qui avait déjà été fait et les futures actions envisagées. Les avis et recommandations émis par les conseillers ont conforté les partenaires dans leur approche.

Lors du premier Séminaire sur les Energies Renouvelables en Loire-Atlantique, organisé le 10 décembre 2021 à Nantes par la préfecture de Loire-Atlantique, le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a été cité en exemple lors d'une table-ronde. M. Jean-Michel BUF, maire de Blain, a lui-même présenté la démarche d'initiation de ce projet, ainsi que les avantages de sa gouvernance et de son mode de développement partagés.

Début 2025, les porteurs de projet ont rencontré à plusieurs reprises les élus locaux et leur ont présenté les actualités du projet. Le 25 février 2025, la SAS Energies citoyennes de l'Hôtel de France est intervenue en Commission économique du Pays de Blain Communauté pour évoquer l'investissement des citoyens dans le projet et présenter les actualités du projet. La Commission décide de soutenir la diffusion de l'information de souscription en facilitant l'organisation de réunions publiques à destination des habitants sur l'EPCI dans d'autres communes que Blain. Respectivement en avril et en juin 2025, l'équipe du maître d'ouvrage a présenté le projet et ses actualités dans les commissions aménagement de la commune de Blain et de la commune de Fay-de-Bretagne.

### **III.2. Le dialogue avec les services de l'Etat**

#### **III.2.1. Visite du site par les services de l'Etat – décembre 2020**

Une visite de terrain avec les services de l'Etat a été faite, le 17 décembre 2020, en présence notamment de la DDTM et du paysagiste conseil de la Préfecture.

#### **III.2.2. Passage en Pôle Eolien de Loire-Atlantique – novembre 2021**

Le 17 novembre 2021, le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a été présenté devant le Pôle Eolien de Loire-Atlantique, afin de recueillir l'avis et les recommandations des services de l'Etat sur son développement. Cette assemblée se compose de représentants de la Préfecture de Loire-Atlantique (pôle ICPE), de la DREAL, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (inspecteur ICPE, architecte des bâtiments de FRANCE) et de l'Agence Régionale de Santé.

A cette occasion, la maîtrise d'ouvrage a présenté l'avancement du projet, les résultats des études disponibles (volets naturalistes, paysagers, acoustiques), l'implantation retenue pour les éoliennes et une première analyse des impacts. Suite à cela, le porteur de projet a répondu à plusieurs questions des services de l'Etat, par exemple sur la distance entre les éoliennes de l'Hôtel de France et les projets éoliens alentours, sur la présence de couloirs de migration de l'avifaune sur la zone, ou encore sur le coût de démantèlement du parc.

Cet échange direct a permis aux services de l'Etat d'adresser des recommandations au porteur de projet. A titre d'exemples, ils ont souhaité que des photomontages supplémentaires et des courbes d'activité des chiroptères par mois et par tranches horaires soient réalisés. Le porteur de projet a pris en compte ces demandes et y a donné suite. Au global, leurs principales observations ont porté sur la continuité du travail de concertation, sur la vigilance vis-à-vis des impacts paysagers et sur le milieu naturel, ainsi que sur la localisation du poste de livraison.

Ce passage en Pôle Eolien a donc permis, d'une part, au porteur de projet de perfectionner sa démarche et ses études, et d'autre part, aux services de l'Etat d'être tenus informés des avancées et de l'orientation du projet, sur lequel ils ont pu émettre des recommandations en amont.

## **IV. Une réflexion au plus près des citoyens**

Les citoyens ont été associés très tôt à la réflexion autour de l'élaboration du projet. Dans le cadre de cette démarche de concertation auprès des riverains et habitants du territoire, une dizaine d'événements ont été organisés et plusieurs canaux d'information mobilisés de façon régulière.

### **IV.1. Une réunion publique de présentation du projet – avril 2019**

Cette réunion publique, organisée par la mairie de Blain et le SYDELA, s'est déroulée le 16 avril 2019 à Blain, en présence d'une trentaine de personnes. L'information avait été donnée via notamment le site internet de la mairie.

Elle a été l'occasion de présenter aux participants les résultats de l'analyse multicritère du potentiel éolien du territoire de Blain. Le but de cette étude, conduite par le syndicat d'énergies de Loire-Atlantique en 2018 sur sollicitation de la mairie de Blain, était d'alimenter la définition d'une « stratégie d'aménagement éolien » pour la commune.

Plusieurs zones d'implantation possibles pour un parc éolien ont ainsi été identifiées. Les différents sites ont ensuite été priorisés d'après plusieurs critères et celui de l'Hôtel de France a été retenu. Ce choix a été dévoilé lors de la réunion publique, suivi par une présentation plus détaillée de la zone.

Dans un second temps, un débat s'est ouvert avec les personnes présentes sur les modalités d'implication possibles des citoyens dans le projet. L'idée de constituer un collectif citoyen, partie prenante de la gouvernance du projet, a émergé à ce moment-là. L'association CITOYENS DU ZEF a ainsi été créée suite à cette réunion. Elle rassemble des habitants de Blain et des alentours, intéressés par ce projet éolien, qui souhaitaient s'engager pour le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire, tout en sensibilisant à la transition énergétique et au climat.

## **IV.2. La présentation du projet dans le bulletin municipal – septembre 2019**

Dès la constitution du partenariat entre SYDELA ENERGIE 44, CITOYENS DU ZEF et ENGIE GREEN FRANCE, le projet a fait l'objet d'une double-page dans le bulletin municipal de Blain (numéro 75, septembre-octobre 2019), distribué à tous les habitants de la commune. Après la réunion publique d'avril, cette communication a permis d'informer de manière large et transparente, l'ensemble de la population blinoise du projet, dès son lancement.

Cet article de présentation indiquait notamment l'emplacement de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et expliquait le cadre du projet, s'inscrivant dans un contexte de transition énergétique sur le territoire. Il était accompagné d'un mot de soutien de M. Jean-Michel BUF, maire de Blain. Ce dernier rappelait que ce projet relevait d'une stratégie locale et soulignait le caractère novateur de son modèle de gouvernance collaboratif.

Les atouts de chacun des trois partenaires étaient présentés. En particulier, cet article invitait toute personne intéressée, habitant la commune de Blain ou ses alentours, à rejoindre l'association CITOYENS DU ZEF pour participer au projet.

La double-page dédiée au projet dans le bulletin municipal est visible en **Annexe 3**.

## **IV.3. Un évènement portes-ouvertes au pied du mât de mesure – février 2020**

En février 2020, un mât de mesure de 102 mètres de haut a été installé sur la zone du projet, pour recueillir des données précises sur la vitesse et la direction des vents ainsi que sur l'activité des chauves-souris en hauteur.

Dans la foulée de l'installation du mât, un évènement portes-ouvertes a été organisé à son pied. Les personnes intéressées ont été invitées à se rendre sur site, où elles ont été accueillies par un représentant de chacune des trois structures composant l'équipe du projet de l'Hôtel de France.

Une trentaine de personnes a participé à ces portes-ouvertes, notamment des riverains du site d'implantation. Le fonctionnement du mât de mesure et les principes de l'étude de vent leur ont été présentés. Le calendrier prévisionnel du projet leur a également été communiqué.

Cet événement convivial a été l'occasion pour les habitants de s'informer sur le mât de mesure, sur le projet éolien dans son ensemble et sur son déroulé. Ils ont pu rencontrer directement l'équipe-projet et lui poser leurs questions.

D'autre part, cette visite a permis à la maîtrise d'ouvrage d'identifier et de recueillir les principales interrogations de la population, afin de pouvoir y apporter des réponses à l'occasion des évènements de dialogue territorial qui ont suivi.



Devant le mât de mesure posé sur le site, de gauche à droite : Antoine Guichard, Florian Doreau et François Orhan.  
PHOTO : OUEST-FRANCE

Figure 2. Illustration d'un article de presse publié par Ouest France, le 19/02/2020.

Un compte-rendu de cet événement est disponible en **Annexe 4**.

## IV.4. Quatre ateliers participatifs à thème

### IV.4.1. Atelier Géobiologie – juillet 2020

A l'occasion des premiers échanges avec la population, notamment lors de l'évènement portes-ouvertes au pied du mât de mesure, les participants ont fait remonter des préoccupations quant à la santé humaine et animale. Plusieurs personnes ont fait un lien entre ces questions et la géobiologie (pratique ancestrale permettant d'identifier la présence de failles, de sources et de courants électromagnétiques dans le sous-sol grâce notamment à des baguettes de sourcier ou coudées). Il a donc été décidé d'organiser un atelier participatif dédié à la géobiologie, en présence d'un géobiologue.

L'atelier Géobiologie s'est donc tenu le 17 juillet 2020, 170 flyers d'invitation ayant été distribués aux riverains de la zone du projet et aux exploitants agricoles concernés. Dans un premier temps, cet atelier a rassemblé une trentaine de participants sur le terrain, directement sur la ZIP. Puis, dans un second temps, le même jour, une vingtaine de personnes se sont retrouvée en salle à Blain.



Figure 3. Participants testant les dispositifs de détection fournis par le géobiologue sur la ZIP.

Cet atelier avait plusieurs objectifs :

- Permettre aux participants de rencontrer la maîtrise d'ouvrage et d'en apprendre plus sur le projet éolien de l'Hôtel de France ;
- Faire découvrir la géobiologie aux participants, de manière théorique mais aussi en l'expérimentant ;
- Répondre aux interrogations des habitants sur la géobiologie, en leur permettant d'échanger avec un géobiologue ;
- Définir, en concertation avec les habitants, une stratégie de prise en compte des enjeux géobiologiques dans l'élaboration du projet éolien ;
- Déterminer, en concertation avec les participants, les thématiques à aborder au cours des ateliers suivants.



Figure 4. Seconde partie de l'atelier géobiologie en salle.

Les échanges ont débouché sur un planning prévisionnel des futurs ateliers de concertation à organiser.

Un compte-rendu de cet atelier est disponible en Annexe 5.

#### IV.4.2. Atelier Acoustique & paysage – septembre 2020

Les enjeux acoustiques et paysagers du projet éolien de l'Hôtel de France faisaient partie des thématiques identifiées par les participants de l'atelier Géobiologie à aborder à l'occasion d'un futur atelier. Les porteurs de projet ont donc décidé de consacrer le second atelier participatif à ces questions.

Cet atelier s'est déroulé le 24 septembre 2020 à Blain. En raison des contraintes sanitaires en vigueur à cette date, la participation à l'atelier s'est faite sur inscription. Des invitations ont été transmises par courriel aux participants du précédent atelier sur la géobiologie et aux contacts de CITOYENS DU ZEF. L'information a également été donnée à la mairie de Fay-de-Bretagne et diffusée lors des permanences d'information de CITOYENS DU ZEF en septembre 2020. 19 personnes se sont finalement rendues à cet atelier.

Les études acoustiques et paysagères ayant commencé au début de l'année 2020, les états initiaux réalisés par les bureaux d'étude étaient en grande partie finalisés à cette date et ont pu être partagés avec les personnes présentes.

L'objectif de cet atelier était donc de présenter aux citoyens les résultats des états initiaux paysager et acoustique, avec les enjeux et sensibilités identifiés, mais aussi la méthodologie utilisée pour les réaliser. Le déroulé global des études pour un projet de parc éolien a été rappelé. Ce temps d'échange a aussi permis le dialogue entre les participants et l'équipe du projet, qui a pu répondre aux questions et recueillir les observations.

La séance s'est déroulée en deux temps : une première partie dédiée à l'acoustique, puis une seconde au paysage. Une grande interactivité s'est maintenue tout au long de l'atelier. Par exemple, pour l'acoustique, des questions sur le mode du quizz ont été posées aux participants, accompagnées d'exercices sur des graphiques et des courbes de bruit. Une mesure du bruit ambiant dans la salle a

également été réalisée en direct, pour donner un point de comparaison aux personnes. Pour le paysage, les aires d'étude et unités paysagères ont été présentées, puis les participants ont pu travailler directement sur des cartes IGN, notamment sur la prise en compte du patrimoine historique.



Figure 5. Atelier acoustique et paysage, septembre 2020.

Un compte-rendu de cet atelier est disponible en [Annexe 6](#).

#### IV.4.3. Atelier Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien – octobre 2020

Ce troisième atelier participatif, organisé le 6 octobre 2020 à Blain, a rassemblé 15 participants. Cet atelier a été ouvert sur inscriptions, sur le même mode que pour l'atelier Acoustique & paysage.

Son objectif était d'apporter aux citoyens une meilleure connaissance et compréhension des enjeux énergétiques et financiers liés à l'éolien terrestre, tout en résitant le projet de l'Hôtel de France dans un contexte plus global. Cet atelier avait également pour but d'expliquer les coûts, les recettes possibles et les modes de financement d'un projet éolien.

En premier lieu, la maîtrise d'ouvrage a fait une présentation, appuyée par un diaporama. Celle-ci était construite autour de trois grands axes : la place de l'éolien dans les politiques énergétiques françaises, le bilan économique de l'éolien, le montage financier d'un projet éolien. Au fil de la présentation, des questions ont été posées à l'auditoire, qui a en retour adressé les siennes aux exposants. Puis, en second lieu, un temps de dialogue et de débat s'est ouvert.

Un compte-rendu de cet atelier est disponible en [Annexe 7](#).

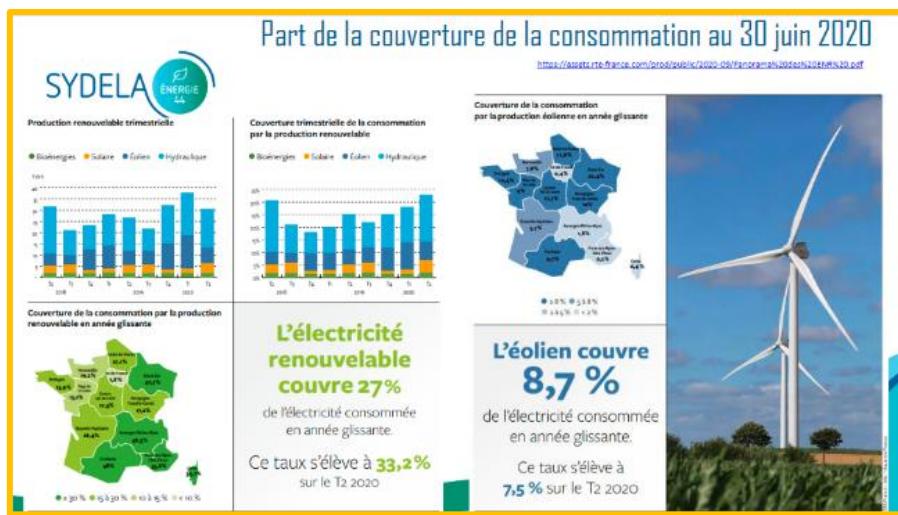


Figure 6. Extrait du diaporama présenté lors de l'atelier sur les Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien.

#### IV.4.4. Atelier Milieu naturel & scenarii d'implantation – octobre 2020

Le dernier atelier participatif thématique portait sur les enjeux liés au milieu naturel et sur les scenarii d'implantation envisagés à l'époque. Il a eu lieu le 20 octobre 2020 à Blain, en présence de 12 participants. Cet atelier a été ouvert sur inscriptions, sur le même mode que pour l'atelier Acoustique & paysage.

Au cours de cet atelier, les premiers résultats des inventaires naturalistes et les caractéristiques naturelles du site de l'Hôtel de France ont été présentés aux participants. Le but était aussi d'expliquer comment se fait le choix de la localisation précise des éoliennes (en fonction des différentes contraintes identifiées sur site).



Figure 7. Atelier Milieu naturel et scenarii d'implantation – octobre 2020.

L'atelier s'est donc déroulé en trois parties :

- Rappel des différents types d'enjeux et de contraintes à prendre en compte tout au long d'un projet éolien, et *a fortiori* au moment du choix de la localisation des éoliennes ;

- Restitution des premiers résultats de l'étude du milieu naturel (hors zones humides et chiroptères, les données n'étant pas encore disponibles à date) : types d'habitats, inventaires faunistique et floristique, méthodologie utilisée par le bureau d'étude... ;
- Présentation des principes d'élaboration des scenarii d'implantation ;
- Essais pratiques de création de scenarii d'implantation sur des fonds de carte IGN.

Cette mise en pratique a beaucoup intéressé les participants, qui se sont tous prêtés au jeu. A l'aide d'un fond de carte représentant la zone du projet et de calques matérialisant les différentes contraintes, les personnes réparties en petits groupes devaient identifier des scenarii d'implantation d'éoliennes, pour deux diamètres de rotors différents. Chaque table a ensuite désigné un « rapporteur », qui a présenté le travail de son groupe aux autres. Cet exercice a permis aux participants de se rendre compte des nombreuses contraintes qui influent sur la définition d'un parc éolien, et de mieux comprendre le travail du maître d'ouvrage.



Figure 8. Résultats des réflexions en sous-groupes sur les possibilités d'implantation précise des éoliennes au sein de la ZIP.

Ce temps d'échange a permis de recueillir les premières impressions des participants quant aux potentielles implantations des éoliennes au sein de la ZIP de l'Hôtel de France. Le porteur de projet s'est attaché à répondre aux questions qui ont pu émerger à cette occasion.

Un compte-rendu de cet atelier est disponible en Annexe 8.

#### IV.5. Deux permanences d'information ouvertes au public

La fin d'année 2020 et le premier semestre 2021 ayant été marqués par une reprise de la pandémie de Covid19 et de nouvelles restrictions aux rassemblements sociaux (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> confinements et couvre-feux), une nouvelle période de rencontre avec les habitants s'est ouverte à l'automne 2021. Le porteur de projet a organisé deux permanences d'information ouvertes à tous sur les communes de Blain et Fay-de-Bretagne.

Elles avaient notamment pour objectif de présenter aux habitants les dernières avancées du projet : le type d'éoliennes retenu, leur nombre et leur implantation, ainsi que les derniers résultats d'études

disponibles. Ces permanences devaient également permettre aux citoyens d'échanger avec l'équipe-projet, d'obtenir des réponses à leurs interrogations, et d'émettre d'éventuelles observations.

#### **IV.5.1. Permanence à Fay-de-Bretagne – octobre 2021**

La première permanence publique a eu lieu dans une salle attenante à la mairie de Fay-de-Bretagne, le samedi 30 octobre 2021. Des représentants des trois composantes de la gouvernance du projet (SYDELA ENERGIE 44, CITOYENS DU ZEF et ENGIE GREEN FRANCE) étaient sur place pour accueillir les visiteurs de 9h à 12h30.

Pour l'occasion, une exposition composée de huit grands panneaux avait été créée (présentés ci-après et disponibles sur le site internet de CITOYENS DU ZEF), pour être affichée dans la salle. L'exposition présentait :

- l'avancée du projet et son calendrier prévisionnel ;
- l'économie du projet ;
- les porteurs de projet et l'implication du territoire ;
- le nombre, le gabarit et l'implantation des éoliennes, en accord avec les contraintes techniques présentes sur le site de l'Hôtel de France ;
- la géobiologie et sa prise en compte dans le projet ;
- l'étude et la réglementation acoustiques ;
- l'étude naturaliste ;
- l'étude paysagère.

## Déroulé du projet

**Emergence** (2018-2019)

- Janvier 2019 Choix du site de l'Hôtel de France
- Mai 2019 Appel à projet pour retenir le partenaire industriel
- Septembre 2019 Sélection du partenaire et lancement du projet
- 16/04/2019 Réunion publique
- 04/07/2019 Réunion CC Erdre et Gesvres
- 12/07/2019 Réunion propriétaires exploitants
- 16/09/2019 Conseil municipal de Fay de Bretagne
- 19/09/2019 Conseil municipal de Blain

**Focus sur le développement en 2020 et 2021**

- 52 2019-52 2021 Etude Faune/Flore
- 02/2020 Installation d'un mât de mesure
- 02/2020 Mesures acoustiques
- S1 2020 Etat initial paysager public
- S2 2020 Etude géobiologique
- S2 2020-51 2021 Etude d'impact
- S2 2021 Etude d'impact sur le paysage
- 15/02/2020 Portes ouvertes au pied du mât de mesure
- 17/07/2020 Atelier géobiologie
- 24/09/2020 Atelier acoustique, paysage
- 06/10/2020 Atelier enjeux énergétiques et financier
- 20/10/2020 Atelier milieu naturel et scénarii
- 13/09/2021 Atelier charte de bon voisinage #1
- 10/2021 Conseils municipaux de Fay et Blain

**Focus sur le développement de fin 2021 à 2022**

- 12/2021 Envoi du RNT aux CM limitrophes
- T1 2022 Dépôt du dossier de demande d'autorisation
- S1 2022 Instruction initiale
- mi 2022 Demande de compléments
- S2 2022 Dépôt des compléments
- T1 2023 Instruction et déclaration de complétude
- Fin 2023 Décision préfectorale
- 10/2021 Information propriétaires exploitants
- 23-30/10/2021 06-13/11/2021 Permanences citoyennes
- 30/10/2021 Information en mairie de Fay ouverte à tous
- 06/11/2021 Information à Blain ouverte à tous
- 11/2021 Atelier charte de bon voisinage #2
- 2022 L'information continue
- S1 2023 Enquête publique

**Eoliennes de l'Hôtel de France**

Octobre 2021

## L'économie du projet éolien

### Financement

**10M€ budget prévisionnel**

Le parc éolien est financé à parts égales entre les partenaires du projet : la SEM Sydela Energie 44, les citoyens, ENGIE Green.

Le financement s'effectuera à environ 20% de fonds propres complétés par des emprunts bancaires. Le coût du démantèlement est provisionné dès le départ. Une réserve est constituée pour garantir des différents aléas.

### Retombées locales

- \* Retombées fiscales directes pour la commune, l'intercommunalité, le département, la région
- \* Indemnité pour les communes au titre de la servitude de passage de câbles inter-éolien
- \* Retour sur investissement pour la SEM SYDELA ENERGIE 44, permettant de disposer de fonds supplémentaires pour réaliser d'autres projets
- \* Pour les citoyens, possibilité d'investir dans le projet via la SAS Energies Citoyennes de l'Hôtel de France et d'avoir un retour sur investissement

Montants estimés pour projet de 3 éoliennes de 3 MW, à partir des données en cours d'étude. Les montants donnent à titre indicatif un ordre de grandeur des montants prévisionnels. Ils ne sauront en aucun cas constituer un engagement étant donné la complexité du calcul réel qui sera effectué par l'administration fiscale, et les réformes qui seraient potentiellement adoptées d'ici la mise en service du parc et/ou au cours de son exploitation.

### Investissement citoyen

La participation citoyenne est réalisée à travers la **SAS Energies citoyennes de l'Hôtel de France** qui représente la contribution citoyenne auprès des deux autres partenaires du projet. Les citoyens se constituent en **club d'investisseurs** de 5 à 20 personnes. Chaque club participe à la SAS.

**Eoliennes de l'Hôtel de France**

Octobre 2021

Figure 9. Panneaux de l'exposition : 1 et 2 sur 8.

## Le territoire moteur dans l'émergence du projet

Janvier 2018

Suite à l'abandon du projet d'aéroport de NDDL, la mairie de Blain missionne le **SYDELA** pour élaborer une stratégie territoriale d'aménagement éolien sur la commune

Mars 2019

Choix du site Hôtel de France suite à une analyse multicritères présentée en réunion publique

Mai 2019

Validation du modèle de la coopération d'acteurs, projet collaboratif et citoyen. Création de l'association **Citoyens du Zef**, intégrée aux côtés du SYDELA, à la gouvernance du projet

Mai-Juillet 2019

Réalisation d'un appel à projet et choix d'un partenaire technique privé par la mairie de Blain, le SYDELA et Citoyens du Zef. La société **ENGIE Green** est sélectionnée

**3 partenaires pour le projet**

Le projet est **co-piloté à parts égales** par une structure à gouvernance publique, des citoyens et une société privée

**SYDELA**  
La SEM SYDELA ENERGIE 44 est une société anonyme d'économie mixte, qui regroupe 180 communes et 14 intercommunalités de la Loire-Atlantique. Elle a pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de valorisation, de distribution, de stockage et de fourniture d'énergie utilisant notamment les énergies renouvelables.

**CITOYENS DU ZEF**  
Citoyens du Zef est une association d'hommes et de femmes de la région de Blain engagés pour produire une énergie d'origine renouvelable sur le territoire, au plus près des besoins, contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques, sensibiliser aux problématiques liées à l'énergie et aux modifications climatiques.

**ENGIE Green**  
Leader français de l'éolien et du solaire en MW installés, ENGIE Green développe, finance, construit et exploite des installations de production d'énergie verte en concertation étroite avec les territoires et les entreprises, depuis 1991. ENGIE Green, c'est 1,950 GW éoliens installés, 1,113 Gw solaires installés, et 20 agences réparties partout en France, dont une à Nantes.

**Eoliennes de l'Hôtel de France**

Octobre 2021

## Projet éolien de l'Hôtel de France

La zone étudiée

Les différentes études sur site et les échanges avec les habitants, réalisés depuis deux ans, ont amené à définir le projet décrit ici.

**3 éoliennes de 3 MW chacune**

**3**  
Hauteur du mât : 106m  
Diamètre du rotor : 117m  
Hauteur totale : 165m

**10 300** personnes alimentées électriquement en moyenne

**22,7 GWh/an**  
de production attendue

**80%**  
soit 80% de la population de Blain et Fay de Bretagne

**Contraintes techniques initiales:**  
distance aux habitations, aux routes, à la ligne électrique, axe du radar météo France. Les autres contraintes, étude acoustique, étude naturaliste, étude paysagère, géobiologie sont présentées par ailleurs

**Eoliennes de l'Hôtel de France**

Octobre 2021

Figure 10. Panneaux de l'exposition 3 et 4 sur 8.

## Etude acoustique

Pour des vents modérés, le bruit généré par une éolienne augmente avec la force du vent. A forte vitesse de vent, le vent lui-même est la principale source de bruit.

### Mesures initiales sur site

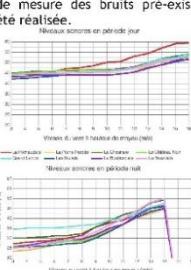
Position des sonomètres



Bruit relevés : activités agricoles, circulation routière, bruit de la végétation avec le vent, bruits d'animaux

En février-mars 2020, une campagne de mesure des bruits pré-existants a été réalisée.

Niveau sonore en période jour



Niveau sonore en période nuit



Le bruit

LE SON DEVIENT DÉSAGRAISANT



source Ademe

max + 5dB

Les niveaux de bruits résiduels, existants avant le projet, sont caractérisés puis les contributions sonores des éoliennes sont simulées. Les seuils acoustiques sont alors vérifiés et, lorsque c'est nécessaire, un plan de bridage est défini pour respecter les seuils acoustiques réglementaires.

### Emergence

L'émergence est le bruit supplémentaire généré par les éoliennes par rapport au bruit résiduel initial. Au delà de 35dB, l'émergence est limitée à 5dB le jour et 3dB la nuit.

max + 3dB

### Innovation

Des peignes placés sur les pales reproduisent la spécificité des ailes de hibou dont le vol est particulièrement silencieux.

A noter : une nouvelle campagne de mesure sera effectuée en début de fonctionnement du parc pour s'assurer du bon respect des seuils acoustiques.

Eoliennes de l'Hôtel de France

Octobre 2021

## Etude paysagère

De par leur nature, les éoliennes sont des objets de grande hauteur, visibles dans le paysage. L'étude paysagère est donc une étape essentielle.

En premier lieu, il s'agit de faire un état initial paysager du territoire du projet afin d'identifier : les grandes unités paysagères, le patrimoine bâti réglementé (monument historique), les habitations alentours, les axes de circulation, etc. Ensuite sont établies des cartes identifiant les zones depuis lesquelles théoriquement l'influence du projet sur le paysage pourrait se faire ressentir, en tenant compte de la topographie, des boisements, des axes de circulation et des orientations des bâtiments par rapport à la zone étudiée pour accueillir le projet. A partir de tout cela, des préconisations sont faites : alignement des éoliennes, espacements réguliers, orientation privilégiée.

44 photomontages

Des points de photomontage sont soigneusement choisis pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet. Chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un ou plusieurs enjeux tels l'effet cumulé avec un autre parc éolien, la perception depuis les axes routiers, la perception des structures paysagères et séquences panoramiques, la perception depuis l'habitat ou la concurrence visuelle avec une silhouette de bourg.

Panorama

Les prises de vue sont assemblées côte à côte pour former un panorama

Carte des points de vue - échelle de l'aire étudiée



max + 3dB

Photomontage depuis l'Orgerais

Eoliennes de l'Hôtel de France

Octobre 2021

Figure 11. Panneaux de l'exposition 5 et 6 sur 8.

## Etude Naturaliste

Le site de l'Hôtel de France est dominé par l'agriculture, en monocultures et prairies intensives. Les enjeux naturalistes sont donc très localisés au niveau des mares, des arbres dit "remarquables", des lisières de boisement et des haies.

Pour limiter les impacts, les trois éoliennes ont été localisées dans des zones de **faible sensibilité** : elles sont éloignées des haies et des boisements, hors zone humide.

### Limiter le plus possible les incidences sur le milieu naturel

#### Avifaune

L'activité avifaune du site est significative surtout lors de la nidification. Une attention particulière est donc portée à cette période en coordonnant les phases travaux pour éviter de gêner la reproduction des oiseaux de mars à juillet.

#### Flore

L'unique plante protégée identifiée au sein de la zone, Peucedan de France, ne sera pas touchée lors des travaux.

**Eoliennes de l'Hôtel de France**

#### Faune Terrestre

Une présence concentrée surtout dans les mares (amphibiens), les boisements (mammifères terrestres et reptiles), les arbres remarquables (coléoptères). Donc pas d'implantation des éoliennes sur ces habitats.

#### Chiroptères

L'activité des chauves-souris est essentiellement concentrée dans les haies, les lisières et les mares. Donc éloignement des éoliennes de minimum 60m.

#### Zones Humides

Les éoliennes ne sont pas implantées dans les zones humides identifiées sur le site.

Octobre 2021

## Géobiologie

**8 000**

éoliennes installées en France, souvent à côté d'élevages

La géobiologie est une pratique empirique ancestrale qui observe et prend en compte les interactions entre l'environnement et le vivant. Cela part du postulat que certaines personnes sont plus sensibles que d'autres à l'électromagnétisme. L'implantation d'ouvrages électriques (lignes, éoliennes), ou de téléphonie (antennes) ou encore la mauvaise mise à la terre d'appareils ou d'installations électriques peuvent créer des perturbations des circulations d'énergie. Par leur ressenti et leur expérience, les géobiologues peuvent déceler de telles perturbations et faire des propositions pour atténuer ou supprimer les éventuels troubles.

#### Pour l'éolien

Pour un projet éolien, l'intervention sur site de géobiologues **en amont** de l'implantation des machines permet d'identifier les failles ou passages d'eau souterrains le long desquels pourraient circuler des courants vagabonds. **Cette analyse** est ensuite **prise en compte** pour définir la position des éoliennes.

#### Sur le site du projet

Identification des failles par des géobiologues et un géomètre

Eoliennes positionnées en dehors des failles

#### A venir, pour le projet

- \* Diagnostics géobiologiques dans les fermes et habitations avoisinantes avant construction du parc
- \* Réalisation d'un état électrique initial pour toute exploitation ou habitation demandeuse
- \* Attention portée aux retours des éleveurs pendant toute la durée de vie du parc

#### Atelier sur site : 17 juillet 2020

- \* Pratique collective sur site et ressentis avec des baguettes
- \* Présentation de la géobiologie et de 20 ans de pratiques et d'expériences de terrain pour contribuer à la santé des hommes et des élevages
- \* Analyse au regard des enjeux pour l'éolien

**Eoliennes de l'Hôtel de France**

Octobre 2021

Figure 12. Panneaux de l'exposition 7 et 8 sur 8.

22

En plus de ces supports, les deux carnets de photomontages ont été laissés à disposition des visiteurs, qui les ont consultés.

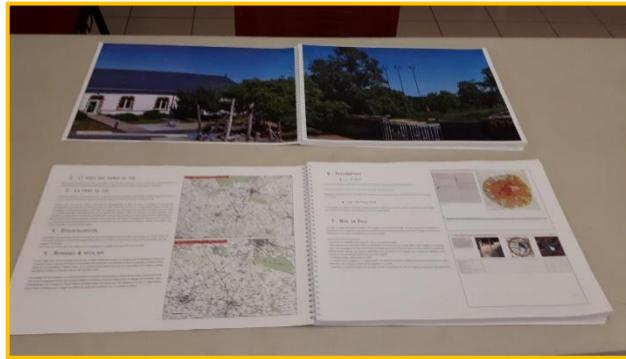


Figure 13. Carnets de photomontage mis à disposition pendant la permanence.

Les habitants avaient été prévenus de la tenue de la permanence par différents biais. L'information a tout d'abord été diffusée sur les panneaux lumineux des communes de Fay-de-Bretagne et de Blain, dix jours avant la tenue de l'événement, puis sur le site internet de CITOYENS DU ZEF à partir du 21 octobre. Le 22 octobre, environ 85 affiches ont été disposées dans différents lieux : mairies des deux communes, commerces du centre-ville de Blain, grandes surfaces. Ces affiches ont été imprimées aux formats A6, A5, et A4.

Enfin, des articles de presse annonçant les deux permanences à suivre (Fay-de-Bretagne et Blain) sont parus dans des journaux locaux le 26 octobre : Ouest-France et Presse Océan.

Ainsi, 20 personnes se sont rendues à la permanence du samedi 30 octobre, majoritairement des riverains habitant à proximité de la zone du projet.

Les sujets abordés ont été très divers, mais les enjeux de santé animale et humaine sont ceux qui sont revenus avec le plus de récurrence. La localisation des éoliennes, leur impact acoustique et paysager ont également été fréquemment abordés. Les échanges ont révélé beaucoup d'interrogations de la part des visiteurs de la permanence sur ces sujets.

Un compte-rendu de cet événement est disponible en [Annexe 9](#).

#### IV.5.2. Permanence à Blain – novembre 2021

La permanence de Blain s'est tenue le samedi 6 novembre 2021 de 9h à 12h, dans une salle communale de la ville. Les mêmes modalités ont été appliquées que pour celle de Fay-de-Bretagne. A nouveau, au moins un représentant de chacun des partenaires du projet était présent. Les panneaux et les carnets de photomontage ont été exposés (cf. pages précédentes).

La communication préalable sur la tenue de cette permanence s'est faite concomitamment à celle sur la permanence de Fay-de-Bretagne, par les mêmes canaux (panneaux lumineux des deux communes, site internet de CITOYENS DU ZEF, affiches, articles de presse dans Ouest-France et Presse Océan).

Une vingtaine de visiteurs est venue à cette permanence – uniquement des habitants se déclarant opposés au projet éolien, qui adhèrent majoritairement à l'association ACIDOPPEB. Dans un premier temps, ils se sont rassemblés devant la salle, munis de pancartes contre le projet de l'Hôtel de France

et contre l'éolien en général. La plupart de ces personnes s'était déjà déplacée à la permanence en mairie de Fay-de-Bretagne la semaine précédente.



Figure 14. Panneaux de l'exposition.

Malgré une certaine tension, un dialogue entre eux et le maître d'ouvrage a pu s'instaurer. Les sujets abordés et questions posées par les participants ont été très similaires à ceux de la permanence en mairie de Fay-de-Bretagne.



Figure 15. Carnet de photomontages.

Un compte-rendu de cet événement est disponible en **Annexe 10**.

## IV.6. Sept permanences d'information organisées par CITOYENS DU ZEF

### IV.6.1. Trois permanences à Blain – septembre 2020

A la sortie d'une période de confinement liée à la Covid19, des permanences ouvertes au public ont été assurées à Blain par l'association CITOYENS DU ZEF les trois derniers samedis matins de septembre, jour de marché, de 9h à 12h30. Les habitants ont été informés de ces permanences par voie de presse et par diffusion d'un message sur les panneaux lumineux municipaux.

L'objectif de ces permanences était de proposer à chacun de venir s'informer et échanger sur le projet éolien de l'Hôtel de France, et plus particulièrement sur le rôle des citoyens dans ce projet et la transition énergétique en général. Il a également été proposé aux visiteurs de s'inscrire aux ateliers participatifs organisés conjointement par les trois partenaires du projet.

Pour l'occasion, des fiches d'information sourcées ont été conçues sur des thèmes de préoccupation récurrents liés aux projets éoliens :

- éoliennes et intermittence ;
- éoliennes et mix électrique français ;
- éoliennes et gaz à effet de serre ;
- éoliennes, démantèlement et recyclage ;
- éoliennes et bruits ;
- éoliennes et infrasons ;
- éoliennes et biodiversité ;
- éoliennes et santé humaine et animale.

Elles sont toutes disponibles sur le site internet de l'association : <https://www.citoyensduzef.com/faq>

Du fait d'un manque de visibilité de la salle municipale où se tenaient les permanences, située à quelque distance du marché, seul un à deux visiteurs par matinée se sont présentés. Il s'agissait d'habitants de la commune voisine de La Chevallerais sur laquelle était discuté un autre projet éolien. Des échanges approfondis ont permis d'éclaircir le projet de l'Hôtel de France et de préciser le rôle de la participation citoyenne dans celui-ci. Ces permanences ont permis de répondre à plusieurs questions de la part des visiteurs, y compris des questions techniques.

### IV.6.2. Quatre permanences à Blain – octobre et novembre 2021

En appui des deux permanences publiques organisées par l'équipe-projet à Fay-de-Bretagne et Blain les 30 octobre et 6 novembre 2021, CITOYENS DU ZEF a assuré quatre permanences citoyennes ouvertes à tous les 23 et 30 octobre puis les 6 et 13 novembre 2021 à Blain. Les trois premières se sont déroulées dans une salle municipale attenante au marché. Les habitants ont été prévenus de la même manière que pour les permanences organisées par l'équipe-projet.

L'exposition, composée des huit grands panneaux décrits précédemment, a également été affichée.

Parmi les visiteurs accueillis, une bonne partie était des personnes se déclarant opposées au projet, qui s'étaient déjà rendues aux permanences d'information organisées par la maîtrise d'ouvrage. Les autres visiteurs ont été intéressés par l'exposition, qui leur a permis de s'informer en détail sur l'avancée du projet. La disponibilité des membres de l'association a permis des échanges autour du projet de l'Hôtel de France, de l'éolien, de la participation citoyenne et de la transition énergétique en général. Plusieurs adhésions à l'association ont également été réalisées.

## IV.7. Deux actualités dans le bulletin municipal de Blain – 2024-2025

La commune de Blain a publié à deux reprises des actualités sur le projet éolien en 2024 et 2025.

### Un accord de partenariat pour le projet éolien



**LE 15 NOVEMBRE DERNIER**, la Société d'Économie Mixte (SEM) ENR 44, la Société Énergies Citoyennes de l'Hôtel de France (émanation de Citoyens du Zef) et l'entreprise ENGIE Green ont signé l'accord de partenariat officialisant la détention à parts égales de la société portant le projet éolien Hôtel de France à Blain. Impulsé par la ville en 2018 et s'inscrivant pleinement dans la dynamique de transition énergétique de la région, il consiste à la mise en service de trois éoliennes d'une puissance totale de 9MW, dont les retombées économiques bénéficieront à l'ensemble du territoire. Ce projet de territoire est ouvert aux citoyens qui souhaitent y prendre part. Ils pourront y participer, y compris financièrement, via la société SAS Énergies Citoyennes de l'Hôtel de France, créée par l'association Citoyens de Zef.

Figure 16. [Blain Passionnément](#), Janv,Fév,Mars 2024.

## Participez au projet du parc éolien



CITOYENS DU ZEF

ENSEMBLE, PRODUISONS NOTRE

**ÉLECTRICITÉ !** L'association Citoyens du Zef agit pour la transition énergétique sur notre territoire. Le dossier éolien de l'Hôtel de France (v. article paru dans le Blain Passionnément #92) est en cours d'instruction à la préfecture. Avec trois éoliennes, la production prévue couvrira 90 % de la consommation électrique résidentielle de Blain. Contribuons, nombreux, à la réussite du projet. Participez à la souscription via le site [www.echdf-blain.com](http://www.echdf-blain.com).



L'association Citoyens du Zef organise aussi une soirée Energie Mix le 22 janvier 2025, l'énergie est notre avenir : débattons-en ! Retrouvez toute l'actualité de l'association sur [www.citoyenduzef.com](http://www.citoyenduzef.com).

- La ville de Blain a commandité cet automne l'installation d'une vaste ombrière au centre technique municipal. La ville a d'abord procédé au terrassement sur 1 330m<sup>2</sup> de surface pour un montant de 48 000 €. C'est la société See you Sun qui se charge de la construction du bâtiment pour la SAS « OLA » (SEM Bnr44 / See you Sun). Propriété de la SAS, le bâtiment, servira pour stocker le matériel des équipes techniques de la ville. L'énergie produite par ces panneaux solaires est estimée à 300 kwc et sera directement réinjectée dans le réseau. Une réflexion autour de la récupération de l'eau pluviale issue du ruissellement de ces deux ombrières est en cours par les services de la commune. Cette eau pourra être réemployée par les services techniques de la commune.
- Courant 2025, un autre projet de plus grande puissance verra le jour. Il s'agit du champ photovoltaïque au sol sur le lieu dit des Rochettes. Situé à l'emplacement d'une ancienne gravière, ce terrain propriété de la ville n'est plus exploitable, ni destiné à un usage agricole. Le projet s'étendra sur une surface totale clôturée de 1,8 hectare pour une emprise des panneaux photovoltaïques de 9045 m<sup>2</sup>.

### Le projet de parc éolien

Le projet de parc éolien, sur le site de l'Hôtel de France, impulsé par la ville de Blain en 2018 en partenariat avec la SEM Bnr44 avaient retenu un porteur de projet privé « Energie Green », puis un partenariat avec une association de citoyens « les citoyens du Zef ». Un accord tripartite a été signé en novembre 2023 entre la société d'économie mixte Bnr44, Energie Green et la SAS Energie citoyennes, créée par l'association Citoyens du Zef (voir encadré ci-dessus) pour la constitution d'une Société par Actions Simplifiée (SAS). Le pilotage partagé à parts égales s'inscrit pleinement dans une dynamique de transition énergétique pour le territoire. Le projet est constitué de trois éoliennes d'une puissance de trois megawatt chacune qui permettront une production estimée de 22 300 megawatt par an, soit la consommation annuelle d'environ 10 000 personnes. Le dossier est actuellement en analyse à la préfecture, l'autorisation d'exploiter étant donnée par le préfet.



### Mise en séparatif du réseau d'assainissement

La mise en séparatif du réseau d'assainissement fait partie des grands projets d'aménagement de ces dernières années à Blain. Débuté en 2000 sur les quelques 30 km de réseau, le chantier répond à l'obligation des collectivités de séparer les eaux pluviales et les eaux grises. En effet, auparavant, toutes les eaux partaient dans le réseau pour arriver à la station d'épuration. Cela engendrait un coût énergétique, mais aussi de traitement par l'utilisation de réactifs et un contrôle supplémentaire des agents réduisant ainsi le rendement de la station. Avec le réseau séparatif, les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu naturel. Afin de réduire les coûts, la municipalité profitera des travaux de la tranche 2 « Aménagement du centre ville » pour poursuivre la réalisation de quelques tronçons restant car elle nécessitera la réalisation de tranchées sur la voirie dans les rues Bizeul, du Château et Aristide Briand.

Figure 17. [Blain Passionnément](#), Janv, Fév, Mars 2025.

## IV.8. Un partage d'informations et des échanges directs via le site internet et la boîte mail de CITOYENS DU ZEF

Afin de renforcer et de faciliter l'information du public sur le projet éolien de l'Hôtel de France, CITOYENS DU ZEF publie des contenus dédiés sur son site internet, accessible au lien suivant : [Transition écologique | Citoyens du Zef | France](#).

Parmi les différentes rubriques du site sont présentés le déroulement général d'un projet éolien (page la plus consultée), les fiches thématiques réalisées pour les permanences de septembre 2020 et les

flyers diffusés auprès des habitants. Sont également répertoriées de nombreuses sources d'information sur l'éolien, issues notamment de l'ADEME ou du Ministère de la Transition Ecologique. Les évènements organisés autour du projet éolien de l'Hôtel de France sont annoncés sur un bandeau déroulant en page d'accueil.

D'autre part, un formulaire de contact mis à disposition sur le site internet permet à tout un chacun de rédiger un message ou de poser une question, auxquels CITOYENS DU ZEF peut répondre directement. Cette interface participe à une communication fluide et régulière entre la maîtrise d'ouvrage et le public.

Par ailleurs, une adresse e-mail pour contacter l'association a été diffusée dans le bulletin municipal de 2019. Depuis l'association reçoit des questions et des observations, notamment sur le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France, auxquelles l'équipe du projet s'attache à répondre.

A noter également que, depuis sa création, l'association CITOYENS DU ZEF a participé à toutes les fêtes des associations annuelles sur Blain, temps d'échange permettant de rencontrer les habitants et de les informer de ses activités, notamment de l'avancée du projet éolien.

Le site internet de l'association CITOYENS DU ZEF, <https://www.citoyensduzef.com/>, est ouvert depuis décembre 2020. Un second site dédié aux modalités de la participation citoyenne au projet éolien, porté par la SAS ECHdF, <https://echdf-blain.com/>, est ouvert depuis juin 2024.

## IV.9. Des temps d'échanges entre citoyens sur l'investissement citoyen au projet

### IV.9.1. Treize permanences à Blain – octobre 2024 à mai 2025

En 2024-2025, la société citoyenne ENERGIES CITOYENNES de l'HOTEL de FRANCE, co-actionnaire du projet, a tenu treize permanences en l'espace de huit mois :

- Trois samedis matins sur le marché de Blain, 9h30-12h30 : 26/10/2024, 23/11/2024 et 14/12/2024 ;
- Quatre lundis soirs à Blain, 20h-22h : 14/10/2024, 09/12/2024, 24/02/2025, 24/03/2025 ;
- Six samedis matins à Blain, 10h-12h : 28/09/2024, 21/12/2024, 08/03/2025, 26/04/2025, 17/05/2025, 24/05/2025.

A chaque fois, entre 0 et 20 personnes, ont pu échanger avec les citoyens engagés dans le projet éolien. L'objectif principal de ces permanences était d'informer sur la souscription citoyenne dans l'investissement du projet mais ce fut également l'occasion d'un dialogue sur le projet et ses enjeux. Ces permanences sont annoncées en amont via la distribution de flyers et sur les sites internet : <https://echdf-blain.com/> et <https://www.citoyensduzef.com/>

## IV.9.2. Diverses communications et rencontres – juin 2024 à juin 2025

En parallèle, la société citoyenne ECHdF, associée du projet éolien, a été conviée à plusieurs reprises par des tiers du territoire à s'exprimer sur la participation citoyenne au projet et sur le projet éolien lui-même lors d'évènements ouverts au public ou via des médiums tiers.

### 2 juin 2024 – Fête de l'environnement à Orvault

À l'invitation de l'association **Orvault Bouge dans le Bon Cens (OBBC)**, un stand d'information a été tenu pour présenter les kits photovoltaïques en prêt, le projet de parc éolien et l'ouverture de la souscription citoyenne. Une cinquantaine de personnes a été rencontrée au cours de la journée. Les supports visuels utilisés étaient les mêmes que ceux affichés sur le marché local.

### Octobre 2024 – Lettre d'information Récit

Dans la rubrique *Ça bouge chez nos adhérents*, la lettre d'information de **Récit**, récit des énergies citoyennes en Pays de la Loire, a relayé l'ouverture de la souscription pour le parc éolien citoyen de Blain. L'article renvoyait vers le site <https://echdf-blain.com/> pour plus d'informations.

 [Lire la lettre](#)

### Janvier 2025 – Article dans Énergie Partagée

Un article approfondi a été publié sur le site d'**Énergie Partagée**, mettant en lumière le projet éolien de Blain et l'engagement de l'association **Citoyens du Zef**.

 [Lire l'article](#)

### 22 janvier 2025 – Atelier Énergie Mix à Blain

Organisé par **Récit**, qui co-organisait la soirée avec **Citoyens du Zef**, cet atelier a réuni une soixantaine de participants, dont plusieurs élus, pour discuter de la transition énergétique. À l'issue de l'atelier, le projet éolien a été présenté et la souscription a été promue.

 [Lettre info de février 2025](#)

 [Compte-rendu et photos](#)

### Avril 2025 – Lettre d'information EPV

La levée de fonds pour les projets éoliens citoyens de **Blain** et de **Fégréac/Avessac** a été relayée dans la lettre d'information d'**EPV**, Energies citoyennes en Pays de Vilaine, avec un lien vers le site de l'association.

 [Lire la lettre](#)

### 19 avril 2025 – Stand au magasin Biocoop de Blain

Un stand d'information a été tenu de 10h à 13h au magasin **Biocoop** de Blain. Une cinquantaine de flyers a été distribuée et une dizaine de personnes a échangé de manière approfondie sur le projet.

## 12 juin 2025 – Fête de l'énergie à Quilly

À l'invitation de l'association **Alisée**, Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Energie et l'Environnement, **CDZ** a témoigné de l'implication citoyenne dans le projet éolien. Un stand d'information a permis de rencontrer une dizaine de personnes. Les supports visuels étaient les mêmes que ceux utilisés précédemment.

## Tout au long de l'année – Réseau Déj'actu

L'actualité du projet a été régulièrement partagée dans le cadre des rencontres **Déj'actu**, moments conviviaux d'échange entre acteurs du territoire de Blain, organisés par l'agence de développement local du département. Ces rendez-vous ont permis de maintenir un lien constant avec les partenaires locaux.

### IV.9.3. 4 réunions publiques entre citoyens organisées par CDZ & ECHdF

Dans le cadre de l'ouverture de la souscription citoyenne pour le projet éolien de Blain, **Citoyens du Zef (CDZ) & ENERGIES CITOYENNES de l'HOTEL de FRANCE (ECHdF)** ont organisé **quatre réunions publiques** entre février et avril 2025. Ces rencontres ont permis de présenter le projet, d'échanger avec les habitants et de répondre aux nombreuses questions soulevées.

Pour les trois réunions organisées à Blain, **4 600 flyers** ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune fin janvier. À Saint-Émilien de Blain, une centaine de flyers supplémentaires a été distribués dans le bourg une semaine avant la réunion. À La Chevallerais, **400 flyers** ont été diffusés, avec un relais d'information assuré par la municipalité et la presse locale.

Chaque réunion a suivi une trame commune (voir Annexe 16 – Extrait des éléments présentés en réunions publiques par CDZ & ECHdF (2024-2025)) :

- Présentation du **contexte énergétique** et des **enjeux locaux**,
- Explication du **partenariat** et du fonctionnement de la **société citoyenne**,
- Détail du **projet éolien** et de la **souscription ouverte au public**,
- Temps d'échange avec le public pour répondre aux questions.

En bref :

- **10 février 2025 – Blain**  
⌚ Réunion publique d'information  
👤 **35 participants**
- **18 février 2025 – Saint-Omer-de-Blain**  
⌚ Réunion publique d'information  
👤 **Environ 30 participants**

- **26 février 2025 – Saint-Émilion-de-Blain**
  - ⌚ Réunion publique d'information
  - 👥 **Environ 40 participants**, dont **3 élus** de Fay-de-Bretagne et **1 élue** de Blain
- **1er avril 2025 – La Chevallerais**
  - ⌚ Réunion publique d'information
  - 👥 **Une douzaine de participants**, dont **2 élus** de La Chevallerais et **1 élue** de la communauté de communes

#### **IV.10. 1 réunion publique organisée par la mairie de Fay-de-Bretagne – avril 2025**

En avril 2025, les élus de Fay-de-Bretagne ont souhaité organiser une réunion publique sur le projet éolien, animée par leurs soins et faisant intervenir d'une part, l'équipe du projet éolien (ECHdF, SYDELA, ENGIE Green) et d'autre part, des représentants des populations blinoise et fayenne s'étant identifiés comme « doutant » de l'intérêt du projet, issus plus particulièrement de l'association ACIDOPEPEB (DU VENT DANS LES PALES : ASSOCIATION DE CITOYENS DOUTANT DE LA PERTINENCE DU PARC EOLIEN DE BLAIN). Une cinquantaine de personnes étaient présentes dans le public, en très grande majorité se déclarant sympathisante de l'un ou l'autre des deux tendances. Peu de personnes sans opinion et/ou sans connaissance du projet sont venues assistées à cette réunion. L'évènement a duré 2h. Cela a débuté par une courte présentation du projet par le porteur de projet (5 min), suivie d'une intervention de l'association ACIDOPEPEB (20 min), suivie d'une intervention par l'équipe du projet (15 min). Le reste du temps a été consacré à des questions du public et à un droit de réponse équivalent de chacune des deux parties intervenantes. L'ACIDOPPEB s'est notamment exprimée sur : le foncier, la localisation des éoliennes, la présence de zones humides, l'utilité de l'éolien dans le mix énergétique, la production électrique de l'éolien, les nuisances (visuelles, acoustiques, etc.), la crainte de dépréciation des biens immobiliers, le syndrome éolien, les risques de collision des oiseaux, etc. Les porteurs de projet ont pris la parole pour s'exprimer sur : la genèse du projet, le montage tripartite, les objectifs de transition énergétique du territoire, la concertation menée depuis 2019, l'étude acoustique, la distances des éoliennes aux habitations, l'immobilier, le rôle des EnR dans le mix énergétique, la dimension citoyenne, etc.

Par la suite, les interrogations du public ont porté sur :

- la récente jurisprudence sur un trouble anormal du voisinage liée à un projet éolien ;
- l'avis défavorable d'un commissaire enquêteur sur un projet éolien ailleurs dans le département ;
- la représentativité des citoyens membres de CDZ & ECHdF vis-à-vis du territoire ;
- les effets de l'éolien sur la santé des humains et des élevages ;
- les effets de l'éolien sur la valeur immobilière ;
- les liens entre le prix de vente de l'électricité qui sera produite par les éoliennes et la facture d'électricité des consommateurs ;
- la qualité de l'expertise naturaliste menée ;

- la validité de la charte de bon voisinage ;
- la réalisation du foncier ;
- le futur démantèlement ;
- la présence de potentielles sources d'eau dans le sous-sol ;
- le projet éolien de Bouvron ;
- les risques pour l'avifaune ;
- l'intérêt financier des citoyens dans le projet, etc.

## **V. La rédaction d'une *Charte de Bon Voisinage* suite aux ateliers avec les riverains**

### **V.1. Définition et objectifs**

A l'occasion du tout premier atelier participatif organisé sur le territoire par l'équipe du projet, à savoir l'atelier Géobiologie du 17 juillet 2020, celle-ci s'est engagée à co-construire une « *Charte de Bon Voisinage* » avec les habitants volontaires.

Le principe de cette Charte est de lister des actions et dispositions que le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre et à respecter – les engagements pris portant sur toute la durée de vie du parc éolien, de sa construction à son démantèlement. L'objectif est de permettre une insertion cohérente et apaisée du projet dans son territoire d'accueil.

La réalisation de cette Charte relève donc de la volonté du maître d'ouvrage d'adapter au mieux le projet éolien à son environnement, naturel, humain et paysager.

### **V.2. Premier atelier *Charte de bon voisinage* – septembre 2021**

Le premier atelier de réflexion sur la *Charte de Bon Voisinage* s'est déroulé le 13 septembre 2021 à Blain. Il a accueilli 22 personnes, qui s'étaient inscrites en amont auprès des organisateurs. Les riverains avaient été informés de la tenue de cet événement par deux canaux principaux :

- distribution de plus de 300 flyers dans toutes les boîtes aux lettres aux environs de la zone du projet, ainsi qu'à l'occasion du Forum des Associations de Blain (11/09/2021) ;
- affichage sur les panneaux lumineux municipaux ;
- communication publiée sur le site internet de l'association CITOYENS DU ZEF.

L'objectif de cet atelier était de faire émerger par les participants des idées de thématiques et d'actions à intégrer dans la future *Charte de Bon Voisinage*.

Il s'est ouvert par une introduction rappelant l'avancée du projet et son calendrier prévisionnel, ce qui a donné lieu à plusieurs remarques et questions de la part des participants.

S'en est suivi un premier temps de réflexion en sous-groupes, dont l'objectif était d'identifier les principaux sujets auxquels, selon les participants, le propriétaire du parc éolien devrait porter une vigilance accrue. Pour cela, les participants ont utilisé de grandes feuilles de papier et des post-its, qui ont permis d'organiser leurs idées. Un temps de restitution en plénière a été pris, avec la lecture à voix haute de toutes les contributions, qui ont été regroupées par grandes thématiques.

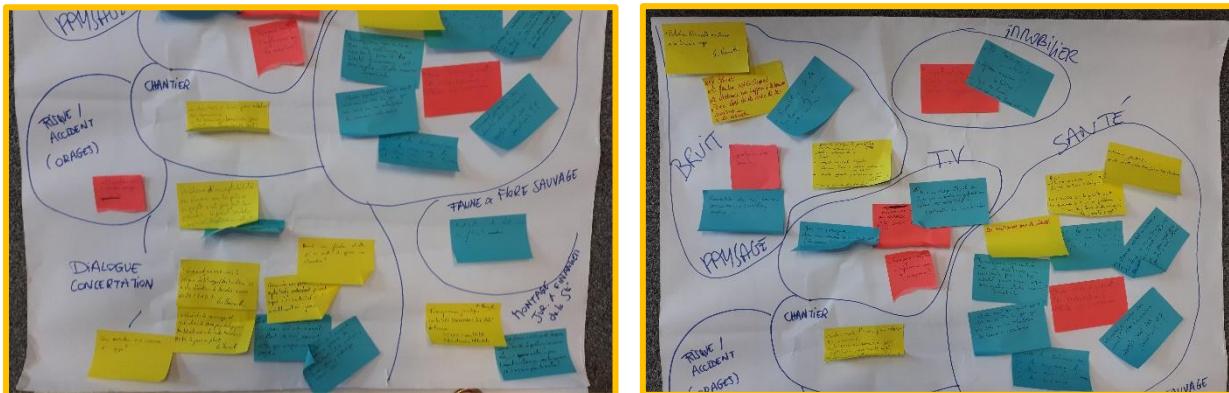


Figure 18. Résultats du premier temps de réflexion en sous-groupe.

Puis, les sous-groupes ont été invités à formuler des propositions d'actions ou de mesures à inscrire dans la Charte, afin de répondre aux sujets et enjeux précédemment identifiés. La réalisation d'un photomontage supplémentaire depuis la tour publique du Château de la Groulaie a notamment été demandée par l'une des participantes ; photomontage que les porteurs de projet ont donc par la suite fait rajouter à l'expertise paysagère.

Toutes les contributions émises au cours de cet atelier ont été recueillies par le porteur de projet. Elles ont ainsi pu être étudiées afin de formuler une première mouture de Charte, qui a été présentée au territoire et rediscutée à l'occasion d'un second atelier dédié.

Un compte-rendu de cet atelier est disponible en **Annexe 11**.

Par ailleurs, au cours du premier atelier *Charte de Bon Voisinage*, l'association ACIDOPPEB (Association des Citoyens DOutant de la Pertinence du Parc Eolien de Blain) a transmis une liste de treize questions aux porteurs de projet (voir Annexe 12). Ceux-ci se sont engagés à y répondre par écrit. Un document de réponse a donc été rédigé et envoyé par voie postale à l'association au matin du 7 mars 2022, soit le jour du second atelier *Charte de Bon Voisinage*.

Ce document est consultable en **Annexe 13**.

### V.3. Second atelier *Charte de bon voisinage* – mars 2022

Suite au premier atelier *Charte*, un second atelier a été organisé le 7 mars 2022 à Saint-Omer de Blain. 21 personnes y ont participé, s'étant inscrites au préalable auprès du porteur de projet, via l'adresse mail de CITOYENS DU ZEF. Pour avertir les habitants du déroulement de cet atelier, plus de 300 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres quinze jours avant l'atelier. L'information a été diffusée sur les panneaux lumineux des centres-villes de Blain et de Fay-de-Bretagne et a été relayée par la presse locale (Ouest-France et Presse Océan), ainsi que sur la page d'accueil du site internet de CITOYENS DU ZEF.

Lors de cet atelier, le porteur de projet est revenu vers les habitants avec une première mouture de *Charte de bon voisinage*, élaborée sur la base des résultats du premier atelier. Les participants ont ainsi pris connaissance des propositions d'engagements envisagées par le porteur de projet. Ils ont pu les confronter à leurs attentes initiales, les commenter, les modifier et ajouter de nouvelles idées.

L'atelier s'est déroulé en trois temps :

- Tout d'abord, un temps d'introduction de la part du porteur de projet.

Ce dernier est revenu sur le premier atelier Charte et a présenté le déroulement prévu pour le second. Cette introduction a donné lieu à quelques échanges en plénière entre les participants et la maîtrise d'ouvrage, sur des sujets généraux liés au projet et sur les modalités de l'atelier.

- Puis, un temps de réflexion en sous-groupes sur la trame de Charte.

Celle-ci était divisée en 16 grands thèmes, au sein desquels toutes les contributions du premier atelier avaient été classées (voir Tableau 1 ci-dessous). Les participants, répartis en îlots de 5 à 7 personnes, ont pu travailler sur chacun de ces thèmes, à l'aide de supports papiers préparés par les organisateurs. Ces grands posters reprenaient, d'une part, les contributions du premier atelier Charte, et d'autre part, les propositions d'engagements envisagées par la maîtrise d'ouvrage. Les citoyens devaient écrire leurs éventuels commentaires et suggestions quant à ces propositions sur les feuilles. Deux questions étaient posées aux participants : *Ces propositions vous conviennent-elles en l'état, répondent-elles à vos attentes ? Comment les améliorer ?*

Par ailleurs, plusieurs questions ont été posées aux membres de l'équipe-projet, qui ont pu éclairer les participants sur certains points.

Tableau 1. Liste des thèmes abordés lors du premier atelier Charte et retravaillés lors du second

Dialogue et concertation	Santé humaine et animale	Etudes	Acoustique
Paysage	Implantation	Chantier	Démantèlement
Immobilier	TV, réseaux de télécommunication	Ombres portées	Indemnisation monétaire
Pollution des sols	Transparence, montage juridique et financier	Orages	Réseau électrique

- Pour finir, un temps de restitution et de conclusion en plénière.

Une fois que les groupes ont eu fini d'analyser les thématiques, l'ensemble des contributions écrites a été lu à voix haute par le porteur de projet pour que tout le monde en ait connaissance. Les prochaines étapes de la *Charte de bon voisinage* et du projet éolien ont été annoncées, avec un calendrier prévisionnel.

Figure 19. Exemple de feuille de contribution.

Les contributions de l'atelier ont été recueillies par le porteur de projet pour être prises en compte dans la version définitive de la Charte.

Celle-ci a été rédigée par le porteur de projet à la suite de ce second atelier. Sur certains points, le consensus avec les participants n'a pu être atteint. La *Charte de bon voisinage* se veut ainsi être un compromis entre les attentes exprimées par les participants lors des ateliers, les réalités technico-économiques du projet et le cadre réglementaire existant.

Un compte-rendu de cet atelier est disponible en **Annexe 14**.

#### V.4. Restitution

La version finale de la *Charte de bon voisinage* est disponible en **Annexe 15**.

### VI. Revue de presse

Au fur et à mesure du développement du projet, plusieurs articles sont parus dans la presse locale (Ouest-France, l'Eclaireur, Presse Océan). Ils reflètent la perception et la compréhension du sujet par les médias. Voici une sélection non-exhaustive des articles publiés sur le sujet :

## ÉNERGIES. Un projet partenarial éolien présenté jeudi 19 septembre

Jeudi 19 septembre aura lieu le conseil municipal de Blain. Avant ce conseil, à 19 h, une présentation d'un projet partenarial éolien sur la commune sera faite. Comme le conseil, cette présentation sera ouverte au public.

« Il ne s'agit pas d'une réunion publique mais d'une présentation », précise toutefois la municipalité. Le maire Jean-Michel Buf explique : « La transition énergétique se construit dans nos territoires au gré des opportunités. Il se trouve que la commune de Blain présente de fortes potentialités de production d'énergies renouvelables, dont l'éolien ».

Le maire poursuit en rappelant : « En 2007, sur le secteur de « l'Hôtel de France », un projet éolien avait été déposé en préfecture puis abandonné quelques années plus tard à cause du projet d'aéroport du Grand Ouest



Présentation d'un projet partenarial éolien sur Blain

à Notre-Dame-des-Landes. Le projet aéroportuaire étant abandonné, notre territoire redevient compatible avec le développement de ce type de

projets, en particulier le secteur Hôtel de France qui reste en effet toujours l'un des plus propices de la commune. »

La différence notable, dans

le projet actuel, vient de son porteur : « À l'époque, le projet était porté exclusivement par un opérateur privé. Aujourd'hui c'est un collectif qui souhaite porter un nouveau projet éolien sur ce secteur. Il est constitué principalement de la SEM Sydela Énergie 44, l'association blinoise Citoyen du Zef, d'un partenaire privé et d'Engie Green. La municipalité de Blain soutient cette dynamique collective en participant au comité de pilotage du projet ».

Les différents acteurs impliqués dans le comité de pilotage du projet se présenteront et exposeront le projet avant le conseil municipal, jeudi 19 septembre, salle du conseil municipal.

■ Présentation du projet éolien sur le site de l'Hôtel de France jeudi 19 septembre à 19 h, salle du conseil municipal. Ouvert au public.

Figure 20. *L'Eclaireur*, « Un projet partenarial éolien présenté jeudi 19 septembre », 13 septembre 2019

## Un mât sur le futur parc éolien de l'Hôtel-de-France

**Blain** – Conduit par un collectif, au sein duquel se trouvent des citoyens blinois, le projet de parc éolien à l'Hôtel-de-France en est à la pose d'un mât pour mesurer le vent sur le site.

Samedi, les riverains du projet de parc éolien, situé à proximité du lieu-dit l'Hôtel-de-France, étaient conviés, par les acteurs du projet Éolienne de l'Hôtel de France, à découvrir le mât de mesure du vent, qui vient d'être installé sur le site. Premier jalon d'un programme qui pourrait aboutir d'ici deux ans.

Éoliennes de l'Hôtel-de-France est un projet mené par un regroupement qui réunit le Syndicat départemental de Loire-Atlantique Énergie 44 (SydeLA), la société Engie Green filiale d'Engie et l'association blinoise Les citoyens du zef.

### Un projet partagé et accepté

Le projet est né il y a quelques mois, à l'initiative de citoyens qui veulent « favoriser l'émergence de projets de productions d'énergies renouvelables sur Blain », situe Antoine Guichard, tout premier président de cette nouvelle association. Mais nous voulons favoriser des projets dans lesquels les citoyens sont associés. Un projet construit en commun, bien expliqué et partagé, est bien sou-

vent accepté par la population concernée».

Ce projet de l'Hôtel-de-France sera leur première expérience. « La production d'énergie renouvelable dans la commune de Blain correspond, aujourd'hui, à seulement 1,6 % de l'électricité consommée, estiment Florian Doreau d'Engie Green et François Orhan du SydeLA. La mise en place de ce parc éolien de l'Hôtel-de-France pourrait porter cette part d'énergies renouvelables à près de 80 %.

### Entre quatre et huit éoliennes

Pour s'en assurer, il faut mesurer la capacité de ce site : la vitesse du vent, sa direction à différentes hauteurs... Le mât de 104 mètres de haut, implanté début février, devrait livrer ces précieux renseignements, mais pas avant une bonne année.

« Nous lançons donc simultanément d'autres études, explique Antoine Guichard. Il faut déterminer la faisabilité et la configuration du projet. Notamment des études



Devant le mât de mesure posé sur le site, de gauche à droite : Antoine Guichard, Florian Doreau et François Orhan.

| PHOTO : OUEST FRANCE

d'impact acoustiques, paysagères et sur la biodiversité. »

Si les mesures montrent l'intérêt du site, entre quatre et huit éoliennes pourraient y être implantées. Éoliennes qui culmineront entre 150 et 180 mètres, pales comprises.

Si les habitants des villages voisins,

notamment de la Bouhonnaise et de l'Hôtel-de-France sont concernés, les responsables de Citoyens du zef invitent « toute personne désireuse d'agir localement » à les rejoindre.

Contact. Tél. 06 48 36 64 83 ou [citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com)

Figure 21. Ouest-France, « Un mât sur le futur parc éolien de l'Hôtel-de-France », 19 février 2020

**Presse Océan**

mercredi 22 juillet 2020  
Édition(s) : Nantes, Nantes Nord, Nantes Sud Vignoble  
Page 14  
188 mots - 1 min



ERDRE ET CANAL

## La pertinence du parc éolien questionnée

Un atelier de géobiologie a été organisé vendredi matin par la Société par actions simplifiées (SAS) de l'Hôtel de France, regroupant l'association Citoyens du zef (CDZ), le Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) et Engie Green. Il s'est tenu sur le site du projet de parc éolien à la Bouhonnaise (limite entre Blain et Fay), au pied du mât anémométrique, à l'attention des riverains.

A cette opération se sont invités des membres de l'association « Du vent dans les pales » de Fay, doutant de la pertinence du projet, et à l'issue de

laquelle ils ont fait part de leur scepticisme. Ce rendez-vous portait sur la biodiversité, le sous-sol, les incidences pour les hommes et les animaux... La SAS organisera d'autres ateliers sur les thèmes de la faune, la flore, les aspects sanitaires, l'acoustique, la réception télé... Des ateliers qui auront lieu de septembre à décembre, avec une réunion par quinzaine. Un stand d'information sera par ailleurs aménagé le samedi matin sur le marché de Blain.

Contacts : [duventdanslespales@gmail.com](mailto:duventdanslespales@gmail.com) et [citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com)

[citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com). ■



Un atelier de géobiologie organisé dans le cadre du projet éolien. Photo : Photo Presse Océan

Figure 22. Presse Océan, « La pertinence du parc éolien questionnée », 22 juillet 2020



PAGE ERDRE ET GESVRES

## Ils veulent être écoutés sur le projet de parc éolien

Lundi, les membres de l'association Du Vent dans les pales ont manifesté devant la salle où se tenait une présentation du projet, à l'intention des conseillers municipaux.

« On est mis devant le fait accompli. On ne remet pas en question tout le projet, on veut simplement être informé. On veut que ce soit fait en concertation avec les habitants », explique Jean-Luc Penhouet, président de l'association Du Vent dans les pales, qui dénonce le manque d'information.

Le projet de parc éolien, co-porté par Engie Green, la Sydela (Syndicat départemental de Loire-Atlantique énergie 44) et l'association des Citoyens du Zef, a été présenté pour la première fois en conseil municipal de Fay-de-Bretagne en septembre 2019. À l'époque, il portait sur l'installation de sept à huit éoliennes aux alentours de l'Hôtel de France à Blain, dont une à deux dans le territoire fayen.

Le projet n'est pas encore définitif

Claude Labarre, maire de Fay-de-Bretagne, a expliqué que la commu-

nication entre les porteurs du projet et les communes a été compliquée dès le début. « Ce ne sont pas les échanges qu'on aurait aimé avoir », a-t-il souligné. Les discussions ont été perturbées par la crise sanitaire, les élections et l'instauration d'une nouvelle équipe municipale notamment. Début 2021, les porteurs du projet ont proposé des ateliers, des réunions thématiques et des temps d'échanges sur le sujet.

Les études effectuées depuis 2019 ont fait réduire le parc à seulement trois éoliennes, seuil de rentabilité pour un projet de cette ampleur, même si rien n'est encore définitif.

Lundi, le maire a organisé une réunion pour présenter le projet, en amont du conseil municipal. « Nous voulions informer les conseillers municipaux avant toute chose. Nous savons qu'il va y avoir des permanences prévues à Blain et à Fay pour que les porteurs rencontrent les proprié-

taires, les habitants et qu'ils puissent discuter du sujet », explique Claude Labarre. Il espère que la communication sera efficace et transparente et affirme que la municipalité relaiera les informations avec ses propres outils de communication pour informer la population au maximum. De nombreuses études sont encore à venir pour décider du maintien ou non du projet de parc éolien. ■



Des membres de l'association Du Vent dans les pales/Acidopepib (Association de citoyens doutant de la pertinence du parc éolien de Blain), ont affiché leurs revendications, ce lundi, en amont du conseil municipal. Photo : Ouest-France

Figure 23. Ouest-France, « Ils veulent être écoutés sur le projet de parc éolien », 15 octobre 2021



ERDRE ET CANAL – ? BLAIN – PARC ÉOLIEN

## PARC ÉOLIEN Le projet des éoliennes de l'Hôtel de France déposé en préfecture début 2022

Le nombre d'éoliennes qui composeront le parc, le gabarit et la localisation sont définis. François Orhan, de la SAS éoliennes de l'Hôtel de France, fait le point.

François Orhan, de la SAS (société action simplifiée) éoliennes de l'Hôtel de France, rappelle : « Sur ce projet, il y a trois partenaires. La société d'économie mixte SYDELA Énergie 44, qui représente la collectivité locale, l'association Citoyens du ZEF, représentant des citoyens et Engie Green, société privée. Chacun des partenaires à 33 % dans la SAS. C'est un choix de la commune, qui a retenu un opérateur privé avec une place minoritaire. » Le responsable poursuit : « Le site de l'Hôtel de France a été retenu en janvier 2019 par la mairie de Blain, accompagné par SYDELA. La zone choisie se situe au sud de Blain, entre la N171 et la D15, à la frontière avec Fay-de-Bretagne. Située à 500 mètres de toute habitation, elle s'étend sur 197 ha. »

Venue sur site d'un géobiologue Une implantation qui n'a pas été choisie au hasard : « Le choix de cette implantation s'appuie sur les résultats d'études de terrain réalisées par des bureaux d'études experts :

topographique, naturaliste (faune et flore), acoustique ou encore paysagère », indique François Orhan. Depuis début 2020, un mât de mesure du vent et de détection des chauves-souris en hauteur est présent sur la zone. « En accord avec la demande exprimée par les habitants, un géobiologue est également venu sur site pour identifier les failles présentes dans le sous-sol, ce qui a permis aux porteurs de projet d'implanter les éoliennes en dehors de celles-ci. »

10 000 personnes alimentées François Orhan souligne : « Toutes les décisions sont soumises aux votes des trois partenaires. » Le dossier, suite à l'étude faite sur ce parc éolien, sera déposé « dans le courant du premier trimestre 2022 » à la préfecture.

Le projet se composera de trois éoliennes, d'une puissance unitaire de 3 MW et d'une hauteur totale de 165 mètres (en bout de pale). La surface utilisée représentera moins de 1 % de la zone initialement étudiée.

Le parc produira en moyenne plus de 20 GWh d'électricité par an, ce qui permettra d'alimenter plus de 10 000 personnes en électricité, soit 80 % de la population de Blain et de Fay-de-Bretagne, tout en évitant l'émission de 6 800 tonnes de CO2 par an.

Au dépôt du dossier, la préfecture aura un an pour l'instruire.

« Dans le cadre de l'instruction, l'ensemble de ces études et de leurs résultats sera mis à disposition du public au moment de l'enquête publique », précise-t-il. ■



Le parc se composera de trois éoliennes, d'une hauteur totale de 165 mètres.

Figure 24. L'Eclaireur, « PARC EOLIEN, Le projet des éoliennes de l'Hôtel de France déposé en préfecture début 2022 », semaine du 19 novembre 2021



mercredi 24 novembre 2021  
 Édition(s) : Chateaubriant  
 Page 13  
 467 mots - 2 min



---

RÉGION DE BLAIN - GUÉMENÉ - REDON

---

## Le projet éolien des Citoyens du Zef prend forme

Conduit par un collectif au sein duquel se trouvent des habitants réunis sous le nom de Citoyens du Zef, le projet de parc éolien à l'Hôtel-de-France avance. Le dossier doit être déposé début 2022.

« Nous voulons favoriser des projets éoliens, dans lesquels les citoyens sont associés, confiait début 2020, Antoine Guichard, président des Citoyens du Zef, une association créée en 2019. Un projet construit en commun, bien expliqué et partagé, est bien souvent accepté par la population concernée. »

C'est dans cet esprit qu'ils ont réussi à créer un groupement qui réunit le Syndicat départemental de Loire-Atlantique Énergie 44 (Sydela), la société Engie Green filiale d'Engie, et les Citoyens du Zef.

Fort de cet accord scellé avec le soutien de la municipalité, le groupement a posé, en février 2020, un mât de mesure du vent, sur le site présenté : le secteur de l'Hôtel-de-France, à cheval sur les communes de Blain et Fay-de-Bretagne. À cette époque, les porteurs du projet annonçaient « entre quatre et huit éoliennes, si les mesures montrent l'intérêt du site ».

Un parc de trois éoliennes

Après deux ans de travail, de réunions participatives et démarches, le projet prend forme. « Il se composera de trois éoliennes, d'une puissance unitaire de 3 MW et d'une hauteur totale de 165 mètres en bout de pale, dévoile Émilie Gadoïn, en charge de la communication au sein des Citoyens du Zef. Le parc produira plus de 20 GWh (20 millions de kilowatts heure) d'électricité par an. Ce qui permettra d'alimenter plus de 10 000 personnes en électricité, soit 80 % de la population de Blain et de Fay-de-Bretagne, tout en évitant l'émission de 6 800 tonnes de CO2 par an. »

Les porteurs de projet ont tenu à associer la population et les élus à chacune des étapes du projet. Antoine Guichard l'assure : « Le travail d'expertise et les échanges avec les habitants ont permis à l'équipe de sélectionner la plus adaptée. Celle répondant le mieux possible à l'ensemble des enjeux identifiés : de respect du voisinage et des écosystèmes, d'intégration paysagère... »

La contribution citoyenne sur ce projet porte, également, sur les aspects

économiques. « Le financement du parc sera ouvert, pour un tiers, aux citoyens du territoire à travers la SAS Énergies Citoyennes de l'Hôtel de France en cours de création », précise Émilie Gadoïn.

À quand alors les premiers tours de pales ? « Nous allons déposer le dossier début 2022. L'enquête publique s'étalera sur 2023. On peut espérer une mise en service fin 2024 », confie, prudent sur une date d'échéance, le président Guichard.

Contact. Renseignements sur le site : [citoyensduzef.com](http://citoyensduzef.com) ■



Autour d'Émilie Gadoïn (assise au centre) et d'Antoine Guichard (à ses côtés), l'équipe dirigeante des Citoyens du Zef. Photo : Ouest-France

Figure 25. Ouest-France, « Le projet éolien des Citoyens Du Zef prend forme », 24 novembre 2021

Accueil > Pays de la Loire > Blain



## À Blain, les souscriptions pour financer le projet éolien citoyen de l'Hôtel de France sont ouvertes

Nouvelle étape dans le projet éolien citoyen de l'Hôtel de France, à Blain (Loire-Atlantique). Les personnes qui veulent investir financièrement dans ce parc, qui n'a pas encore été étudié par les services de l'État, peuvent le faire, jusqu'en juin 2025. Particuliers comme entreprises ou association peuvent prendre part au projet.

Ouest-France  
Béatrice CHOT-PLASSOT.  
Publié le 24/09/2024 à 19h27

[Abonnez-vous](#)

 [LIRE PLUS TARD](#)

 [PARTAGER](#)

### Newsletter Nantes

Chaque matin, recevez toute l'information de Nantes et de ses environs avec Ouest-France



Un parc éolien, qui prévoit trois turbines, est en projet à Blain (Loire-Atlantique). | MARTIN ROCHE / OUEST-FRANCE

Figure 26. Article de presse, Ouest France, septembre 2024.

## Conclusion

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France, de par sa gouvernance mixte et collaborative, incluant une entreprise spécialisée dans le développement de parcs éoliens en France (ENGIE GREEN FRANCE), un organisme semi-public travaillant à l'échelle départementale (la SEM SYDELA ENERGIE 44) et des citoyens du pays blinois (CITOYENS DU ZEF), porte dans son ADN la volonté de s'intégrer au mieux dans son contexte territorial.

A ce titre, le porteur de projet a fait en sorte de donner toute leur place aux élus et habitants du territoire dans le développement de ce projet, et ce dès son démarrage, au travers d'un processus de concertation volontariste et continu.

Ce processus s'est articulé autour de plusieurs piliers, que sont : une gouvernance collaborative et mixte ; une démarche de transparence et de clarté auprès des élus et des services de l'Etat ; l'information et l'implication régulière des citoyens. Cela a contribué à élaborer un projet adapté aux réalités et sensibilités du territoire, à la fois humaines, environnementales, culturelles et économiques.

Cela a pris la forme de nombreuses actions à destination des acteurs du territoire : information et échanges avec les élus municipaux et intercommunaux ; organisation d'une réunion publique et de multiples permanences d'information ; portes-ouvertes au pied du mât de mesure sur la zone du projet ; ateliers thématiques participatifs ; site internet de l'association CITOYENS DU ZEF et adresse e-mail permettant de répondre directement aux questions des citoyens ; rédaction d'une *Charte de Bon Voisinage* à partir des échanges avec les riverains du projet, etc.

Les habitants ont donc été régulièrement informés, de manière transparente. Ils ont eu de multiples occasions de questionner, commenter et proposer des idées au maître d'ouvrage, alimentant ainsi sa réflexion autour de l'élaboration du projet. Ils ont pu exprimer leur avis, y compris leur opposition au projet.

L'un des aboutissements les plus importants de ce processus de concertation est la signature par le maître d'ouvrage d'une *Charte de bon voisinage*, demandée par les habitants et élaborée avec les participants des deux ateliers. Même si certaines mesures adoptées dans ce document n'ont pas fait l'objet d'un consensus entre les riverains et la maîtrise d'ouvrage, l'esprit de cette Charte, son processus de construction participatif et les engagements qui en résultent illustrent l'importance accordée par le porteur de projet au dialogue avec les citoyens et à leur inclusion dans la conception du projet.

Depuis le début, le maître d'ouvrage a donc travaillé à construire un projet qui soit à l'équilibre entre ces impératifs objectifs (techniques, environnementaux, économiques, juridiques, etc.) et les attentes exprimées localement. Ainsi, malgré une opposition affirmée au projet de la part d'une partie de la population, le porteur de projet a veillé à garantir information, transparence et participation citoyenne autour de ce projet.

Le projet éolien de l'Hôtel de France fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat de Loire-Atlantique par la société des EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE. Celle-ci poursuivra les échanges avec l'ensemble des parties prenantes du territoire en phase d'instruction et par la suite.

## Annexes

### Annexe 1 - Liste des rencontres avec le territoire

DATE	ACTION	PARTICIPANTS	OBSERVATION
<b>2018</b>	Analyse du potentiel éolien du territoire de Blain	SO	La réflexion autour de ce projet a été initiée par la mairie de Blain en 2018, qui a missionné le SYDELA pour choisir la zone d'implantation.
<b>Avril 2019</b>	Réunion publique	Environ 30 participants	Présentation des résultats de l'analyse multicritère de la commune de Blain et du site retenu pour développer le projet Débat sur les modalités d'implication des citoyens intéressés
<b>Mai à juillet 2019</b>	Appel à projets	SO	Appel à projets mené par la mairie de Blain, la SEM SYDELA ENERGIE 44 et l'association Citoyens du ZEF pour sélectionner une entreprise partenaire spécialisée.
<b>Juillet 2019</b>	Réunion avec les élus de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres	Elus de l'EPCI	Présentation du déroulé d'un projet éolien, du calendrier prévisionnel, du partenariat envisagé
<b>Septembre 2019</b>	Conseil municipal de Fay	Conseil municipal	Présentation du déroulé d'un projet éolien, du calendrier prévisionnel, du partenariat
<b>Septembre 2019</b>	Conseil municipal de Blain	Conseil municipal	Présentation du déroulé d'un projet éolien, du calendrier prévisionnel, du partenariat Avis favorable pour initier les études
<b>Février 2020</b>	Portes-ouvertes au pied du mât de mesure	Environ 30 participants	Présentation du mât de mesure et des principes de l'étude de vent Présentation du calendrier prévisionnel du projet
<b>Juillet 2020</b>	Atelier Géobiologie	30 participants	Pratique sur le terrain d'identification de failles Présentation en salle de l'intégration des enjeux géobiologiques dans la conception du projet Définition avec les participants des thèmes des futurs ateliers
<b>Septembre 2020</b>	Atelier Acoustique & paysage	19 participants	Explication du déroulé des états initiaux paysage, présentation des premiers résultats 2 photomontages supplémentaires demandés Découverte de l'acoustique et exercices de bridage en sous-groupes
<b>Septembre 2020</b>	Permanence CDZ n°1	< 5 visiteurs	Permanence par les bénévoles de Citoyens du ZEF, pour s'informer et échanger sur le projet éolien de l'Hôtel de France, et plus particulièrement sur le rôle des citoyens dans ce projet et la transition énergétique en général.
<b>Septembre 2020</b>	Permanence CDZ n°2	< 5 visiteurs	Permanence par les bénévoles de Citoyens du ZEF, pour s'informer et échanger sur le projet éolien de l'Hôtel de France, et plus particulièrement sur le rôle des citoyens dans ce projet et la transition énergétique en général.
<b>Septembre 2020</b>	Permanence CDZ n°3	< 5 visiteurs	Permanence par les bénévoles de Citoyens du ZEF, pour s'informer et échanger sur le projet éolien de l'Hôtel de France, et plus particulièrement sur le rôle des citoyens dans ce projet et la transition énergétique en général.
<b>Octobre 2020</b>	Atelier Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien	15 participants	Présentation de la place de l'éolien dans la stratégie et le mix énergétiques français Présentation du bilan énergétique de l'éolien Explication du montage financier des projets éoliens et des retombées économiques locales

Octobre 2020	Atelier Milieu naturel & scenarii d'implantation	16 participants	Présentation des premiers résultats des inventaires naturalistes et des autres contraintes connues du projet Exercices d'implantation des éoliennes en sous-groupes
Décembre 2020	Visite de terrain avec les services de l'Etat	SO	Une visite de terrain avec les services de l'Etat a été faite, le 17 décembre 2020, en présence notamment de la DDTM et du paysagiste conseil de la Préfecture
Septembre 2021	Atelier Charte de Bon Voisinage n°1	22 participants	Recueil des sujets d'attention et propositions d'actions pour alimenter la future Charte
Octobre 2021	Information aux élus de Fay-de-Bretagne	Elus municipaux	Présentation de l'avancée du projet, de l'implantation choisie, de la démarche d'intégration territoriale et des retombées économiques locales
Octobre 2021	Information aux élus de Blain	Elus municipaux	Présentation de l'avancée du projet, de l'implantation choisie, de la démarche d'intégration territoriale et des retombées économiques locales
Octobre 2021	Permanence CDZ n°1	10 visiteurs	Présentation d'une exposition sur le projet et des photomontages Echanges avec les visiteurs
Octobre 2021	Permanence d'information en mairie de Fay-de-Bretagne	20 visiteurs	Présentation d'une exposition sur le projet (historique et calendrier, implantation, résultats d'études...) et des photomontages Echanges avec les visiteurs
Octobre 2021	Permanence CDZ n°2	9 visiteurs	Présentation d'une exposition sur le projet et des photomontages Echanges avec les visiteurs
Novembre 2021	Pôle Eolien de Loire-Atlantique	SO	Le 17 novembre 2021, le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a été présenté devant le Pôle Eolien de Loire-Atlantique, afin de recueillir l'avis et les recommandations des services de l'Etat sur son développement
Novembre 2021	Permanence d'information à Blain	20 visiteurs	Présentation d'une exposition sur le projet (historique et calendrier, implantation, résultats d'études...) et des photomontages Echanges avec les visiteurs
Novembre 2021	Permanence CDZ n°3	11 visiteurs	Présentation d'une exposition sur le projet et des photomontages Echanges avec les visiteurs
Novembre 2021	Permanence CDZ n°4	ND	Présentation d'une exposition sur le projet et des photomontages Echanges avec les visiteurs
Mars 2022	Atelier Charte de Bon Voisinage n°2	21 participants	Présentation d'une première trame de Charte, réalisée sur la base des contributions du premier atelier Discussion, recueil des impressions et suggestions des participants

*N.B. : tous ces événements ont été l'occasion de répondre aux questions des participants*

## Annexe 2 - Délibération du conseil municipal de Blain

<b>DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE</b>	
<b>Commune de BLAIN</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019</b>
<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.</p>	
<p><b>DATE DE CONVOCATION</b> : 12 Septembre 2019.</p>	
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRÉSENTES : 5.</b></p>	
<p><b>PRESENTS</b> : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédrick, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHIADT Rita.</p>	
<p><b>EXCUSES</b> : M. BROUTIN Ludovic (<i>pouvoir à M. Jean-Michel BUF</i>), Mme COOREVITS Catherine (<i>pouvoir à M. Philippe CAILLON</i>), Mme DENIEL Brigitte (<i>pouvoir à Mme Marie-France GUIHO</i>), M. PLANTARD Thierry (<i>pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX</i>) et M. RICHARDEAU James (<i>pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE</i>).</p>	
<p><b>SECRETAIRES DE SEANCE</b> : MM. Martin PELÉ et Serge PONTAC.</p>	
<b>OBJET :</b>	<i>Soutien à la réalisation des études de faisabilité d'un projet éolien sur le site de l'Hôtel de France à Blain par le partenariat entre la SEM Sydela Energie 44, l'association Citoyens du zef et la Société ENGIE GREEN.</i>
<p>N° 2019 / 09 / 01</p>	
<p><i>La Municipalité de Blain, engagée dans la transition énergétique souhaite encourager le développement des énergies renouvelables, dans une démarche de concertation avec les citoyens de son territoire.</i></p>	
<p><i>Suite à la décision gouvernementale d'abandonner le projet d'aéroport du Grand Ouest, le territoire de la Commune de Blain a été fortement prospecté depuis Février 2018 par des sociétés spécialisées dans l'éolien pour initier de nouveaux développements. La Commune de Blain offre en effet un potentiel attractif de 3 à 4 nouveaux sites d'implantations éoliennes malgré la présence d'une servitude radar Météo France.</i></p>	
<p><i>Après une analyse multicritère de ces différentes opportunités, la Commune de Blain a indiqué sa préférence pour le déploiement sur son territoire d'un site éolien sur le secteur de l'Hôtel de France.</i></p>	
<p><i>Une réunion publique a eu lieu le 16 avril 2019 pour présenter les résultats de cette analyse géographique. Lors de cette soirée qui a réuni une trentaine de personnes, un débat portant sur les modalités d'implication des citoyens intéressés pour s'investir dans le projet a conclu à la création d'un comité de pilotage élargi où la voix citoyenne prendrait part aux décisions. L'association blinoise « Citoyens du Zef » s'est alors créée le 2 mai 2019 pour participer aux différentes étapes du projet, en particulier le choix de l'opérateur privé retenu.</i></p>	
<p style="text-align: right;">.../...</p>	
<p>Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20190919-CM-2019-09-01- DE Date de télétransmission : 23/09/2019 Date de réception préfecture : 23/09/2019</p>	

*Un comité de pilotage constitué du Sydela, de l'association Citoyens du Zef et de la Mairie, a donc procédé à une mise en concurrence pour identifier parmi les 12 sociétés présentes, l'opérateur le plus compétent et le plus ouvert à co-construire un projet équilibré pour le territoire. La société ENGIE GREEN a été sélectionnée pour intégrer le comité de pilotage dans la définition d'un projet éolien où les citoyens et les partenaires prendront les décisions stratégiques.*

*La première décision a été d'organiser une réunion le 12 juillet dernier pour informer les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles de la zone Hôtel de France du démarrage d'un projet éolien piloté par les acteurs locaux.*

*L'association Citoyens du Zef en accord avec le comité de pilotage rencontre individuellement les propriétaires, les exploitants et les riverains proches de la zone projetée depuis le mois de juillet et jusqu'au mois d'octobre 2019 pour recueillir les avis sur l'opportunité de réaliser un tel projet.*

*L'association « Citoyens du zef » s'engage à co-développer (techniquement, économiquement et juridiquement) et dans le cadre du partenariat entre la SEM Sydela Energie 44, l'association Citoyens du zef et la Société ENGIE GREEN, le projet du parc éolien sur le site de l'Hôtel de France à Blain dans une dynamique citoyenne locale. A ce titre, elle peut bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du dispositif "Cit'ER 44" pour le développement des énergies renouvelables citoyennes, et porté par le Département de Loire-Atlantique et le réseau ECPDL.*

*La Ville de Blain apporte son plus fort soutien à ce projet porté par le partenariat SEM Sydela Energie 44, l'association Citoyens du zef et la société Engie Green.*

*Les conseillers municipaux concernés par ce projet, membres de l'association Citoyens du Zef ou étant propriétaires directs ou par filiation de parcelles sur l'emprise d'implantation, n'ont pris part, ni au débat ni au vote, soit :*

- Plantard Thierry, membre du bureau Citoyens du zef, (non présent à la séance),*
- Pelé Legoux Laurence, membre du bureau Citoyens du zef,*
- Pelé Martin, filiation propriétaire,*
- Schladt Rita, adhérente.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1311-10,*

*Vu la présentation du projet réalisée en séance du 19 septembre 2019 par le partenariat SEM Sydela Energie 44, l'association Citoyens du zef et la société Engie Green,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*.../...*

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20190919-CM-2019-09-01-  
DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

Séance du Conseil municipal du 19 Septembre 2019  
Délibération n° 2019 / 09 / 01

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*SOUTIENT la réalisation des études de faisabilité d'un projet éolien sur le site de l'Hôtel de France à Blain par le partenariat entre la SEM Sydela Energie 44, l'association Citoyens du zef et la Société ENGIE GREEN*

*S'ENGAGE à faciliter les démarches et les actions de l'association Citoyens du zef pour le développement de ce parc et les dynamiques citoyennes associées.*

Vote : 24 pour – 1 abstention (25 votants).

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 23 Septembre 2019,

Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20190919-CM-2019-09-01-  
DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

Séance du Conseil municipal du 19 Septembre 2019  
Délibération n° 2019 / 09 / 01

## Annexe 3 – Présentation du projet éolien de l'Hôtel de France dans le bulletin municipal de la ville de Blain (septembre – octobre 2019)

### Au tr@vers de notre commune

#### →UN PROJET PARTENARIAL ÉOLIEN SUR BLAIN



La transition énergétique se construit dans nos territoires au gré des opportunités. Il se trouve que la commune de Blain présente de fortes potentialités de production d'énergies renouvelables dont l'éolien. Souvenez-vous en 2007, sur le secteur de « l'Hôtel de France », un projet éolien avait été déposé en préfecture puis abandonné quelques années plus tard à cause du projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes.

Depuis la décision gouvernementale d'abandonner le projet aéroportuaire, notre territoire redevient compatible avec le développement de ce type de projets en particulier le secteur Hôtel de France qui reste en effet toujours l'un des plus propices de la commune.

Mais si à l'époque, le projet était porté exclusivement par un opérateur privé, c'est aujourd'hui un collectif qui souhaite porter un nouveau projet éolien sur ce secteur. Constitué principalement de la SEM SYDELA Énergie 44, l'association blinoise « Citoyen du Zef », d'un partenaire privé, ENGIE Green, et la municipalité de Blain qui soutient cette dynamique collective en participant au comité de pilotage du projet.

Les différents acteurs impliqués dans le comité de pilotage du projet se présentent :

##### SEM SYDELA Énergie 44 :

La SEM SYDELA Énergie 44 est une émanation du SYDELA, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire-Atlantique. Le Syndicat regroupe 186 communes et 13 intercommunalités et assure, pour le compte des collectivités adhérentes, entre autres la distribution publique d'énergie électrique, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des réseaux.

Depuis quelques années, le syndicat d'énergie a amorcé le virage de la transition énergétique et accompagne les collectivités locales dans la conduite de cette mutation aujourd'hui incontournable. La SEM SYDELA Énergie 44 a pour vocation d'accompagner, de développer et d'exploiter des projets dédiés à la production et à la revente d'énergies renouvelables sur le territoire de Loire-Atlantique, en cohérence avec la stratégie territoriale de ces adhérents.

Le rôle de la SEM SYDELA Énergie 44 est d'accompagner techniquement la commune de Blain dans la conduite de sa stratégie territoriale des énergies renouvelables et en

particulier d'animer le comité de pilotage du projet éolien. La SEM participera aussi financièrement à l'opération pour renforcer la composante publique dans la collégialité du projet au côté de la commune.

Le SYDELA, principal actionnaire de la SEM SYDELA Énergie 44 (72,5 %) anticipe ainsi les grandes mutations énergétiques à venir en développant des nouveaux moyens d'actions et donc de futures retombées financières pour continuer le développement intelligent des réseaux d'énergie en Loire-Atlantique.

##### Citoyen du Zef :

La transition écologique, chacun peut y participer ! Les citoyens ont leur place à prendre dans sa mise en œuvre. En mai 2019, un groupe d'habitants du territoire de Blain a créé une association afin d'agir concrètement en faveur de la transition énergétique. De façon générale, Citoyens du Zef a pour ambition de :

- 1- participer à la création de projets de production d'énergies renouvelables citoyennes sur Blain ;
- 2- permettre l'investissement citoyen en tant qu'acteur ou financeur ;
- 3- réinvestir les bénéfices économiques sur le territoire dans d'autres actions locales en faveur de l'environnement ;
- 4- travailler à la maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire ;
- 5- réfléchir, se former et informer sur les thématiques liées à l'énergie et aux modifications climatiques dans une démarche d'éducation populaire ;
- 6- fédérer le plus grand nombre dans la transparence et la démocratie, être représentatif des habitants du territoire.

En particulier, Citoyens du Zef est partie prenante du projet éolien sur le site dit « Hôtel de France » afin de jouer un rôle actif et de participer aux prises de décision, dès le début du projet et à toutes les étapes du développement et de l'exploitation. L'association portera une attention toute particulière au confort des riverains, au bien-être des habitants et à la prise en compte des élevages.

L'association Citoyens du Zef invite à la rejoindre toute personne désireuse d'agir localement dans le respect de l'environnement et des populations. Pour ce faire, chacun peut adhérer à l'association, s'impliquer dans le projet, participer au financement...

Contact : [citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com)

##### ENGIE Green :

En tant que partenaire, ENGIE Green apportera son expérience et son expertise dans le domaine de l'éolien pour mener à bien ce projet. ENGIE Green développe, construit et exploite des installations de production d'énergie verte et recense près de 800 éoliennes en France.

Répartis dans 17 agences, les collaborateurs d'ENGIE Green ont développé un savoir-faire sur toute la chaîne de valeur d'un projet éolien avec des experts dédiés à l'acoustique, la biodiversité, la mesure de vent, la cartographie, la maîtrise d'œuvre des chantiers.

## Au tr@vers de notre commune

Ses équipes dédiées à l'exploitation et à la maintenance des installations sont situées au cœur des territoires dans un souci de proximité et d'efficacité.

C'est l'équipe de l'agence de Nantes qui assurera pour le comité de pilotage la conduite des études de faisabilité et la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale, en 2019 et 2020. Un mât de mesure de vent pourrait être installé dès le mois d'octobre 2019 pour mesurer le potentiel de vent de la zone retenue pour le projet de parc éolien. ENGIE Green, à travers ses différentes activités, éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque et méthanisation, s'inscrit durablement dans les territoires et les accompagne sur les enjeux de transition énergétique.

### Mairie de Blain :

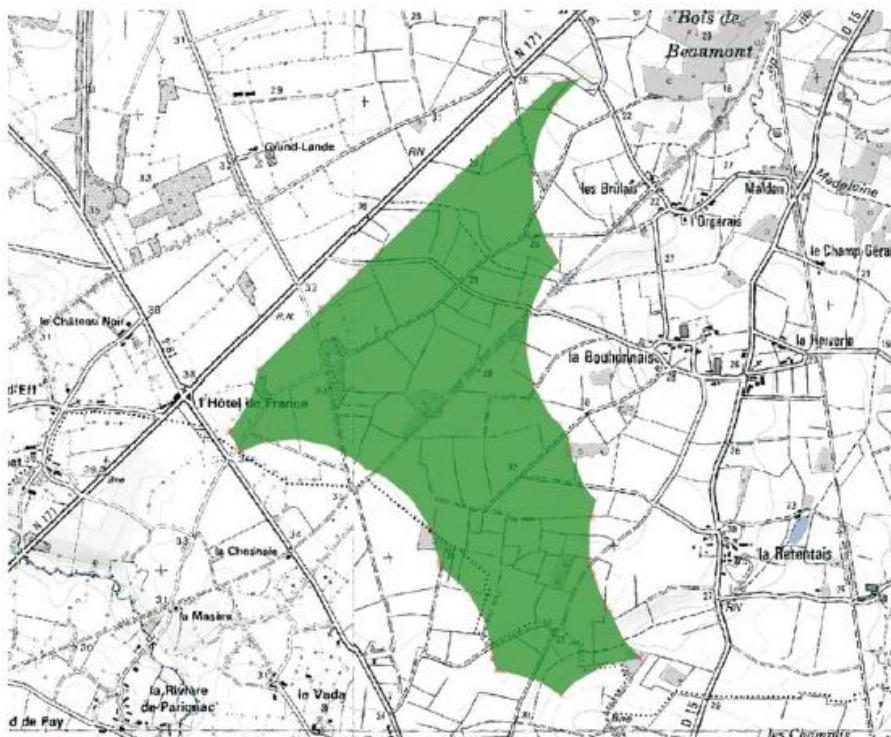
« Comme vous le savez, la Municipalité de Blain est particulièrement engagée dans la transition énergétique et elle a décidé, grâce à une collaboration spécifique avec le Syndicat d'Energie de la Loire-Atlantique et de sa SEM, Sydela Énergie 44, d'agir face à ces enjeux techniques du développement éolien et rééquilibrer les échanges avec les opérateurs privés.

A cet égard, nous avons à Blain :

- 1- identifié l'ensemble des sites éoliens potentiels ;
- 2- hiérarchisé ces sites par rapport à des critères opérationnels ;
- 3- élaboré une stratégie territoriale d'aménagement de l'éolien sur la commune.

Cette stratégie éolienne prend en compte les potentialités de la commune mais aussi les projets et opportunités des communes voisines. Le site dit « Hôtel de France » a été retenu. Une exigence pour la municipalité : celle de partager la gouvernance et en faire la valeur ajoutée de ce type de projet territorial.

En effet, cette démarche singulière permet une réappropriation collaborative locale des enjeux énergétiques. Il nous apparaît évident que c'est au travers de ces nouveaux modèles de coopération d'acteurs, d'expériences partagées, que la transition énergétique trouvera une meilleure acceptation auprès de la population et sa légitimité dans nos territoires », s'exprime Jean-Michel Buf, maire de Blain. ■



Blain P@ssionnement - Septembre-Octobre 2019

**Annexe 4 – Compte-rendu des portes-ouvertes au mât de mesure des vents**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)**

## **Compte-rendu**

**Portes-ouvertes du mât de mesure  
de vent**

**Le 15 septembre 2020**

Au pied du mât de mesure, Zone du projet, Blain (44)



## CONTEXTE

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France est co-piloté par trois acteurs : la SEM SYDELA Energie 44 (SEM du syndicat d'énergie de Loire-Atlantique), la société spécialisée ENGIE GREEN et l'association Citoyens du ZEF.

L'étude du milieu naturel a démarré à l'été 2019, tandis que les autres études (paysage, acoustique, etc.) ont été lancées début 2020.

Ainsi, en février 2020, un mât de mesure des vents a été installé sur la zone du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France. Ce mât de 102 mètres de haut restera sur place pendant au moins douze mois, afin de récolter des données *in situ* sur la force et la direction des vents soufflant sur la zone.

Il est par ailleurs équipé de plusieurs microphones, positionnés à différentes hauteurs, qui enregistreront l'activité des chauves-souris sur place. Ils permettront d'estimer la populations de chiroptères (nombre et diversité de chauves-souris) fréquentant le site, ainsi que d'analyser leur comportement.

## L'EVENEMENT

Dans la foulée de l'installation de ce mât, des portes-ouvertes ont été organisées à son pied par les porteurs de projet, le 15 février 2020. Les personnes intéressées ont été invitées à se rendre sur site, où elles ont été accueillies par un représentant de chacune des trois structures composant l'équipe du projet.

Une trentaine de personnes a participé à ces portes-ouvertes, notamment des riverains. Le fonctionnement du mât de mesure et les principes de l'étude de vent leur ont été présentés. Le calendrier prévisionnel du projet leur a également été communiqué.

Cet événement convivial a été l'occasion pour les habitants de s'informer sur le mât de mesure, mais aussi sur le projet éolien dans son ensemble et sur son déroulé. Ils ont pu rencontrer directement les porteurs de projet et leur poser leurs questions.

D'autre part, ce moment a permis à la maîtrise d'ouvrage d'identifier et de recueillir les principaux points d'inquiétude et interrogations de la population, afin de pouvoir y apporter des réponses à l'occasion d'un prochain événement sur le territoire.

## Articles de presse parus dans la presse locale suite aux portes-ouvertes

### Un mât sur le futur parc éolien de l'Hôtel-de-France

**Blain** — Conduit par un collectif, au sein duquel se trouvent des citoyens blinois, le projet de parc éolien à l'Hôtel-de-France en est à la pose d'un mât pour mesurer le vent sur le site.

Samedi, les riverains du projet de parc éolien, situé à proximité du lieu-dit l'Hôtel-de-France, étaient conviés, par les acteurs du projet Éolienne de l'Hôtel de France, à découvrir le mât de mesure du vent, qui vient d'être installé sur le site. Premier jalon d'un programme qui pourrait aboutir d'ici deux ans.

Éoliennes de l'Hôtel-de-France est un projet mené par un groupement qui réunit le Syndicat départemental de Loire-Atlantique Énergie 44 (Sydela), la société Engie Green filiale d'Engie et l'association blinoise Les citoyens du zef.

#### Un projet partagé et accepté

Le projet est né il y a quelques mois, à l'initiative de citoyens qui veulent « favoriser l'émergence de projets de productions d'énergies renouvelables sur Blain », situe Antoine Guichard, tout premier président de cette nouvelle association. Mais nous voulons favoriser des projets dans lesquels les citoyens sont associés. Un projet construit en commun, bien expliqué et partagé, est bien sou-

vent accepté par la population concernée ».

Ce projet de l'Hôtel-de-France sera leur première expérience. « La production d'énergie renouvelable dans la commune de Blain correspond, aujourd'hui, à seulement 1,6 % de l'électricité consommée, estiment Florian Doreau d'Engie Green et François Orhan du Sydela. La mise en place de ce parc éolien de l'Hôtel-de-France pourrait porter cette part d'énergies renouvelables à près de 80 %.

#### Entre quatre et huit éoliennes

Pour s'en assurer, il faut mesurer la capacité de ce site : la vitesse du vent, sa direction à différentes hauteurs... Le mât de 104 mètres de haut, implanté début février, devrait livrer ces précieux renseignements, mais pas avant une bonne année.

« Nous lançons donc simultanément d'autres études, explique Antoine Guichard. Il faut déterminer la faisabilité et la configuration du projet. Notamment des études



Devant le mât de mesure posé sur le site, de gauche à droite : Antoine Guichard, Florian Doreau et François Orhan.

PHOTO : OUEST-FRANCE

#### d'impact acoustiques, paysagères et sur la biodiversité. »

Si les mesures montrent l'intérêt du site, entre quatre et huit éoliennes pourraient y être implantées. Éoliennes qui culmineront entre 150 et 180 mètres, pâles comprises.

Si les habitants des villages voisins,

notamment de la Bouonnaise et de l'Hôtel-de-France sont concernés, les responsables de Citoyens du zef invitent « toute personne désireuse d'agir localement » à les rejoindre.

Contact. Tél. 06 48 36 64 83 ou [citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com)

Ouest France, « Un mât sur le futur parc éolien de l'Hôtel-de-France », 19 février 2020

### Projet Éoliennes à l'hôtel de France : le mât de mesure installé

À l'occasion du montage du mât de mesure à vent, les habitants étaient invités à échanger sur le projet « Éoliennes à l'hôtel de France » samedi 15 février, avec le SEM Sydela, Engie Green et l'association les Citoyens du Zef.

Les Citoyens du Zef, association d'un groupe d'habitants du territoire de Blain, agissent concrètement en faveur de la transition énergétique. Le président Antoine Guichard explique : « Le but est de participer à la création de projets de production d'énergies renouvelables citoyennes sur Blain, de permettre un investissement citoyen en tant qu'acteur ou financeur... »

L'association est partie prenante du projet Éoliennes de l'hôtel de France. « Nous voulons jouer un rôle actif et participer aux prises de déci-

sions. Nous porterons une attention particulière au confort des riverains, à leur bien-être et à la prise en compte des élevages. »

Installé début février, le mât de 104 m permet de mesurer la vitesse du vent et sa direction à différentes hauteurs. Florian Doreau, d'Engie Green, précise : « Les mesures vont se faire sur une année. Les relevés permettront de concevoir un projet éolien adapté au site et à sa ressource en vent. Simultanément, d'autres études sont en cours pour déterminer la faisabilité et la configuration du projet notamment des études acoustiques, paysagère et une étude sur la biodiversité. »



Antoine Guichard (Citoyens du Zef), Florian Doreau (Engie Green) et François Orhan (SEM Sydela énergie 44), sur fond de mât de mesure du vent.

Ce projet qui verra peut-être la construction de 6 à 8 éoliennes est mené par un groupement de partenaires réunis-sant la SEM Sydela énergie 44, partenaire public, les Citoyens du Zef et Engie Green. Florian Doreau ajoute : « La production d'énergie renouvelable à Blain correspond aujourd'hui à seulement 1,6 % de l'électricité consommée. Le projet pourrait porter cette part à 80 %. » ■

L'éclaireur, « Projet Eoliennes de l'hôtel de France », 21 - 27 février 2020

## Annexe 4 – Compte-rendu de l'atelier Géobiologie

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)**

## **Compte-rendu Atelier Géobiologie**

**Le 17 juillet 2020  
De 10h15 à 12h45**

**Sur la Zone d'Implantation Potentielle  
Et en salle, Blain (44)**



## CONTEXTE

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France est co-piloté par trois acteurs : la SEM SYDELA Energie 44 (SEM du syndicat d'énergie de Loire-Atlantique), l'association Citoyens du ZEF et la société spécialisée ENGIE GREEN.

L'étude du milieu naturel a démarré à l'été 2019 et les autres études (paysage, acoustique, vent, etc) ont démarré début 2020. Un mât de mesure a été installé sur site en février 2020. Des portes-ouvertes ont été organisées à son pied le 15 février 2020, qui ont attiré une trentaine de participants.

A l'occasion des premiers échanges avec la population, les porteurs de projet ont identifié une forte préoccupation sur les sujets de santé humaine et animale. Plusieurs personnes, des riverains comme des membres de l'association Citoyens du Zef, se sont questionnées sur un lien éventuel entre ces questions et la géobiologie (présence de failles, de sources, de courants dans le sous-sol...). Il a été demandé à la maîtrise d'ouvrage d'en tenir compte dans la définition du projet, recommandation que les porteurs de projet ont trouvée très pertinente.

## L'ATELIER

### Objectifs de l'atelier

Cet atelier avait pour but de répondre aux interrogations des habitants sur les enjeux géobiologiques, en leur permettant de rencontrer et d'échanger directement avec un géobiologue expert. L'idée était de leur faire découvrir cette pratique ancestrale non pas seulement d'une manière théorique, mais en la pratiquant eux-mêmes sur le terrain.

Pour la maîtrise d'ouvrage, l'objectif était aussi de recueillir une première vue d'ensemble du contexte géobiologique du site, information utile à la définition du projet.

D'autre part, ce premier atelier participatif devait être l'occasion d'élaborer, en concertation avec la population, une stratégie de prise en compte des enjeux géobiologiques dans la définition du projet.

La planification de la concertation à venir devait aussi être discutée avec les personnes présentes, afin d'identifier, en particulier, les thématiques à aborder au cours des futurs ateliers.

### Participants

Cet atelier, qui s'est déroulé en deux temps, a rassemblé trente participants sur le terrain et une vingtaine de participants en salle.

## Déroulement de l'atelier

La première partie de cet atelier s'est déroulée directement sur le terrain, sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Le géobiologue a présenté ses méthodes de travail aux participants. Ceux-ci ont notamment pu découvrir les instruments de l'expert et tester leur utilisation.

Au cours de cette sortie, le géobiologue a identifié plusieurs secteurs sensibles au regard de l'enjeu géobiologique, dont de potentielles grandes failles dans le sous-sol. Les participants ont été mis à contribution et ont pu ressentir par eux-mêmes les spécificités du terrain.

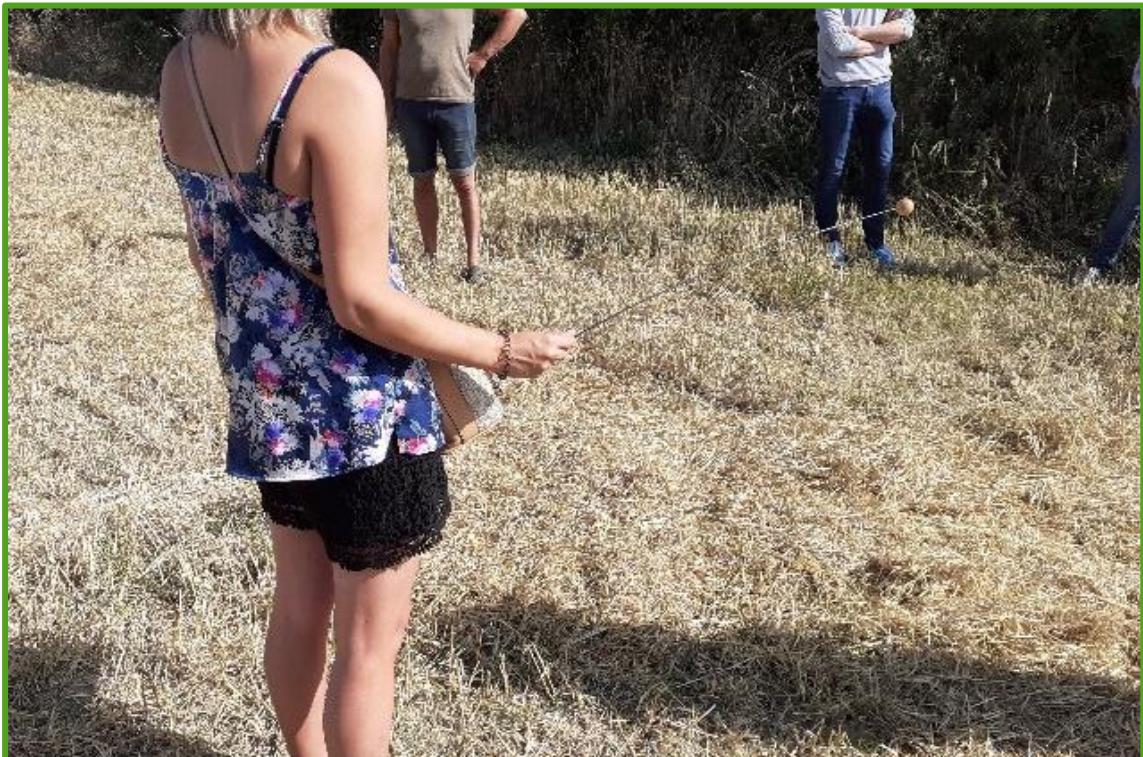


FIGURE 1. PARTICIPANTE TENANT UN DISPOSITIF DE DETECTION GEOBIOLOGIQUE.



**FIGURE 2. PARTICIPANTS TESTANT LES DISPOSITIFS DE DETECTION  
APPORTES PAR LE GEOBIOLOGUE SUR LA ZIP.**

Dans un second temps, les données récoltées ont été analysées en salle, à Blain. Cela a aussi été l'occasion pour le géobiologue de présenter son métier plus en détails, ses apports et ses limites, tout en partageant son expérience. Pour illustrer ses propos, des exemples d'interventions sur d'autres parcs éoliens ont été mobilisés. Les participants lui ont posé des questions.



Par la suite, les porteurs de projet ont échangé avec les participants sur les modalités de prise en compte des enjeux géobiologiques dans la conception du projet. Un plan d'actions ainsi qu'un calendrier prévisionnel ont ainsi été déterminés en concertation avec les participants :

**INTEGRATION DES ENJEUX GÉOBIOLÉGIQUES DANS LA CONCEPTION DU PROJET**

**1- Identification macro des secteurs problématiques au regard de l'enjeu géobiologique ----- Juillet 2020**  
(analyse bureau + terrain pour identification des éventuelles grandes failles)  
☐ Secteurs problématiques = interdiction au même titre que des servitudes = Contraintes absolues

**2- Scénarii d'implantation possible sur la base de toutes les remontées d'expertises terrain ----- Oct. 2020**  
(naturalistes, acoustiques, paysages, servitudes, foncier, ombres, etc...)  
☐ Atelier de concertation à prévoir pour partager la réflexion collective

**3- Deuxième passage terrain pour tester les scénarios d'implantation ----- Nov. 2020**  
(géobiologue + géomètre pour écarter les éoliennes des veines d'eau résiduelles)  
☐ Pour chaque scénario, pose des témoins (géomètre) et validation ou décalage de l'éolienne (géobiologue)

**4- Si accord préfectoral, diagnostics géobiologiques des fermes & habitations avoisinantes ----- 2022**  
(passage géobiologue dans les fermes pour diagnostic électro-magnétique des installations)  
☐ Remise d'un état initial électrique de chaque exploitation & habitation demandeuse

Enfin, un échange s'est ouvert sur les prochains sujets à aborder aux cours des mois suivants. Le thème des futurs ateliers participatif, leur rythme et leur chronologie ont ainsi été identifiés et approuvés par les participants.

## CONCLUSION

Les participants se sont montrés très intéressés par cet atelier, avec un vif succès pour la partie terrain et des illustrations appropriées pour la partie en salle. Il leur a permis, tout comme aux porteurs de projet, d'en apprendre plus sur la géobiologie et sa pratique concrète sur le terrain. Les participants ont trouvé des réponses à la plupart de leurs questions sur ce sujet.

Cet atelier a apporté aux porteurs de projet et à toutes les personnes présentes une première vue d'ensemble du contexte géobiologique du site de l'Hôtel de France.

Par ailleurs, ce temps d'échange a permis de construire plusieurs plans d'actions en coopération avec les habitants, à savoir : les modalités de prise en compte des enjeux géobiologiques dans la conception du projet ; ainsi que le futur déroulé de la concertation.

## Annexe 5 – Compte-rendu de l'atelier Acoustique & paysage

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)**

## **Compte-rendu**

### **Atelier Acoustique & Paysage**

**Le 24 septembre 2020  
De 20h00 à 22h30**

**Salle 5, Cour Mortier, Blain (44)**



## CONTEXTE

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France est co-piloté par trois acteurs : la SEM SYDELA Energie 44 (SEM du syndicat d'énergie de Loire-Atlantique), l'association Citoyens du ZEF et la société spécialisée ENGIE GREEN.

L'étude du milieu naturel a démarré à l'été 2019 et les autres études (Paysage, Acoustique, Vent, etc.) ont démarré début 2020. Un mât de mesure a été installé sur site en février 2020. Un atelier dédié à la géobiologie, auquel ont notamment participé des riverains de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), a également été réalisé en juillet 2020. A cette occasion, plusieurs thématiques et questions sont remontées de la part des participants. Le porteur de projet s'est alors engagé à y répondre en organisant différents ateliers participatifs, dont un atelier spécifiquement dédié à l'acoustique et au paysage après réalisation des états initiaux par les bureaux d'étude.

Un état initial est une étape des études environnementales préalables aux projets éoliens, qui consistent à recenser les caractéristiques du terrain d'implantation et de son aire d'étude relativement à une thématique (acoustique, paysage, naturaliste, etc.). Cela permet d'en dresser les sensibilités pour orienter la définition de celui-ci.

## L'ATELIER

### Objectifs de l'atelier

Lors de cet atelier, le porteur de projet a présenté la méthodologie employée dans les états initiaux acoustique et paysager, et montré aux citoyens les enjeux et les sensibilités identifiés lors de ces études. Ainsi, les personnes présentes pouvaient comprendre et interpréter les résultats, poser des questions et commenter les documents.

### Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en deux temps, avec premièrement une séance concernant les études acoustiques (environ de 20h15 à 21h30), puis une deuxième séance à propos des études de paysage (de 21h30 à 22h30). Ces séances alternaient présentation de la part des animateurs, et temps de réflexions suivis de questions et commentaires de la part des citoyens, partagés pour tous les participants. Les personnes présentes étaient réparties en trois îlots de 5 personnes afin de faciliter les discussions (voir photo ci-contre).



Au début de l'atelier, chacune des personnes présente s'est présenté succinctement (chef de projet ENGIE GREEN, adhérents à l'association Citoyens du Zef, élus des communes voisines, riverains concernés par le projet, représentants de l'association ACIDOPEPEB

(Association de Citoyens DOutant de la PErtinence du Parc Eolien de Blain). Le porteur de projet a ensuite présenté le déroulé de l'atelier et a fait un point de rappel sur le séquencement des études concernant les projets éoliens, en rappelant que ce projet se situait au niveau des états initiaux (ce qui permet de définir les enjeux et sensibilités locales) c'est-à-dire dans les toutes premières études réalisées.

## Déroulé de la séance « Acoustique »

- 1) Présentation de la durée des études (du 20 février au 06 mars 2020) et de la méthode utilisée.
- 2) Mise à disposition d'un graphe vierge et d'une carte IGN des environ de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) avec huit points représentant les micros qui ont été posés lors de cette étude.
- 3) Question n°1 : « A votre avis, quels sont les bruits ambiants qui sont pris en compte dans les études acoustiques ? ». Réponses des personnes présentes : le vent, les animaux, la circulation, l'activité agricole.
- 4) Question n°2 : « A votre avis, quel serait le lieu d'habitation (hameau) qui a un environnement sonore le plus bruyant et le moins bruyant ? » La réponse sera apportée à la fin de la première séance.
  - ⇒ Intervention d'un citoyen : « *Seulement 15 jours d'étude acoustique, c'est vraiment peu et pas du tout représentatif du bruit sur une année* ». Réponse apportée par les animateurs : les études sont faites en hiver, à feuilles tombées, car c'est à ce moment de l'année qu'il y a le moins de bruit.
- 5) Question n°3 : « A votre avis, quels sont les paramètres de mesure de bruit ? ». Réponse des citoyens : la durée du bruit, la différence nuit/jour, les intempéries, le sens des vents, la distance des habitations. Réponse des animateurs : c'est la différence de bruit que produit la machine en fonction de la vitesse de vent à hauteur de moyeu.
- 6) Question n°4 : « Selon vous, comment la courbe du bruit va évoluer en fonction de la vitesse du vent pour une habitation à plus de 500m de l'éolienne ? Tracez cette courbe sur le graphe vierge. »
  - ⇒ Réaction d'un citoyen : « *On n'est pas des experts !* ». Réponse apportée : il est juste question d'essayer d'imaginer la tendance de la courbe, rien de précis.

Une « échelle du bruit » indiquant des exemples de sons (moteur d'avion par exemple) rapportée à la quantité de décibels a été affichée au tableau pour donner un ordre de grandeur aux personnes présentes.

Après un temps de réflexion, les courbes acoustiques d'un autre projet plus avancé ont été affichées et comparées avec celles dessinées par les participants. Quelques explications techniques de base ont suivi (la courbe ne commence pas à 0 dB parce que l'éolienne ne tourne pas, présentation de courbes acoustiques d'éoliennes d'un autre site et de la propagation du bruit produit par celles-ci sur l'environnement).

- 7) Distribution de la courbe acoustique de Blain. Les citoyens devaient tracer une nouvelle courbe en y ajoutant le bruit causé par des éoliennes. Un fois les courbes dessinées, les animateurs ont expliqué la tendance de la nouvelle courbe (à vent faible, il y a peu

d'écart entre le bruit ambiant et le bruit des éoliennes ; à vent fort, les éoliennes tournent pleine puissance mais le bruit du vent couvre presque entièrement le bruit des machines ; à vent moyen, le bruit de l'environnement n'est pas assez fort pour couvrir celui des éoliennes, c'est donc là qu'on les entend le plus).

- 8) Exposition des critères acoustiques à respecter (l'émergence autorisée entre 3 dB la nuit et 5 dB le jour par rapport à la limite des 35 dB) et des mesures de bridage qui peuvent être mises en place pour ne pas dépasser ces seuils. Cette partie a été ponctuée de questions diverses de personnes qui voulaient plus de précisions ou qui n'avaient pas compris ce qui avait été expliqué. L'existence de mesures de conformité, réalisées après la construction du parc a également été mis en lumière.
- 9) Mesure, grâce à un micro (sonomètre), du bruit de la salle dans le silence pour permettre aux citoyens de se rendre compte : le bruit ambiant (route à l'extérieur, soufflerie du vidéoprojecteur...) s'élevait à 20 dB.
- 10) Distribution des courbes acoustiques des huit points de mesure autour de la ZIP. Environ 10min de prise de connaissance des lieux et des courbes ont été accordées aux citoyens pour répondre à la question posée en début de séance (cf question n°2) à propos du lieu d'habitation où le bruit ambiant est le plus fort et le moins fort.
  - ⇒ **Réaction d'une personne** : « *Là où il y a le plus de bruit, c'est parce qu'il y a un élevage de porcs !* ». Cette remarque sera vérifiée par les porteurs de projet.
- 11) Dernière diapo à propos des serrations sur les pales des éoliennes à l'image des ailes des hiboux pour réduire le bruit des machines. Demande d'un riverain si on les installe automatiquement maintenant. Réponse : on ne peut pas le confirmer mais c'est la tendance.
- 12) Annonce de la fin de la séance sur l'acoustique, et moment de questions et d'échanges.
  - ⇒ **Remarque d'un citoyen** : « *On n'a pas parlé des infrasons et ultrasons alors qu'on sait l'impact que ça a sur la faune et surtout pour les chauves-souris* ». Réponse du porteur de projet : la mortalité des chauves-souris (observée lors de suivis de mortalités par des associations après la construction des parcs) est le plus souvent due non pas aux ultrasons ni à l'impact avec les pales mais au phénomène dit de barotraumatisme (quand la pale en mouvement créé une dépression dans l'air qui impacte la chauve-souris).
  - ⇒ **Question d'une autre personne** : « *Mais est-ce que si les chauves-souris passent trop près des pales, c'est pas justement parce que les éoliennes produisent des infrasons qui empêchent leur écholocation et qui les déstabilise ?* ». Réponse apportée : nous ne sommes pas spécialistes mais la question sera posée aux associations et nous y répondrons lors de l'atelier qui concernera le milieu naturel.
  - ⇒ **Autre question** concernant la santé humaine (nausée, insomnies, dues aux infrasons). Réponse apportée : à 500m de distance, l'impact des infrasons est limité. De plus, nous sommes entourés d'infrasons dans notre vie quotidienne. Un rapport de l'académie de médecine est paru en 2017 et met hors de cause les infrasons émis par les éoliennes comme ayant un impact sanitaire (prise des adresses mail des personnes qui souhaitaient recevoir ce rapport).

- ⇒ **Réaction d'un citoyen** : « *Moi personnellement j'ai un problème d'oreille interne, ça veut dire qu'il va falloir que je parte de chez moi ? Parce que je pourrais être plus sensible aux infrasons, et je pourrais pas supporter de faire de nouveau des malaises et tout ça...* »
- ⇒ **Dernière intervention** : un citoyen voulait des relevés bruts et plus de chiffres précis concernant la démarche des mesures de bruit. Des graphiques en nuages de points ont été affichés et expliqués un peu plus en détails.

## Déroulé de la séance « Paysage »

- 1) Petite introduction et précision sur le fait que cette séance sera moins participative et plus descendante que la précédente.
- 2) Distribution des cartes IGN représentant les différentes aires d'études pour le paysage.
- 3) **Question n°1** : « *Selon vous, comment sont définies ces aires d'études ?* ». Réponse des participants : La topographie, la géologie, la symétrie. Réponse des animateurs : c'est la spécificité des paysages qui est prise en compte, comme ici par exemple avec le sillon de Bretagne.
- 4) Présentation (avec des cartes affichées au tableau et distribuées) des différentes aires d'études (éloignée, rapprochée, immédiate) et des unités paysagères (bocage, sillon de Bretagne...)
- ⇒ **Intervention d'un participant** : « *Pourquoi alors vous faites un projet aussi proche du château de la Groulais ? C'est trop près, et puis la voie verte aussi ne passe vraiment pas loin !* ». Réponse en distribuant les cartes qui montrent la prise en compte des monuments historiques.
- 5) Distribution des cartes des monuments classées ou inscrits et petit temps de prise de connaissance.
- ⇒ **Intervention** concernant la Chapelle Saint-Roch qui serait sûrement classée mais qui ne figure pas sur la carte alors qu'elle se situe proche du château de la Groulais. Il a été répondu que cette information allait être prise en compte et vérifiée en informant le bureau d'étude paysagère.
- ⇒ **Autre intervention** : « *Vraiment pour le château... C'est sûr que depuis le pont-levis on va voir les éoliennes !* ». Réponse apportée : des photomontages vont être réalisés de différents points de vue et notamment concernant les monuments historiques pour pouvoir se rendre compte de l'impact paysager du parc.
- 6) Point explicatif concernant la notion de covisibilité directe ou indirecte et exposition au tableau de deux photos déjà prises qui vont être étudiées pour l'impact. Des cartes des incidences (faibles à élevées) concernant l'aire éloignée et l'aire immédiate (la carte de l'aire immédiate a été distribuée) ont été affichées en expliquant que cela permettrait de définir les points de vue pour les photomontages (situés sur la carte par des numéros).
- 7) Distributions de 6 photos différentes, prises à 180°, qui sont un échantillon des prises de vue du paysagiste autour de l'aire rapprochée en précisant que les photomontages ne sont pas encore réalisés puisqu'il s'agit d'un état initial.

- ⇒ **Intervention de citoyens** par rapport à une erreur sur les documents : les chiffres sur la carte ne correspondent pas aux photos (il y avait une inversion de 2 photos).
  - ⇒ **Intervention de citoyens** pour demander de décaler un point de photomontage, pour obtenir un point de vue plus représentatif depuis le hameau.
- 8) Distribution de fiches explicatives sur la réalisation des photomontages et passage dans les différents groupes d'un carnet d'étude paysagère d'un autre projet, pour montrer à quoi ressemblent les photomontages.
- 9) Mot de fin et petites discussions en aparté au sein des îlots et avec les différents animateurs pour répondre aux dernières questions et remarques.
- 10) Annonce du prochain atelier sur les enjeux énergétiques et financiers.

## CONCLUSION

Cet atelier a été plutôt bien reçu par les personnes présentes. Les citoyens présents semblaient intéressés, ils posaient des questions tout au long de l'atelier. Un petit temps informel à la fin de la séance a permis d'avoir des retours globalement positifs sur le déroulé et la forme que l'atelier avait pris. Cette rencontre a permis au porteur de projet de prendre connaissance des interrogations locales concernant l'éventuel impact des infra/ultrasons sur les chauves-souris et la prise en compte de la chapelle Saint-Roch et du château de la Groulais dans l'étude paysagère.

## **Annexe 6 – Compte-rendu de l'atelier Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)**

## **Compte-rendu**

**Atelier Enjeux énergétiques  
et financiers de l'éolien**

**Le 06 octobre 2020  
De 20h à 22h15**

Salle 5, Cour Mortier, Blain (44)



## CONTEXTE

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France est co-piloté par trois acteurs : la société spécialisée ENGIE GREEN, la SEM SYDELA Energie 44 (SEM du syndicat d'énergie du 44) et l'association Citoyens du Zef. L'étude du milieu naturel a démarré à l'été 2019 et les autres études (paysage, acoustique, vent, etc.) ont démarré début 2020. Un mât de mesure a été installé sur site en février 2020.

Un premier atelier participatif dédié à la géobiologie, auquel ont notamment participé des riverains de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), a été organisé en juillet 2020. A cette occasion, plusieurs thématiques et questions sont remontées de la part des participants. Le porteur de projet s'est alors engagé à y répondre en organisant différents ateliers.

Un premier atelier spécifiquement dédié à l'acoustique et au paysage a été réalisé en septembre 2020, après la finalisation des états initiaux par les bureaux d'étude. Un état initial est une étape des études environnementales préalables aux projets éoliens, qui consiste à recenser les caractéristiques du terrain d'implantation et de son aire d'étude relativement à une thématique (acoustique, paysage, faune et flore, etc.). Cela permet d'en dresser les sensibilités pour orienter la définition du projet.

Un autre thème que les participants ont souhaité aborder à l'occasion d'un atelier de concertation concernait les enjeux de financement d'un projet éolien, ainsi que les enjeux énergétique globaux liés à cette énergie renouvelable. L'atelier Enjeux énergétiques et financiers de l'éolien, objet de ce compte-rendu, s'inscrit donc dans cette perspective.

## L'ATELIER

### Objectifs de l'atelier

L'objectif de cet atelier était de donner des clefs de compréhension aux participants sur les enjeux énergétiques et financiers liés à l'éolien. Cela devait permettre de resituer le projet éolien de l'Hôtel de France dans son contexte global, c'est-à-dire celui plus large de l'éolien terrestre en France. Cette question a été abordée sous un angle à la fois énergétique, politique et économique, en comparant l'éolien aux autres énergies. Cet atelier avait également pour but d'expliquer les coûts, les recettes possibles et les modes de financement d'un projet éolien.

L'idée était donc d'apporter aux participants des informations fiables, claires et accessibles sur tous ces sujets, afin qu'ils repartent de l'atelier avec une meilleure vision et compréhension d'un projet éolien.

Ce temps d'échange devait aussi permettre aux porteurs de projet de répondre aux questions de la population, d'identifier d'éventuels points d'inquiétude, et potentiellement de recueillir des informations utiles concernant le territoire du projet, qui seraient partagées par les habitants.

### Participants

Cet atelier a réuni 15 participants.

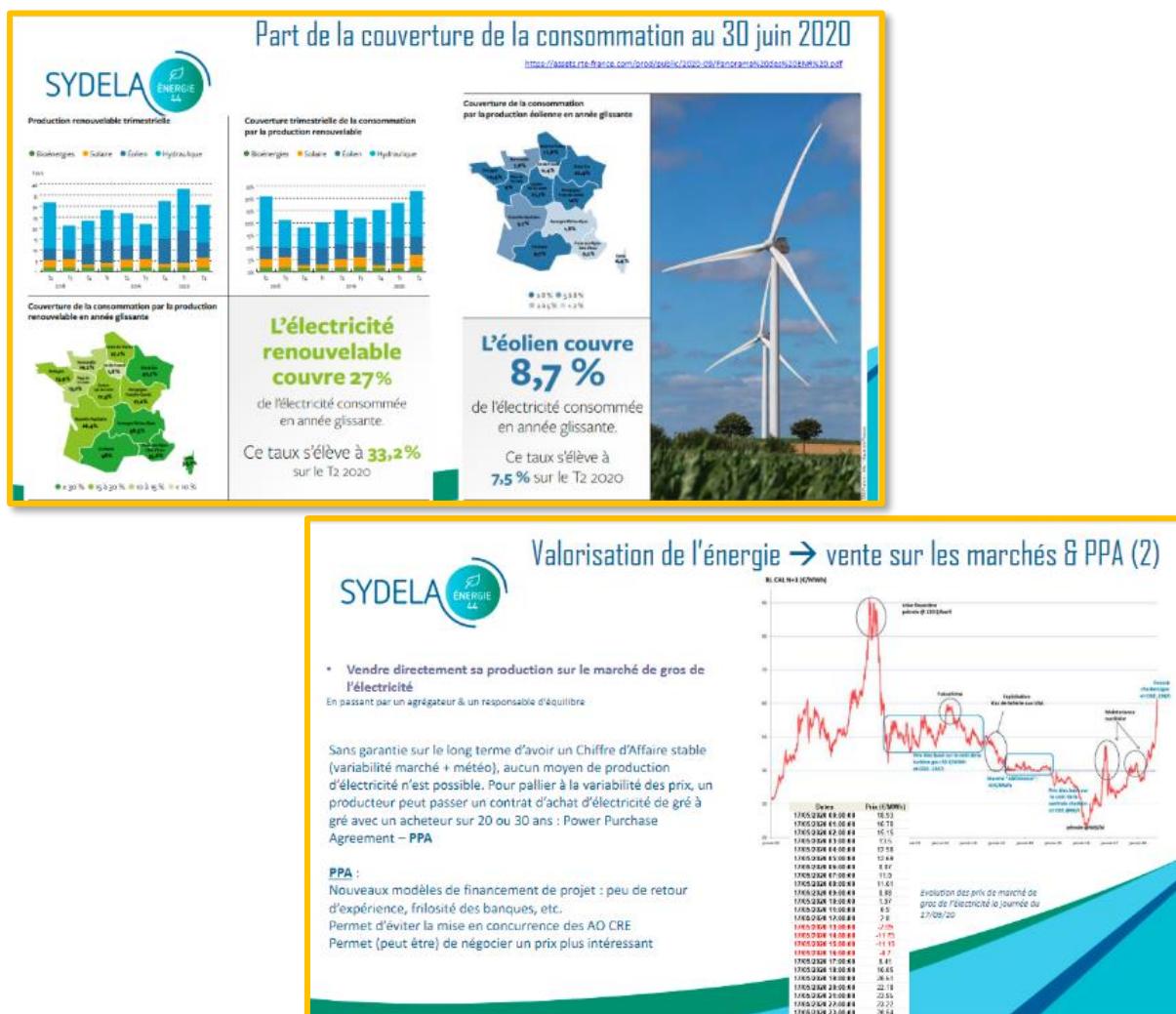
### Déroulé de l'atelier

Cet atelier s'est déroulé sur le modèle d'une conférence, avec quelques moments de travail en îlots par petits groupes. Les porteurs de projet ont tout d'abord présenté des informations aux participants, en s'appuyant sur un diaporama. Le public était libre d'interrompre l'exposé pour réagir ou poser des questions. En outre, il a été mis plusieurs fois à contribution au cours de la présentation, ce qui l'a rendue plus interactive. Des questions ont notamment été posées à l'auditoire (< combien

consommez-vous d'électricité par an ? », « combien payez-vous votre kWh ? », « les Pays de la Loire importent-ils ou exportent-ils de l'énergie électrique aux autres régions ? », etc.).

Cette présentation avait vocation à apporter des clefs de compréhension aux participants sur les enjeux énergétiques et financiers de l'éolien. Pour cela, l'exposé a été organisé en trois grandes parties :

- la place de l'éolien dans les politiques énergétiques françaises :
  - o les différents types d'énergie ( primaire - secondaire, fossile - renouvelable...) ;
  - o leurs avantages et inconvénients, leurs principales utilisations ;
  - o l'évolution du mix énergétique français et la place de l'éolien dans ce mix ;
  - o l'électricité et ses différents modes de production en France, avec un focus sur la Loire-Atlantique ;
  - o la part de consommation d'électricité couverte par l'éolien ;
  - o la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et ses objectifs.
- le bilan économique de l'éolien :
  - o les coûts par phases du projet ;
  - o les recettes et le bilan micro-économique ;
  - o les composantes du prix de l'électricité ;
  - o les emplois et retombées fiscales suscitées ;
- le montage financier d'un projet éolien, avec les différents modes de financement.



Puis, dans un deuxième temps, un temps d'échange et de débat a eu lieu.

## CONCLUSION

Les participants à l'atelier ont été intéressés par les informations présentées, permettant une meilleure connaissance de la question énergétique française dans sa globalité et des spécificités ligériennes, de la place des projets éoliens et des retombées économiques induites.

## **Annexe 7 – Compte-rendu de l’Atelier Milieu naturel & scenarii d’implantation**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)

## **Compte-rendu**

Atelier Milieu naturel  
& Scénarii d'implantation

Le 20 octobre 2020  
De 20h00 à 22h15

Salle 5, Cour Mortier, Blain (44)



## CONTEXTE

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France est co-piloté par plusieurs acteurs : la SEM SYDELA ENERGIE 44 (SEM du syndicat d'énergie du 44), la société ENGIE GREEN et l'association Citoyens du ZEF. L'étude du milieu naturel a démarré à l'été 2019 et les autres études (Paysage, Acoustique, Vent, etc.) ont démarré début 2020. Un mât de mesure a été installé sur site en février 2020. Un atelier dédié à la géobiologie a également été réalisé en juin 2020. A cette occasion, plusieurs thématiques et questions sont remontées de la part des participants. Suite à cela, le porteur de projet s'est engagé à y répondre en organisant différents ateliers, dont un atelier spécifiquement dédié à au volet naturaliste et aux scenarii d'implantation après réalisation des états initiaux par les bureaux d'étude.

Cet atelier sur le volet naturaliste et l'implantation des machines est le quatrième organisé par les porteurs de projet à destination des citoyens et des riverains. Il fait suite aux ateliers : géobiologie, acoustique et paysage, et enjeux énergétiques et financiers de l'éolien.

## L'ATELIER

### Objectifs de l'atelier

L'objectif de cet atelier est dans un premier temps de restituer les inventaires naturels réalisés à date. Puis dans un second temps, d'expliquer l'ensemble des caractéristiques préexistantes du site qui vont encadrer son élaboration et de réfléchir en sous-groupe à des choix d'implantation des éoliennes en tenant compte de ces contraintes. Cela permet aussi de recueillir les premières impressions des participants quant à ces potentielles implantations.

### Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en trois parties : restitution partielle des données du milieu naturel, présentation des principes d'élaboration des scénarios d'implantation, et exercice pratique sur fond de carte IGN. Ces trois temps sont précédés d'une introduction sur les données (enjeux, contraintes) prises en compte tout au long du développement d'un projet éolien.

Douze participants étaient présents, répartis en quatre tables de trois personnes, pour faciliter l'exercice pratique et recueillir divers scénarii d'implantation. Ces participants faisaient pour la



majorité partie de l'association CITOYENS DU ZEF et du collectif ACIDOPEPEB (déclaré comme doutant de l'intérêt du projet éolien).

## Introduction : les données (contraintes, enjeux) prises en compte tout au long d'un projet

Il est précisé au début de l'atelier qu'il n'y a pas encore les résultats de toutes les études sur la biodiversité, notamment le volet Chiroptères (chauves-souris) et l'inventaire des Zones Humides (ZH), mais qu'il est intéressant de commencer à regarder le potentiel de la zone à partir des informations dont on dispose.

Une première question a été posée aux personnes présentes : « *Selon vous quelles sont les données qu'on prend en compte au début d'un projet éolien ?* »

Réponses des citoyens et commentaires du porteur de projet :

- L'espace disponible, en respectant la règle des 500 mètres.
  - o Réponse : Oui, exactement.
- On regarde si c'est plutôt sur une colline ou dans une vallée.
  - o Réponse : Non, ce n'est pas nécessairement pris en compte au début.
- On regarde si c'est une zone ventée ou pas.
  - o Réponse : C'est quelque chose qu'on regarde mais plus tard dans l'avancement du projet.
- Les zones protégées ?
  - o Réponse : Oui, on regarde toutes les contraintes connues : réglementaires, techniques, et aussi dans les documents d'urbanisme.
- Les couloirs aériens.
  - o Réponse : Oui.

Pour illustrer quelles contraintes et enjeux sont pris en compte et à quels moments du projet, un schéma en forme de pyramide inversée est projeté au tableau. Il représente les différentes contraintes étudiées au cours de l'avancée du projet (pré-diagnostic, puis études par les bureaux indépendants, etc.). Sa forme en entonnoir permet de montrer que plus les contraintes sont nombreuses à être étudiées, plus le projet s'affine et plus les zones d'implantation des machines sont restreintes.

## Restitution des études du milieu naturel

Il est à nouveau précisé au début de ce temps de restitution que les données ne sont que partielles car les études ne sont pas encore totalement finies (il manque des données sur les zones humides et les chiroptères).

Des cartes sont affichées au tableau pour illustrer les données prises en compte par le bureau d'étude naturaliste.

Deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sont en partie présentes sur la zone étudiée. Une précision est apportée sur le statut non contraignant de ces ZNIEFF (contrairement aux espaces Natura 2000 par exemple), qui donnent tout de même une information sur les sensibilités de la zone. Dans le cas de ces ZNIEFF, les enjeux sont botaniques et entomologique (insectes), ce qui représente un enjeu faible pour l'éolien

puisque ce sont des catégories d'espèces peu sensibles à l'éolien en dehors de la période de chantier.

- **Intervention d'un citoyen** : « *Mais si rien n'empêche de faire des fondations d'éoliennes dans une ZNIEFF, pourquoi on les regarde ?* » Réponse apportée : le bureau d'étude indépendant regarde ces zones car elles apportent un niveau d'information important concernant les espèces qui fréquentent le territoire.

La présentation continue en présentant des cartes avec les types d'habitats naturels (réseaux de haies, boisements, prairies, cultures...) identifiés sur la zone. Une espèce de plante patrimoniale (ce qui ne signifie pas que cette espèce est protégée) a été repérée au sein de la zone : la Peucedan de France.

Il a ensuite été question de l'avifaune (oiseaux) et de son observation au cours des différentes saisons. Trois sorties de terrains ont été effectuées par le bureau d'étude pendant l'hiver, puis six au printemps pour les migrations prénuptiales (aucun couloir migratoire distinct n'a été identifié sur la zone durant cette période). En été, durant la période de nichage, les nids sont plus compliqués à repérer et les bureaux d'études s'appuient davantage sur l'écoute des chants d'oiseaux pour les identifier. Enfin, 7 sorties de terrain ont été effectuées en automne durant la période de migration postnuptiale et aucune voie migratoire n'a été observée de manière marquée. Une partie des espèces patrimoniales identifiées par le naturaliste a été affichée au tableau. La comparaison entre la liste des espèces observées sur le site et leur effectif sur site permettait de définir si la présence de cette espèce représentait un enjeu fort, modéré ou faible pour le projet. Cette qualification ne prend pas en compte à ce stade la sensibilité à l'éolien. La conclusion concernant l'avifaune est donc que les enjeux sont faibles en hiver et pendant les périodes de migrations, mais que la période de nidification (notamment aux alentours des haies) représente plus d'enjeux, qu'il faudra prendre en compte. Il a de nouveau été précisé à la fin de cette présentation, que les études naturalistes n'étaient pas encore complètes du fait de l'absence des résultats concernant les chiroptères et les zones humides.

- **Intervention d'un citoyen** : « *C'est un peu aléatoire, sur trois mois, on peut passer à côté de beaucoup de choses...* » Réponse apportée : Le naturaliste va aussi s'appuyer sur de la bibliographie pour ses études, et lors des sorties de terrain, c'est la période la plus représentative qui est sélectionnée.

## Présentation des principes d'élaboration de scénarios d'implantation

Cette présentation précède la partie pratique de l'atelier. Il s'agit ici d'expliquer les enjeux de l'implantation des éoliennes au sein de la zone. Pour cela, des cartes ont été successivement affichées :

- La première représentait la contrainte de distance à 500m des habitations et la distance aux routes qui avait permis de définir les contours de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle).
- Une seconde carte exposait les contraintes techniques réglementaires : routes départementales, nationales, une ligne 20 000 volts traversant la zone, présence d'un radar météo France qui balaye toute la zone (la ZIP se trouve dans les 20km autour, une étude d'impact devra donc être produite afin de démontrer que le projet est compatible avec le bon fonctionnement du radar).

- La troisième s'appuyait sur les contraintes identifiées dans les documents d'urbanisme : plusieurs zones humides étaient identifiées dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ainsi qu'une zone de présomption archéologique. Ces deux zones sont à éviter pour l'implantation.
- Les dernières cartes représentaient les résultats de l'expertise locale : par exemple les résultats des études paysagères mettent en valeur les marqueurs du territoire (routes importantes, vallons, ruisseaux...) sur lesquels les porteurs de projet peuvent s'appuyer pour définir les implantations. Sur la carte qui identifie les ZNIEFF, les réseaux de haies et de boisements, une zone tampon d'éloignement de 50m a été ajoutée afin de s'éloigner des haies pour l'implantation des éoliennes (préconisation régionale). Les résultats des études pour les chiroptères ne sont pas encore disponibles, mais cet éloignement est une recommandation qui est souvent rencontrée (ce qui n'empêchera pas un bridage s'il y a un besoin).

A la fin de la présentation de ces cartes, il a été précisé que les études acoustiques allaient également permettre de comparer les scénarios entre eux et de sélectionner celui qui offre le meilleur compromis.

- ⇒ **Intervention d'un citoyen** : « *Ça hiberne une chauve-souris ? Parce que ça voudrait dire qu'il n'y aurait pas de bridage nécessaire l'hiver...* ». Réponse apportée : le bridage, quand il y en a pour les chauves-souris, prend aussi en compte d'autres paramètres comme le vent (s'il y a trop de vent elles ne volent pas), la température (elles ne sortent pas en-dessous de certaines températures), et la période horaire (1h avant le coucher du soleil puis toute la nuit ou seulement au coucher puis au lever du soleil). Finalement on se rend compte que ce type de bridage représente peu de temps sur toute une année.
- ⇒ **Autre intervention** : « *Et sur les insectes, y a-t-il des conséquences, des effets ?* ». Réponse apportée : Il y a très peu d'effets puisque les insectes ne volent pas à hauteur des pales.

## Exercice pratique de positionnement des éoliennes



Deux cartes IGN de la ZIP accompagnées de deux calques chacun représentant les différentes contraintes sont distribuées à chaque des table (5 tables en tout). Le but de ces calques était de montrer l'empilement des contraintes (ici, un calque pour les enjeux liés à l'urbanisme et un autre pour les enjeux naturels).

- ⇒ **Intervention d'un citoyen** : « Il manque un calque à mon avis. Celui du foncier. ». Réponse apportée : Oui, mais ce sont des données personnelles et privées que l'on ne peut pas afficher en public. Mais le jour où on déposera le dossier, il faudra démontrer qu'on a l'accord des propriétaires/exploitants.

Après quelques minutes de prise de connaissance des cartes et de réponses aux questions aux différentes tables, des « papillons » (papillon de droite sur la photo ci-dessous) ont été distribués

accompagnés d'explications sur les inter-distances à respecter entre les éoliennes pour éviter les effets de sillage. La forme de papillon s'explique par le calcul qui est fait en fonction de la direction des vents dominants (5 fois le diamètre du rotor pour l'inter-distance en direction des vents dominants, sinon 3 fois). Les papillons distribués correspondaient à un rotor de 100 mètres de diamètre.

⇒ **Intervention d'un citoyen** : *< Mais par chez nous on a des vents très différents ! >*

Réponse apportée : Oui mais ici ce sont les vents dominants qui sont pris en compte pour la création de ces papillons.



Les participants devaient ensuite représenter l'implantation des éoliennes tout en respectant les contraintes des calques et les inter-distances avec les papillons. Une fois les implantations choisies, elles étaient fixées définitivement à l'aide de gommettes de couleur sur une carte avec toutes les contraintes visibles.

Des papillons correspondant à un rotor de 135 mètres (papillon de gauche sur la photo ci-contre) ont été distribués ensuite pour que les participants prennent conscience que la différence de taille des machines engendrait de nouvelles contraintes. Ils se sont de nouveaux prêtés à l'exercice d'implantation.

Il était initialement prévu que pendant que les groupes plaçaient les éoliennes avec un rotor de 135m, les résultats des premières cartes allaient être représentés

sur l'ordinateur pour être affichées. Cette méthode s'est avérée trop fastidieuse, et il a finalement été décidé qu'une personne de chaque table allait présenter les résultats de son groupe aux autres participants. Voici ce qui a été restitué :

#### Table 1 :

- « Nous avons eu le soucis de faire un ligne en tenant compte du radar météo, avec 4 machines éloignées comme il faut selon le papillon. »
- « J'ai fait une deuxième implantation, toujours dans le sens du radar météo, en mettant volontairement une machine dans une zone humide, pour qu'on en discute. »
  - Réponse apportée : les SAGE et SDAGE (Schémas (Directeurs) d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixent les règles pour les zones humides. Par exemple, pour ce projet, on n'a pas le droit de détruire plus de 1000m<sup>2</sup> de zones humides (ce qui équivaut à peu près à l'implantation d'une machine). Techniquement ça peut être possible mais on préfère éviter ces zones.
- « Sur cette autre carte avec les papillons de 135m, on peut en mettre 8 au maximum en respectant strictement les contraintes techniques. Mais finalement ça n'enlève pas toutes les autres nuisances liées à l'éolien. »

#### Table 2 :

- « Nous avons 5 scénarios différents. Le premier est un peu incurvé mais dans l'axe du radar avec les rotor de 100m de diamètre, il y a 5 éoliennes et c'est situé au milieu du site. Le deuxième est aussi incurvé mais dans l'autre sens. Le troisième,

c'est trois éoliennes le long de la route. Pour le quatrième et le cinquième on a voulu les implanter plutôt dans les bords de la zone. On est toujours resté dans les secteurs blancs, donc avec le minimum de contraintes. »

- « Et pour les 135m, on a pu mettre 5 machines maximum. »

**Table 3 :**

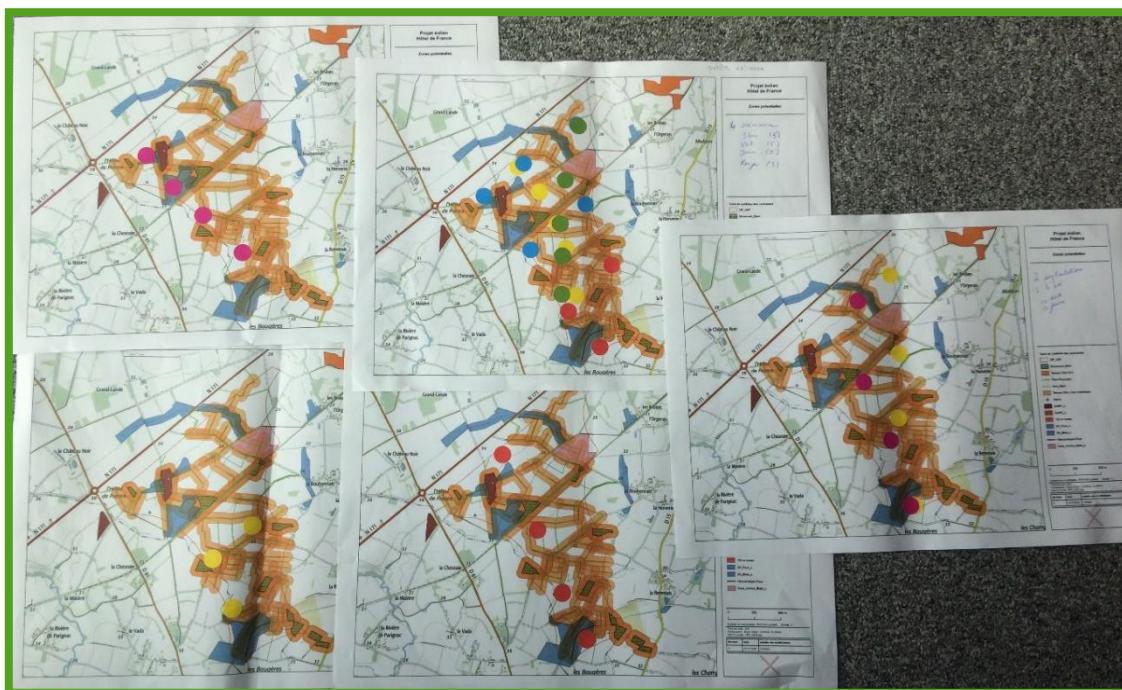
- « Nous avons mis 8 éoliennes (de 100m de diamètre) pour voir le potentiel maximum, dans les zones à faible impact. »
- « On en a mis 7 avec les 135m. »

**Table 4 :**

- « On a fait une grande ligne et deux autres à côté pour les éoliennes de 135m de diamètre. »
- « Pour l'autre scénario, on suit l'influence du radar, on voulait faire un alignement (de 4 éoliennes). »

**Table 5 :**

- « On a mis 3 éoliennes de 100m de diamètre, en forme de triangle au sud de la zone. »



→ Intervention du porteur de projet qui a aussi fait l'exercice avant l'atelier : pour 100m de diamètre, on peut mettre maximum 11 machines, et 6 ou 7 si on veut qu'elles soient alignées. Pour 135m, le maximum c'est 8 machines, et 4 ou 5 si elles sont alignées.

Une fois les restitutions terminées, le porteur de projet a conclu sur le fait que trouver LE scénario parfait était très rare, et que l'objectif est de trouver le meilleur compromis, le bon équilibre. La logique ERC (éviter-réduire-compenser) est ensuite appliquée.

L'atelier s'est ensuite terminé sans questions de la part des participants, et le prochain atelier à propos de la rédaction d'un charte de bon voisinage a été annoncé.

Certains participants voulaient garder les cartes et les calques des contraintes. Il leur a été répondu que les informations représentées n'étant pas définitives (car les études naturalistes ne sont pas totalement terminées) il n'était pas possible de les garder mais que ces informations apparaîtront dans le compte-rendu.

## CONCLUSION

Cet atelier a semblé intéresser les citoyens qui ont tous accepté de se prêter au jeu de l'implantation des éoliennes. Cela a aussi permis aux porteurs de projets de recueillir leurs impressions par rapport aux emplacements possibles des machines. Le format plus descendant au début était nécessaire, notamment pour la restitution partielle des études naturalistes, et a satisfait le groupe de personnes présentes qui était assez en demande.

**Annexe 8 – Compte-rendu de la permanence en mairie de Fay-de-Bretagne**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)

**Compte-rendu  
Permanence d'information  
en mairie de Fay-de-Bretagne (44)**

Mairie de Fay-de-Bretagne

Le 30 octobre 2021  
De 9h00 à 12h00



## CONTEXTE

L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en janvier 2018 a ouvert la possibilité de développer des projets éoliens sur la commune voisine de Blain (44). La mairie de Blain a alors missionné le SYDELA, syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, pour élaborer une stratégie d'aménagement éolien sur son territoire. Cette analyse multicritère a conduit au choix du site de l'Hôtel de France, non-loin de la frontière avec la commune de Fay-de-Bretagne, pour accueillir un projet de parc éolien.

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a dès le départ manifesté une vocation partenariale et collaborative. Il est porté conjointement par la société d'économie mixte SYDELA Energie 44, l'association Citoyens du Zef - rassemblant des citoyens de la région de Blain intéressés par le projet et souhaitant s'engager pour la transition énergétique de leur territoire -, ainsi que l'entreprise spécialisée ENGIE GREEN FRANCE.

En septembre 2019, le conseil municipal de Blain a voté une délibération autorisant les porteurs de projet à lancer les études, afin d'identifier les enjeux et contraintes du site et d'adapter le projet en conséquence.

Deux ans plus tard, cette phase d'étude est aujourd'hui sur le point de s'achever. Un mât de mesure des vents, d'une hauteur de 102 m, a été installé sur la zone en février 2020 et s'y trouve encore. Il a permis de recueillir des données précises sur la direction, la vitesse et la régularité des vents soufflant sur le site, ainsi que sur la présence et l'activité des chauves-souris. Concernant les études acoustique, naturaliste et paysagère, réalisées par des bureaux d'étude experts, leurs derniers résultats seront bientôt transmis aux porteurs de projet.

Sur la base de ces études de terrain et des échanges conduits avec la population, le nombre, le gabarit et l'implantation des éoliennes ont été définis : **le projet se compose de trois éoliennes de 3 MW chacune, d'une hauteur totale de 165 mètres.**

**L'un des objectifs de la permanence tenue à Fay-de-Bretagne était donc de présenter ces informations ainsi que les premiers résultats des études aux habitants.**

Elle est intervenue dans la continuité de nombreux autres moments de concertation et de dialogue avec le territoire organisés depuis le lancement du projet : une réunion publique de présentation, des portes-ouvertes au pied du mât de mesure, quatre ateliers participatifs sur des thématiques variées, un atelier d'élaboration d'une Charte de bon voisinage...

## LA PERMANENCE

### Objectifs

L'objectif de cette permanence était de permettre aux habitants - et plus largement à toute personne intéressée - de rencontrer les porteurs de projet et d'échanger avec eux, afin de s'informer sur l'avancée du projet et des études, et d'obtenir des réponses à leurs interrogations.

Ce temps d'échange avait aussi pour but de recueillir les éventuels observations, contributions et éléments de connaissance du territoire partagés par les participants - ceci dans une démarche d'amélioration continue du projet et d'intégration optimale au sein de son environnement, qu'il soit naturel, social ou économique.

### Communication préalable

Plusieurs canaux de communication ont été mobilisés pour prévenir le public de la tenue de cette permanence. L'information a tout d'abord été diffusée sur les panneaux lumineux des communes de Fay-de-Bretagne et de Blain, dix jours avant la tenue de l'atelier, puis sur le site Internet de CITOYENS DU ZEF à partir du 21 octobre. Le 22 octobre, environ 85 affiches ont été distribuées dans différents lieux pour être exposées : mairies de Fay-de-Bretagne et de Blain, commerces de Blain, y compris deux grandes surfaces. Enfin, des articles de presse annonçant les deux permanences à suivre (Fay-de-Bretagne puis Blain) sont parus dans des journaux locaux le 26 octobre : OuestFrance et Presse Océan.



Figure 1. AFFICHE DIFFUSÉE EN AMONT DE LA PERMANENCE

## Déroulé

Le samedi 30 octobre 2021, de 9h à 12h, les trois partenaires du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France - à savoir SYDELA Energie 44, Citoyens du Zef et ENGIE GREEN - ont tenu une permanence d'information ouverte au public dans une salle attenante à la mairie de Fay-de-Bretagne.

Un représentant du SYDELA, deux de Citoyens du Zef et deux d'ENGIE GREEN étaient présents pour accueillir les participants et répondre à leurs questions. Au total, 20 visiteurs se sont rendus à la permanence, majoritairement des riverains habitant à proximité de la zone du projet. Tous avaient déjà connaissance du projet.

En parallèle de la permanence, à l'extérieur de la salle, un collectif de riverains (association ACIDOPPEPB) a installé une affiche contre le projet et contre l'éolien. Des tracts ont été distribués, annonçant l'implantation de 5 éoliennes sur le site de l'Hôtel de France (information fausse comme l'ont révélé les éléments présentés par le porteur de projet lors de cette permanence).

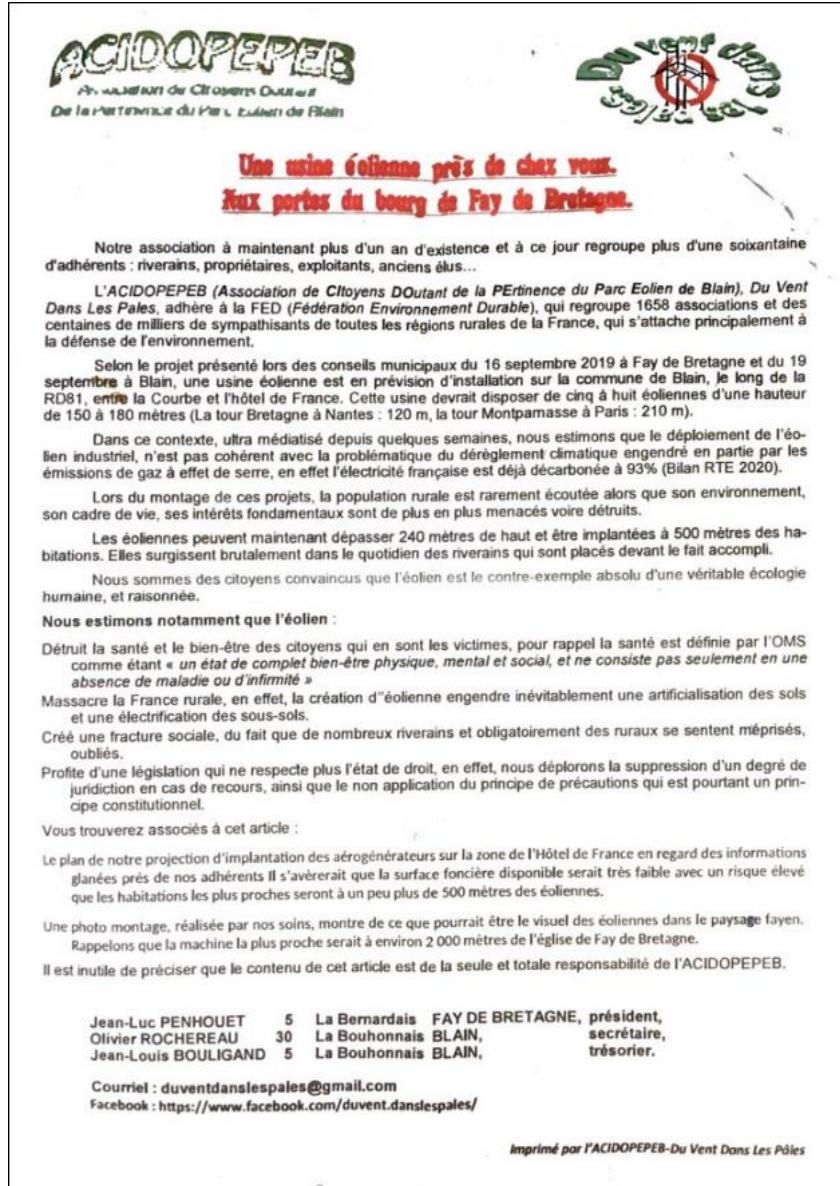
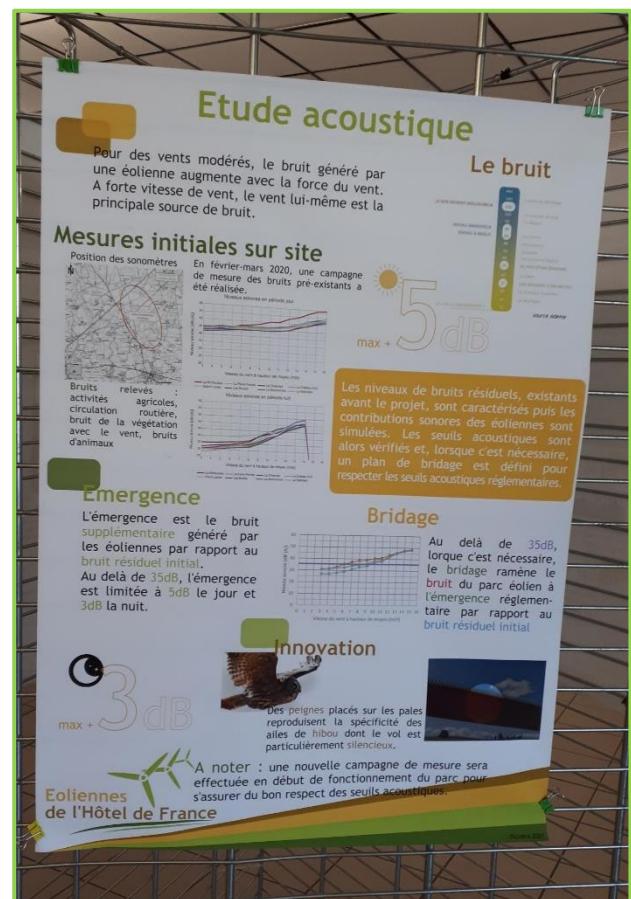


FIGURE 2 : SCAN DU TRACT DISTRIBUÉ PAR DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ACIDOPEPEB A LA SORTIE DE LA SALLE

## Documents mis à disposition du public par le porteur de projet

Une **exposition**, créée pour l'occasion, a été installée dans la salle (cf. Images 1 et 2). Composée de huit panneaux au format A1, elle présentait :

- > l'avancée du projet et son calendrier prévisionnel ;
- > le site de l'Hôtel de France et les contraintes techniques présentes, ainsi que le nombre, le gabarit et l'implantation des éoliennes ;
- > les porteurs de projet et l'implication du territoire ;
- > l'étude et la réglementation acoustiques ;
- > l'étude naturaliste ;
- > l'étude paysagère ;
- > la géobiologie et sa prise en compte dans le projet ;
- > les principes du financement et les retombées économiques locales du projet.



IMAGES 1 ET 2 : EXEMPLES DE PANNEAUX AFFICHES LORS DE LA PERMANENCE

En plus de ces affiches, deux **carnets de photomontages** ont été mis à disposition des visiteurs, pour consultation sur place (cf. Image 3). L'ensemble des participants les a feuilletés. Le premier présentait les modalités et points de prise de vue, avec pour chacun d'eux une photographie de l'état actuel du paysage, une simulation de l'implantation des éoliennes, et le photomontage final.

Le second carnet rassemblait les photomontages finaux en version agrandie, pour permettre aux personnes de mieux visualiser l'incidence des éoliennes dans le paysage.

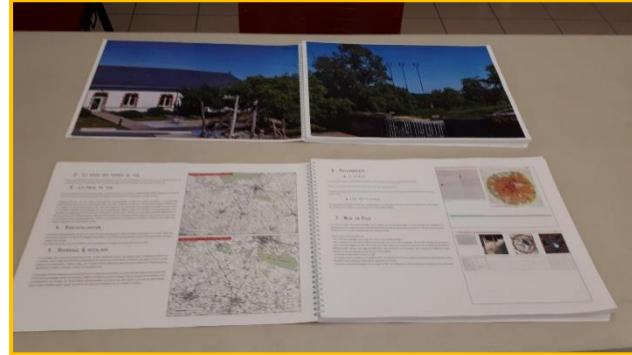


IMAGE 3 : CARNETS DE PHOTOMONTAGES MIS A DISPOSITION PENDANT LA PERMANENCE



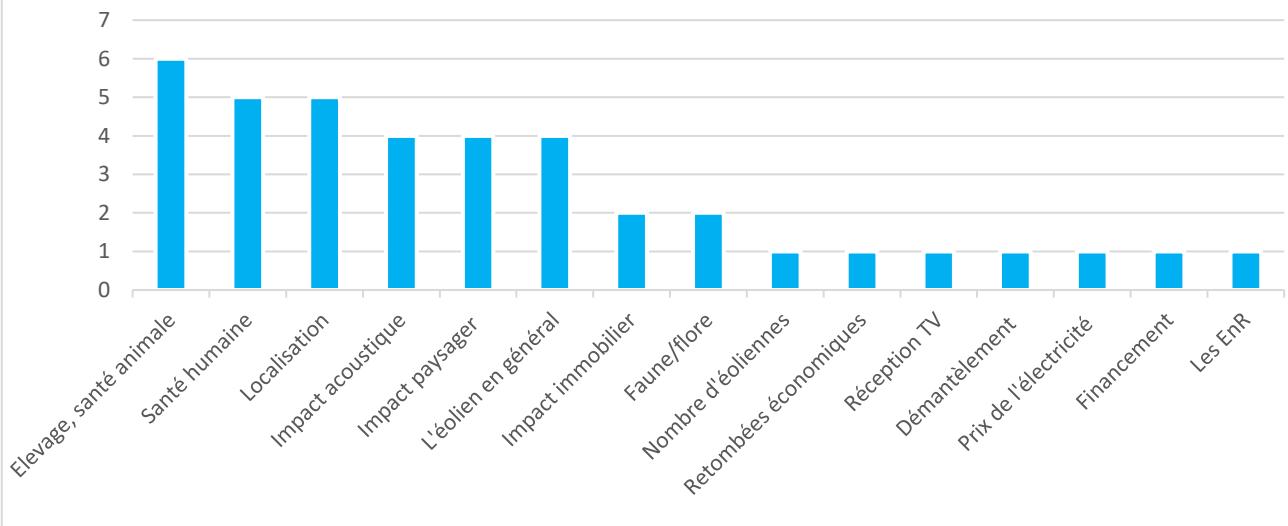
Enfin, des documents informatifs ont été proposés aux participants, qui ont pu repartir avec :

- > « *le vrai/faux sur l'éolien terrestre* » du Ministère de la Transition Ecologique,
- > « *l'éolien en 10 questions* » de l'ADEME.

## Sujets abordés

Plusieurs sujets ont été abordés avec les participants au cours de la permanence :

### RÉCURRENCE DES SUJETS ABORDÉS



#### **Elevage, santé animale :**

Plusieurs participants se sont dits inquiets du potentiel impact négatif des éoliennes sur la santé animale. La plupart d'entre eux se sont référés au parc éolien « de Puceul » (parc éolien des Quatre-Seigneurs, sur les communes de Puceul, Nozay, Saffré et Abbaretz, Loire-Atlantique), situé à une vingtaine de kilomètres de la zone du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France. Parallèlement à l'installation de ce parc, d'importantes perturbations sont constatées dans un élevage laitier voisin : baisse de la production de lait, décès de bovins... Les participants craignent que la même situation ne se reproduise autour du parc éolien de l'Hôtel de France. L'un d'entre eux, propriétaire d'hébergements touristiques à proximité de la zone du projet de l'Hôtel de France et proposant des balades à cheval à ses clients, s'est notamment inquiété pour la santé de ses chevaux, et a fortiori, pour celle de son entreprise. Il a demandé aux porteurs de projets de s'engager à arrêter le futur parc en cas de problème, afin de réaliser des tests. Un autre participant, éleveur de porcs dans les environs, s'est renseigné auprès des porteurs de projets sur les mesures prévues et/ou déjà mises en place pour limiter les risques sur la santé animale, notamment dans le domaine de la géobiologie.

#### Réponse apportée :

Il a été confirmé aux participants qu'en cas de problème important observé autour du parc, les porteurs de projet se rapprocheraient des services de l'Etat avec qui ils travailleront pour étudier le problème. En cas de lien avéré avec le parc éolien, ils s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions des services de l'Etat pour régler le problème.

Néanmoins, l'objectif reste d'éviter tout problème en amont, c'est pourquoi les porteurs de projet ont accepté de travailler d'emblée avec des géobiologues. La géobiologie est une pratique ancestrale permettant d'identifier la présence de failles, de sources et de courants électromagnétiques dans le sous-sol grâce notamment à des baguettes de sourcier ou coudées. Un diagnostic géobiologique du site a été réalisé, dont les résultats ont été pris en compte dans le choix d'implantation des éoliennes, pour éviter qu'elles ne soient placées sur des failles

géobiologiques notamment. Un diagnostic géobiologique sera également réalisé avant la construction du parc dans les fermes et habitations environnantes qui en feront la demande.

Enfin, les porteurs de projets s'engagent à financer un état initial électrique dans toutes les exploitations et habitations demandeuses, afin d'éviter les perturbations liées à de potentiels courants électriques de fuite. Une grande attention sera également portée aux retours des éleveurs pendant toute la durée du vie du parc.

#### **Santé humaine :**

Dans la continuité des inquiétudes sur la santé animale, plusieurs participants craignent que le parc éolien ne génère des problèmes sur la santé des riverains. Certains participants redoutent notamment des perturbations dues aux effets stroboscopiques.

#### **Réponse apportée :**

Les porteurs de projet ont rappelé que plusieurs études scientifiques ont été menées ces dernières années sur cette question de l'impact sanitaire des éoliennes (Académie de médecine, ANSES), et qu'aucune d'entre-elles n'a démontré d'impact négatif sur la santé humaine. Malgré tout, cette question est prise très au sérieux par les porteurs de projet, qui souhaitent limiter les risques au maximum.

En premier lieu, l'éloignement du parc d'au moins 500 mètres par rapport aux habitations et la limitation de son émergence sonore réduisent fortement les incidences sur les riverains. Cela permet en particulier d'éviter les ombres portées. Des passages d'ombres pourront tout de même être perceptibles par les riverains les plus proches, mais uniquement à certaines saisons, et sur des plages horaires très restreintes. En outre, des études ont montré que la fréquence du passage d'ombre n'était pas de nature à altérer la santé.

Par ailleurs, le travail mené avec les géobiologues ainsi que la réalisation d'états initiaux électriques dans les habitations devraient permettre d'éviter tout problème lié à une mauvaise circulation d'énergies ou à des courants électriques de fuite.

#### **Localisation, retombées économiques :**

Un certain nombre de participants s'est montré critique vis-à-vis du choix d'implantation des éoliennes, « le plus loin possible du bourg de Blain ». Ils considèrent que cette implantation reporte les désagréments du parc sur les habitants de Fay-de-Bretagne, tandis que Blain conserve la majeure partie des retombées économiques. Ainsi, certains participants se sont étonnés que les éoliennes soient implantées en limite ouest de la Zone d'implantation potentielle (ZIP) et pas en son centre.

#### **Réponse apportée :**

Les éoliennes ne peuvent dans tous les cas être implantées à proximité des bourgs, car la loi impose une distance d'éloignement par rapport aux habitations d'au moins 500 mètres. Rapprocher la ZIP du centre-ville de Blain n'aurait donc pas été possible. Concernant le choix de la localisation des éoliennes au sein de la ZIP, il résulte de la recherche d'un optimum, basée sur l'ensemble des études réalisées, afin de concilier les objectifs de productivité électrique, d'intégration paysagère, et de moindre incidence sur les riverains et l'environnement.

Enfin, s'il est vrai que la commune de Blain percevra plus de retombées économiques que Fay-de-Bretagne, car elle accueillera le parc sur son territoire, Fay-de-Bretagne se verra tout de même

dotée de revenus supplémentaires, au titre d'une servitude de passage de câbles notamment. Certaines retombées économiques étant allouées à la communauté de communes, au Département et à la Région, elles bénéficieront au territoire dans son ensemble. En outre, l'association Citoyens du Zef et le SYDELA Energie 44 étant chacun actionnaire du projet à 33,3%, le territoire local recevra directement une partie des bénéfices économiques du parc, qui pourra être réinvestie dans des projets en faveur de la transition énergétique.

#### **Impact acoustique :**

Plusieurs riverains sont préoccupés par le bruit émis par les éoliennes. Ils craignent d'être dérangés sur leur lieu de vie, dans leur jardin et/ou dans leur habitation.

#### Réponse apportée :

Les porteurs de projets ont expliqué la réglementation et les principes de l'étude acoustique aux participants. Ils ont été informés que des mesures de suivi seraient réalisées sur site après la mise en service du parc, pour vérifier ses émissions sonores en conditions réelles et adapter son fonctionnement si besoin. La possibilité de mettre en place des bridages acoustiques en cas de dépassement des seuils autorisés ou de gêne importante a donc été évoquée. La technologie des serrations, qui sera utilisée sur les pales des éoliennes du parc de l'Hôtel de France, leur a également été présentée. L'un des représentants de l'association Citoyens du Zef, habitant lui-même à proximité d'un parc éolien, a partagé son expérience personnelle.

#### **Impact paysager :**

Quelques participants ont posé des questions sur la taille des futures éoliennes. L'impact visuel depuis leur habitation les préoccupait particulièrement.

Une personne a également soulevé la question du balisage nocturne des éoliennes, déclarant que la lumière rouge clignotante serait source de nuisances pour elle.

#### Réponse apportée :

La taille des éoliennes retenues a été communiquée aux visiteurs : 165 mètres en bout de pale. Les principes de l'étude paysagère et sa prise en compte dans le choix d'implantation des éoliennes ont également été présentés, en s'appuyant sur les carnets de photomontages. L'objectif porté par la maîtrise d'ouvrage de réduire son incidence visuelle au maximum et de l'intégrer au mieux dans le paysage a été rappelé.

Concernant le balisage, les expérimentations actuellement conduites par le Ministère des Armées et le Ministère de la Transition Ecologique ont été évoquées, pour une potentielle utilisation sur le parc éolien de l'Hôtel de France : balises qui ne projettent de la lumière que vers le ciel, allumage circonstancié au passage d'un aéronef. Tout dépendra de la réglementation en vigueur à la date de construction du parc éolien.

#### **Impact immobilier :**

Plusieurs participants se sont inquiétés de la potentielle perte de valeur immobilière de leur maison du fait de l'implantation d'un parc éolien à proximité, que l'on pourrait voir et/ou entendre depuis chez eux.

#### Réponse apportée :

Il a été rappelé aux participants que l'implantation d'éoliennes ne modifie en rien les qualités objectives d'un bien immobilier. Elle n'influence que les critères subjectifs, qui varient d'une

personne à l'autre. Ainsi, à l'heure actuelle, aucune étude ne démontre qu'un parc éolien ne dévalue une maison. Les participants ont été informés que l'ADEME était en train de conduire une étude de grande ampleur sur la question, dont les résultats devraient paraître dans les prochains mois. Elle permettra d'avoir une vision plus claire sur les conséquences réelles d'un parc éolien sur le prix de l'immobilier.

## CONCLUSION

Tout d'abord, cette permanence a été l'occasion d'informer la population sur l'avancée du projet, et notamment sur le choix récent du nombre d'éoliennes et de leur implantation. Ces informations ont été illustrées par les carnets de photomontages, largement consultés, qui ont permis aux habitants de se représenter le parc dans leur environnement.

L'objectif était aussi d'expliquer les grandes phases de développement d'un projet éolien aux participants, pour qui ce processus reste parfois très flou. Pour cela, l'exposition a été un support d'échange intéressant, car visuel et pédagogique. Les porteurs de projet ont pu s'appuyer dessus pour répondre aux interrogations, sur le projet en général comme sur des aspects plus techniques.

Les porteurs de projet ont relevé beaucoup d'inquiétude parmi les visiteurs, concernant notamment la santé humaine et animale, l'impact sonore et paysager ainsi que le prix de l'immobilier. Des réponses ont été apportées comme décrit ci-dessus.

Plusieurs participants ne connaissant pas ou peu les détails du projet avant cette permanence ont trouvé l'information apportée claire et intéressante.

Dans la continuité de ce temps d'échange, une nouvelle permanence d'information se tiendra le 06 novembre 2021 à Blain, et un second atelier de réflexion autour de la Charte de bon voisinage sera organisé d'ici la fin de l'automne 2021. Le dialogue avec le territoire se poursuivra pendant toute la durée de vie du projet.

## Annexe 9 – Compte-rendu de la permanence à Blain

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)

## **Compte-rendu**

Permanence d'information à Blain (44)

Salle Henry DUNANT, Blain

Le 06 novembre 2021

De 9h00 à 12h00



## CONTEXTE

L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en janvier 2018 a ouvert la possibilité de développer des projets éoliens sur la commune voisine de Blain (44). La mairie de Blain a alors missionné le SYDELA, syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, pour élaborer une stratégie d'aménagement éolien sur son territoire. Cette analyse multicritères a conduit au choix du site de l'Hôtel de France pour accueillir un projet de parc éolien.

Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a dès le départ manifesté une vocation partenariale et collaborative. Il est porté conjointement par la société d'économie mixte SYDELA Energie 44, l'association Citoyens du Zef - rassemblant des citoyens de la région de Blain intéressés par le projet et souhaitant s'engager pour la transition énergétique de leur territoire -, ainsi que l'entreprise ENGIE Green.

En septembre 2019, le conseil municipal de Blain a voté une délibération autorisant les porteurs de projet à lancer les études, afin d'identifier les enjeux et contraintes du site et d'adapter le projet en conséquence.

Deux ans plus tard, cette phase d'étude est aujourd'hui sur le point de s'achever. Un mât de mesure des vents, d'une hauteur de 102 m, a été installé sur la zone en février 2020 et s'y trouve encore. Il a permis de recueillir des données précises sur la direction, la vitesse et la régularité des vents soufflant sur le site, ainsi que sur la présence et l'activité des chauves-souris. Concernant les études acoustique, naturaliste et paysagère, réalisées par des bureaux d'étude experts, leurs derniers résultats seront bientôt transmis aux porteurs de projets.

**Sur la base de ces études de terrain et des échanges conduits avec la population, le nombre, le gabarit et l'implantation des éoliennes ont été définis : le projet se compose de trois éoliennes de 3 MW chacune, d'une hauteur totale de 165 mètres.**

**L'un des objectifs de la permanence tenue à Blain était donc de présenter ces informations ainsi que les premiers résultats des études aux habitants.**

Elle est intervenue dans la continuité de nombreux autres moments de concertation et de dialogue avec le territoire, organisés depuis le lancement du projet : une réunion publique de présentation, des portes-ouvertes au pied du mât de mesure, quatre ateliers participatifs sur des thématiques variées, un atelier d'élaboration d'une Charte de bon voisinage...

## LA PERMANENCE

### Objectifs

L'objectif de cette permanence était de permettre aux habitants - et plus largement à toute personne intéressée - de rencontrer les porteurs de projet et d'échanger avec eux, afin de s'informer sur l'avancée du projet et des études, et d'obtenir des réponses à leurs interrogations.

Ce temps d'échange avait aussi pour but de recueillir les éventuels observations, contributions et éléments de connaissance du territoire partagés par les participants - ceci dans une démarche d'amélioration continue du projet et d'intégration optimale au sein de son environnement, qu'il soit naturel, social ou économique.

### Communication préalable

Plusieurs canaux ont été mobilisés pour prévenir le public de la tenue de cette permanence. La communication préalable s'est faite concomitamment à celle sur la permanence de Fay-de-Bretagne, qui s'est tenue une semaine plus tôt.

L'information a tout d'abord été diffusée sur les panneaux lumineux des deux communes, environ 18 jours avant la tenue de l'événement, puis sur le site Internet de CDZ à partir du 21 octobre. Le 22 octobre, près de 85 affiches ont été distribuées dans différents lieux pour être exposées : mairies de Fay-de-Bretagne et de Blain, commerces de Blain, y compris deux grandes surfaces (cf. Figure 1). Enfin, des articles de presse annonçant les deux permanences sont parus dans des journaux locaux le 26 octobre : OuestFrance et Presse Océan.



FIGURE 1 : AFFICHE DIFFUSÉE EN AMONT DE LA PERMANENCE

## Déroulé

Le samedi 06 octobre 2021, de 9h à 12h, les trois partenaires du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France - à savoir SYDELA Energie 44, Citoyens du Zef et ENGIE GREEN - ont tenu une permanence d'information ouverte au public à Blain, dans la salle Henry Dunant mise à disposition par la mairie.

Un représentant du SYDELA, une représentante de Citoyens du ZEF et deux d'ENGIE GREEN étaient présents pour accueillir les participants et répondre à leurs questions.

Au cours de la première heure, aucun visiteur ne s'est présenté à la permanence. Pendant ce temps, une vingtaine d'habitants opposés au projet se sont rassemblés devant la salle, accompagnés d'enfants. Ils étaient munis de pancartes contre le projet de l'Hôtel de France et contre l'éolien en général. La plupart de ces personnes étaient déjà venues à la permanence en mairie de Fay-de-Bretagne la semaine précédente.

Le groupe est entré dans la salle peu après 10h. Un dialogue relativement calme a pu s'instaurer avec les porteurs de projets. Les gendarmes sont passés pour observer la situation. Suite au refus d'un participant de présenter son pass sanitaire Covid19, ils l'ont invité à quitter la salle. La majeure partie des visiteurs est sortie à sa suite. Le dialogue a pu se poursuivre à l'extérieur.

## Documents mis à disposition du public

Une **exposition**, composée de huit panneaux au format A1, a été installée dans la salle (cf. Image 1). Elle présentait :

- > l'avancée du projet et son calendrier prévisionnel ;
- > le site de l'Hôtel de France et les contraintes techniques présentes, ainsi que le nombre, le gabarit et l'implantation des éoliennes ;
- > les porteurs de projet et l'implication du territoire ;
- > l'étude et la réglementation acoustiques ;
- > l'étude naturaliste ;
- > l'étude paysagère ;
- > la géobiologie et sa prise en compte dans le projet ;
- > les principes du financement et les retombées économiques locales du projet.

En plus de ces affiches, deux **carnets de photomontages** ont été mis à disposition des visiteurs, pour consultation sur place (cf. Image 2). Le premier présentait les modalités et points de prise de vue, avec pour chacun d'eux une photographie de l'état actuel du paysage, une simulation de l'implantation des éoliennes, et le photomontage final. Le second carnet rassemblait les

photomontages finaux en version agrandie, pour permettre aux personnes de mieux visualiser l'incidence des éoliennes dans le paysage. Quelques participants les ont consultés.



IMAGE 1 : EXEMPLES DE PANNEAUX AFFICHES LORS DE LA PERMANENCE



IMAGE 2 : CARNETS DE PHOTOMONTAGES MIS A DISPOSITION LORS DE LA PERMANENCE

Enfin, plusieurs exemplaires du document « *le vrai/faux sur l'éolien terrestre* » du Ministère de la Transition Ecologique ont été laissés à disposition des participants. Un petit nombre de participants les a feuilletés, aucun ne les a emportés.



## Sujets abordés

La majorité des sujets abordés et des questions posées par les participants l'avaient déjà été au cours de la permanence de Fay-de-Bretagne, une semaine auparavant. Ils portaient principalement sur les impacts sanitaire, immobilier, acoustique et paysager du parc. Des questions autour du nombre d'éoliennes et de leur localisation ont également été soulevées, ainsi que sur leur financement et leur démantèlement.

En outre, des échanges sur la pertinence de l'éolien et des énergies renouvelables en général ont été ouverts par les participants. Des sujets comme l'intermittence de la production électrique, la composition des installations ou encore leur durée de vie ont été évoqués.

Plusieurs participants ont également abordé des thématiques plus larges : la politique énergétique de la France, la place du nucléaire, le prix de l'électricité. Un certain nombre de participants s'est positionné contre les énergies renouvelables, estimant qu'elles étaient inutiles dans un pays où l'énergie nucléaire est développée.

## CONCLUSION

Cette permanence a été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs inquiétudes et leurs demandes, qui ont été recueillies par les porteurs de projet.

Néanmoins, la portée de cette permanence en termes d'information apportée au territoire reste limitée. En effet, la majorité des participants était déjà venue à la permanence de Fay-de-Bretagne. Tous avaient déjà connaissance du projet. Les questions posées, et a fortiori les réponses données, ont été similaires. L'ensemble des visiteurs s'est positionné contre le projet.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer l'absence de « nouveaux » visiteurs, n'ayant pas encore connaissance du projet ou souhaitant en apprendre plus sur lui :

- la salle Henry DUNANT est excentrée par rapport au centre-bourg où se tient le marché le samedi matin ;

- les autres habitants se sentent peu concernés ;
- les participants ont dissuadé certaines personnes d'entrer dans la salle ;
- la population locale s'estime déjà assez informée sur le projet.

Le prochain rendez-vous sur le territoire aura lieu d'ici la fin de l'automne 2021, avec l'organisation du second atelier de réflexion autour de la Charte de bon voisinage. Le dialogue avec le territoire se poursuivra pendant toute la durée de vie du projet.

## **Annexe 11 – Compte-rendu du premier atelier Charte de bon voisinage**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)**

## **Compte-rendu**

**Atelier « Charte de bon voisinage »  
n°1**

**Le 13 septembre 2021  
De 20h30 à 22h45**

**Salle municipale de Saint-Emilien de Blain, Blain (44)**



## L'ATELIER

### Participants

Les personnes intéressées se sont inscrites au préalable auprès des organisateurs. En définitive, 22 personnes étaient présentes, essentiellement des adhérents à l'association ACIDOPEPEB (se déclarant comment doutant de l'intérêt du projet éolien de l'Hôtel de France).

### Objectifs de l'atelier

Le porteur de projet s'est engagé le 17 juillet 2020 à l'élaboration conjointe d'une « Charte de bon voisinage » avec des habitants intéressés par le sujet sous forme d'un groupe de travail.

Une « Charte de bon voisinage » est un document qui recense les actions que le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre tout au long de la vie du parc éolien pour permettre son insertion apaisée dans le territoire.

Objectifs :

- Bonne cohabitation du parc éolien avec le territoire
- Amélioration continue

Les engagements sont issus des discussions ayant eu lieu lors des différents évènements de concertation - et en particulier les deux ateliers spécifiquement dédiés.

Atelier n°1 - le 13/09/2021 : pour faire émerger les sujets susceptibles d'être abordés dans cette Charte et les propositions d'actions aux différentes étapes du projet, qui pourraient être mises en œuvre pour y répondre.

Atelier n°2 - date à déterminer : pour discuter et finaliser le projet de Charte qui aura été rédigé entre les deux ateliers par le porteur de projet, sur la base des propositions du 1er atelier et de leur faisabilité.

### Communication préalable

En amont de la réunion, afin d'informer le public et pour qu'il puissent s'inscrire, des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des riverain(e)s de la zone du projet et à l'occasion du Forum des associations 2021 de Blain. Une annonce a également été affichée sur le panneau de la ville de Blain pendant plusieurs jours. L'évènement a aussi été annoncé sur le site internet de l'association Citoyens du Zef (CDZ).

### Déroulé de l'atelier

#### Introduction : rappel du projet

Le porteur de projet a ouvert la séance par un bref rappel du projet et de son historique. Les raisons du choix de la zone du projet ont été rappelées. Le calendrier prévisionnel a été présenté, et notamment le fait que les études sont encore en cours. Une participante s'est

étonnée du temps que cela prenait. Le porteur de projet a indiqué que c'était normal et que c'était signe que des études approfondies étaient menées.

Des participant(e)s ont pris la parole pour questionner le choix de cette zone et notamment sa proximité avec la commune de Fay-de-Bretagne, alors que c'est un projet à l'initiative de la commune de Blain. Le porteur de projet a rappelé qu'un diagnostic des zones susceptibles d'accueillir des éoliennes avait été réalisé par la commune de Blain avec l'aide du SYDELA. Sur la commune de Blain, plusieurs zones avaient été identifiées et celle de l'Hôtel de France a été privilégiée par les élu(e)s car elle présentait notamment l'avantage d'être suffisamment grande pour espérer avoir davantage de marges de manœuvre concernant la localisation précise des éoliennes.

Des participant(e)s se sont interrogés sur les membres de l'association Citoyens du Zef (copilote du projet) et notamment leurs lieux d'habitations, estimant qu'ils portaient ce projet parce qu'ils n'étaient pas riverain(e)s. En réponse, plusieurs membres de l'association CDZ ont pris la parole pour se présenter et expliquer pourquoi ils avaient décidé de s'engager dans ce projet.

Des participant(e)s se sont questionné.e.s sur le statut du porteur de projet et le co-pilotage entre l'association Citoyens du Zef, la SEM SYDELA ENERGIE 44 et la société ENGIE GREEN. Le porteur de projet a rappelé que le projet avait été initié par la commune de Blain, sur la base d'un co-actionnariat entre ces trois entités, et que la société portant le projet des éoliennes de l'Hôtel de France appartiendrait à égalité aux trois entités. Des participant(e)s se sont étonné.e.s que l'association CDZ, composée de citoyen(ne)s, puisse réunir suffisamment de fonds pour réaliser les investissements nécessaires au projet éolien. Le président de CDZ a indiqué avoir déjà fait cela sur d'autres projets d'énergie renouvelable, et que c'était rendu possible par la réunion de plusieurs centaines de contributeurs individuels et car le financement d'un projet se faisait aussi par l'emprunt bancaire, qui était ensuite remboursé par la vente de l'électricité produite.

La question de la distance envisagée des éoliennes par rapport aux habitations a également été soulevée par l'un des participants, qui estime que celle-ci doit être la plus importante possible, et que 500 mètres ne serait pas suffisant. Le porteur de projet a rappelé qu'à ce stade des études, la localisation précise des éoliennes n'est pas définie, seule la zone étudiée l'est. Ladite zone se situe à 500 mètres de toute habitation. Cela signifie que les éoliennes se situeront dans tous les cas, à plus de 500 mètres des habitations, en respect de la réglementation française sur le sujet.

Des participant(e)s se sont interrogés sur leur présence à cet atelier, ne comprenant pas avoir été invité(s) alors qu'ils étaient contre le projet éolien quelles que soient ses modalités finales. Le porteur de projet a répondu avoir convié à cet évènement l'ensemble de la population, et que toute personne intéressée par le sujet était la bienvenue. Sa démarche d'ouverture est la même depuis le début du projet et a vocation à se poursuivre ainsi.

D'autres participants ont également indiqué qu'ils ne comprenaient pas comment ils pouvaient être consultés sur les actions qu'il faudrait mettre en place pour permettre une installation apaisée du projet éolien, alors qu'ils n'ont pas encore connaissance des détails du projet (hauteur, localisation précise, nombre d'éoliennes, etc.). Le porteur de projet a indiqué qu'il avait souhaité depuis le début organiser cet atelier en amont de la définition du projet, pour permettre justement une prise en compte des attentes des riverains dans cette élaboration.

Les participants se sont également exprimés à plusieurs reprises sur les risques, selon eux, d'un projet éolien terrestre vis-à-vis de la santé des humains et des animaux d'élevage. Plusieurs ont sollicité des garanties de la part du porteur de projet sur cette question. Le porteur de projet a indiqué que plusieurs études d'organismes indépendants traitaient de ce

sujet et que justement s'ils le souhaitaient ce sujet pouvait faire l'objet d'actions envisagées dans la Charte de bon voisinage.

Plusieurs participants ont demandé à voir les résultats des études, notamment ceux de l'étude acoustique. Le porteur de projet a rappelé que les études n'étaient pas encore finalisées, et que les résultats seraient communiqués lors d'un évènement de concertation dédié, une fois que les analyses seraient terminées. En outre, il a rappelé que depuis le début, il a été convenu que ces informations seraient communiquées, en premier, aux conseillers municipaux, en tant que représentants élus démocratiquement de la population, puis aux propriétaires et exploitants des terrains concernés et ensuite, à l'ensemble de la population. Enfin, il souligne que lors de l'enquête publique, qui est une étape réglementaire obligatoire qui intervient pendant l'instruction administrative du dossier, les études sont de toute façon rendues publiques. L'un des participants indique que selon lui, lors de l'atelier précédent relatif à l'acoustique (24.09.2020), il a observé une incohérence de 80 m entre l'endroit où le sonomètre a été placé chez lui en pratique, et l'endroit où il est représenté sur la carte de l'étude. Il précise également qu'il s'inquiète de la prise en compte de l'existence de plusieurs familles vivant dans des yourtes, au lieu-dit la Pierre Percée et donc sans isolation phonique. Il souhaite que cela soit pris en compte dans l'étude acoustique. Le porteur de projet prend note de son observation concernant le positionnement du sonomètre et s'engage à vérifier cela auprès du bureau d'étude acoustique. Il indique également que les sonomètres sont positionnés à l'extérieur des habitations, justement pour prendre en compte les caractéristiques sonores les moins isolées phoniquement des lieux de vie. C'est pour cela que les sonomètres ne sont pas placés à l'intérieur des maisons.

Des participant(e)s se sont interrogés sur l'intérêt environnemental et énergétique des éoliennes terrestres, estimant notamment que la transition écologique gagnerait plus à financer à la place l'installation de dispositifs individuels de production électrique renouvelable (ex. petite éolienne privée, etc.) ou de chauffe-eaux solaires. Le porteur de projet a indiqué que ces questions généralistes sur la stratégie énergétique nationale avaient déjà été évoquées longuement lors d'un atelier dédié le 6 octobre 2020. Il a également précisé que, selon lui, ces dispositifs n'étaient pas incompatibles mais complémentaires, et de conclure qu'un tel projet pouvait tout à fait être lancé à l'initiative des personnes intéressées. Le porteur de projet a également émis l'idée qu'aucun système de production d'énergie n'était parfait, et que l'objectif notamment dans le cas du projet des éoliennes de l'Hôtel de France, et de cet atelier, était de trouver un équilibre adéquate entre les avantages et les inconvénients.

## Premier temps de réflexion en sous-groupe

### Principe :

L'objet de ce temps de réflexion était de réfléchir en sous-groupes de 5 personnes pendant une dizaine de minutes autour du sujet suivant :

*« Si je devais habiter prochainement à proximité d'un parc éolien : quels sont les sujets envers lesquels je souhaite que le propriétaire du parc soit particulièrement attentionné pendant sa construction et son exploitation ? »*

### Résultats :

A l'issue du temps imparti, les sujets listés par les sous-groupes ont été recueillis par le porteur de projet et classer en grandes thématiques.

FIGURE 1. COLLECTE DES CONTRIBUTIONS DU 1ER TEMPS DE REFLEXION EN SOUS-GROUPE.

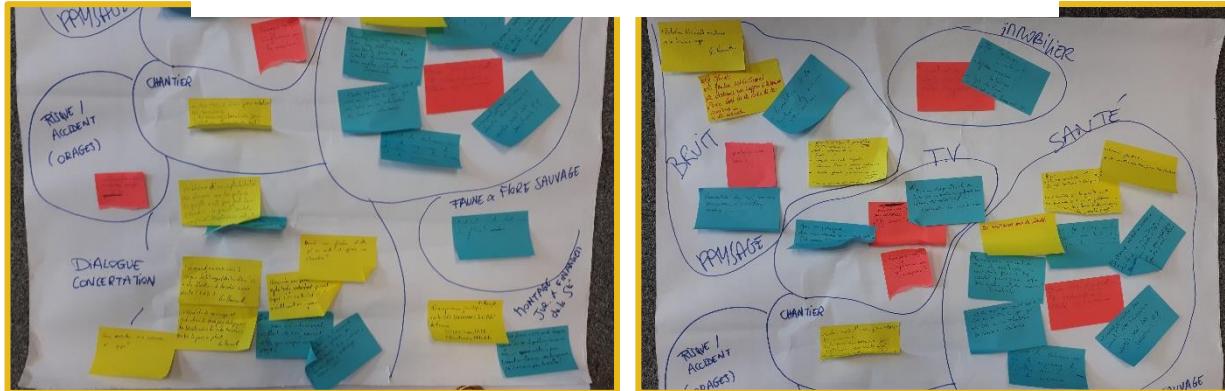


TABLEAU 1. RETRANSCRIPTION ET RECOUPEMENT DES CONTRIBUTIONS DU 1ER TEMPS DE REFLEXION.

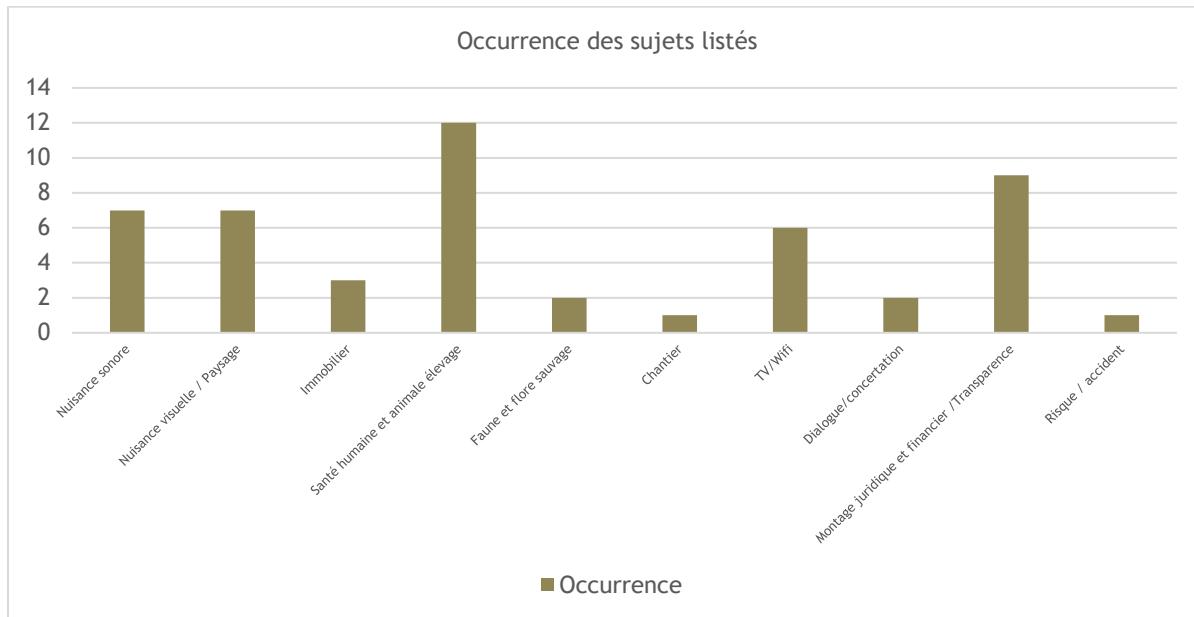
Grandes thématiques	Contributions recueillies sur ce thème	Nombre de contributions concernées
Nuisance sonore	<p>1. « Garantie des nuisances sonores, visuelles, ondes, ... »</p> <p>2. « Points négatifs par vécu : ombre stressante, bruit, impact visuel négatif, réseau télécommunication mauvais, bêtes ayant problèmes dus aux ondes souterraines ? ceci à 500m du parc éolien »</p> <p>3. « protection aux bruits »</p> <p>4. « Le bruit, la hauteur des éoliennes, la distance par rapport à la maison, pertes lors de la vente de la maison, le visuel »</p> <p>5. « limitation de la hauteur des éoliennes à 100 m »</p> <p>6. « bruit ; électro-sensibilité ; impact sanitaire et écologique = craintes / garanties sur le possible arrêt des éoliennes s'il y a des problèmes constatés sur des personnes et des animaux ? / résultats études = viabilité projet ? »</p> <p>9. « nuisances sonores ; qui va payer si les réseaux TV sont perturbés »</p>	7
Nuisance visuelle / Paysage	<p>7. « Pollution visuelle nocturne de la lumière rouge »</p> <p>1. « Garantie des nuisances sonores, visuelles, ondes, ... »</p> <p>2. « Points négatifs par vécu : ombre stressante, bruit, impact visuel négatif, réseau télécommunication mauvais, bêtes ayant problèmes dus aux ondes souterraines ? ceci à 500m du parc éolien »</p>	7

	<p>4.« Le bruit, la hauteur des éoliennes, la distance par rapport à la maison, pertes lors de la vente de la maison, le visuel »</p> <p>5.« limitation de la hauteur des éoliennes à 100 m »</p> <p>8.« effet stroboscopique : solutions ? / Déflation immobilière : solutions ? / Santé des riverains / Perturbation des réseaux wifi / TV »</p> <p>9.« nuisances sonores ; qui va payer si les réseaux TV sont perturbés »</p>	
Immobilier	<p>4.« Le bruit, la hauteur des éoliennes, la distance par rapport à la maison, pertes lors de la vente de la maison, le visuel »</p> <p>10.« Dévaluation des biens immobiliers : quelle compensation ? »</p> <p>8.« effet stroboscopique : solutions ? / Déflation immobilière : solutions ? / Santé des riverains / Perturbation des réseaux wifi / TV »</p>	3
Santé	<p>2.« Points négatifs par vécu : ombre stressante, bruit, impact visuel négatif, réseau télécommunication mauvais, bêtes ayant problèmes dus aux ondes souterraines ? ceci à 500m du parc éolien »</p> <p>8.« effet stroboscopique : solutions ? / Déflation immobilière : solutions ? / Santé des riverains / Perturbation des réseaux wifi / TV »</p> <p>11.« sommeil perturbé... les mettre où les gens les veulent »</p> <p>6.« bruit ; électro-sensibilité ; impact sanitaire et écologique = craintes / garanties sur le possible arrêt des éoliennes s'il y a des problèmes constatés sur des personnes et des animaux ? / résultats études = viabilité projet ? »</p> <p>12.« les nuisances sur la santé »</p> <p>13.« Pouvez-vous garantir que les éoliennes ne nuisent pas à la santé humaine et animale. Quelles mesures ? Important »</p> <p>14.« Respect des 1000 mètres par rapport aux habitations et exploitation agricole »</p>	12

	<p>15.« Distance habitation éolienne : 10 fois la hauteur des pales IMPORTANT. Pourquoi ne pas appliquer un principe de précaution ? »</p> <p>16.« Etude géobiologique des habitations. Etudes des sources. »</p> <p>17.« Etude épidémiologique avant mise en service du parc par un CHU sur un échantillon de riverains volontaires »</p> <p>18.« Arrêt des éoliennes en cas de suspicions de troubles sur les humains et les animaux »</p> <p>19.« Comment garantir la santé des riverains : quelles sont les solutions ? »</p>	
<b>Faune et flore sauvage</b>	<p>20.« Réalisation des études sur la flore ? »</p> <p>21.« Réalisation de l'ensemble des études en présence de contradicteurs (étude acoustique, faune, flore, géobiologie, chauve-souris »</p>	2
<b>Chantier</b>	<p>22.« des dos d'ânes pour ralentir les camions / des horaires banalisées sans rotation (horaires de nuit) / des compensations pour les nuisances (services, financement) »</p>	1
<b>TV</b>	<p>2.« Points négatifs par vécu : ombre stressante, bruit, impact visuel négatif, réseau télécommunication mauvais, bêtes ayant problèmes dus aux ondes souterraines ? ceci à 500m du parc éolien »</p> <p>8.« effet stroboscopique : solutions ? / Déflation immobilière : solutions ? / Santé des riverains / Perturbation des réseaux wifi / TV »</p> <p>23.« Qui va payer les nuisances sur les maisons (réseaux TV perturbés) ? »</p> <p>24.« Prise en charge intégrale des frais pour la remise en conformité des systèmes TV, radio, téléphone (perturbations des réseaux hertziens) »</p> <p>25.« nuisances sonores ; qui va payer si les réseaux TV sont perturbés »</p> <p>26.« réseaux hertziens (influence sur la réception) »</p>	6
<b>Dialogue / concertation</b>	<p>27.« Une très grande majorité des riverains sont contre ce projet (actuellement + de 83%), comment allez-vous imposer ce projet ? »</p>	2

	28.« Quand une plainte est elle prise en compte ? et génère une intervention ? »	
Montage juridique et financier de la société de projet et Transparence	<p>6.« bruit ; électro-sensibilité ; impact sanitaire et écologique = craintes / garanties sur le possible arrêt des éoliennes s'il y a des problèmes constatés sur des personnes et des animaux ? / résultats études = viabilité projet ? »</p> <p>29.« Transparence juridique sur la SAS Eoliennes de l'Hôtel de France : statuts constitutifs / bénéficiaires effectifs »</p> <p>30.« Etant financé à 80% par les banques, comment en cas de problèmes/nuisances allez-vous arrêter le parc Comment expliquer aux banquiers qu'il n'y aura plus de recettes ? »</p> <p>31.« Démantèlement à la charge totale du promoteur y compris ceux du ZEF »</p> <p>32.« Qui contacter si une nuisance est perçue ? »</p> <p>33.« Demander aux propriétaires/exploitants qui ont signé s'ils souhaitent résilier ou le poursuivre ? »</p> <p>34.« Problème d'acceptabilité des citoyens car les porteurs de projet n'ont pas fait leurs preuves. Le projet semble imposé. Problème de méthode. »</p> <p>35.« Conflits de voisinage et situation de stress psychologique des bénéficiaires des rentes foncières une fois le parc en place »</p> <p>36.« Comment assurez-vous le risque de blocage/destruction vis-à-vis d'actions de désobéissance civile (ZAD) »</p>	9
Risque / Accident	37.« Attraction vis-à-vis des orages »	1

FIGURE 2. OCCURRENCE DES SUJETS LISTES LORS DU 1ER TEMPS DE REFLEXION.



On observe que les sujets les plus évoqués par les participant(e)s sont : la santé humaine et animale (élevage) ; le montage juridique et financier / la transparence ; la nuisance sonore ; la nuisance visuelle.

En parallèle, l'association ACIDOPPEPEB a fourni au porteur de projet un document listant des questions qu'elle souhaite poser au porteur de projet, qui s'est donc engagé à y apporter des réponses par la suite.

## Second temps de réflexion en sous-groupe

### Principe :

Pour s'adapter au contexte de la séance, il a été convenu d'organiser ce 2<sup>nd</sup> temps en une période de 15 - 20 minutes, pendant laquelle les participants réfléchissent par sous-groupes de 5 personnes à des actions susceptibles de répondre aux sujets listés précédemment, et d'être intégrées à la Charte.

### Résultats :

A l'issue du temps imparti, les propositions d'actions listées par les sous-groupes ont été recueillies par le porteur de projet :

FIGURE 3. COLLECTE DES CONTRIBUTIONS LORS DU 2ND TEMPS DE REFLEXION.

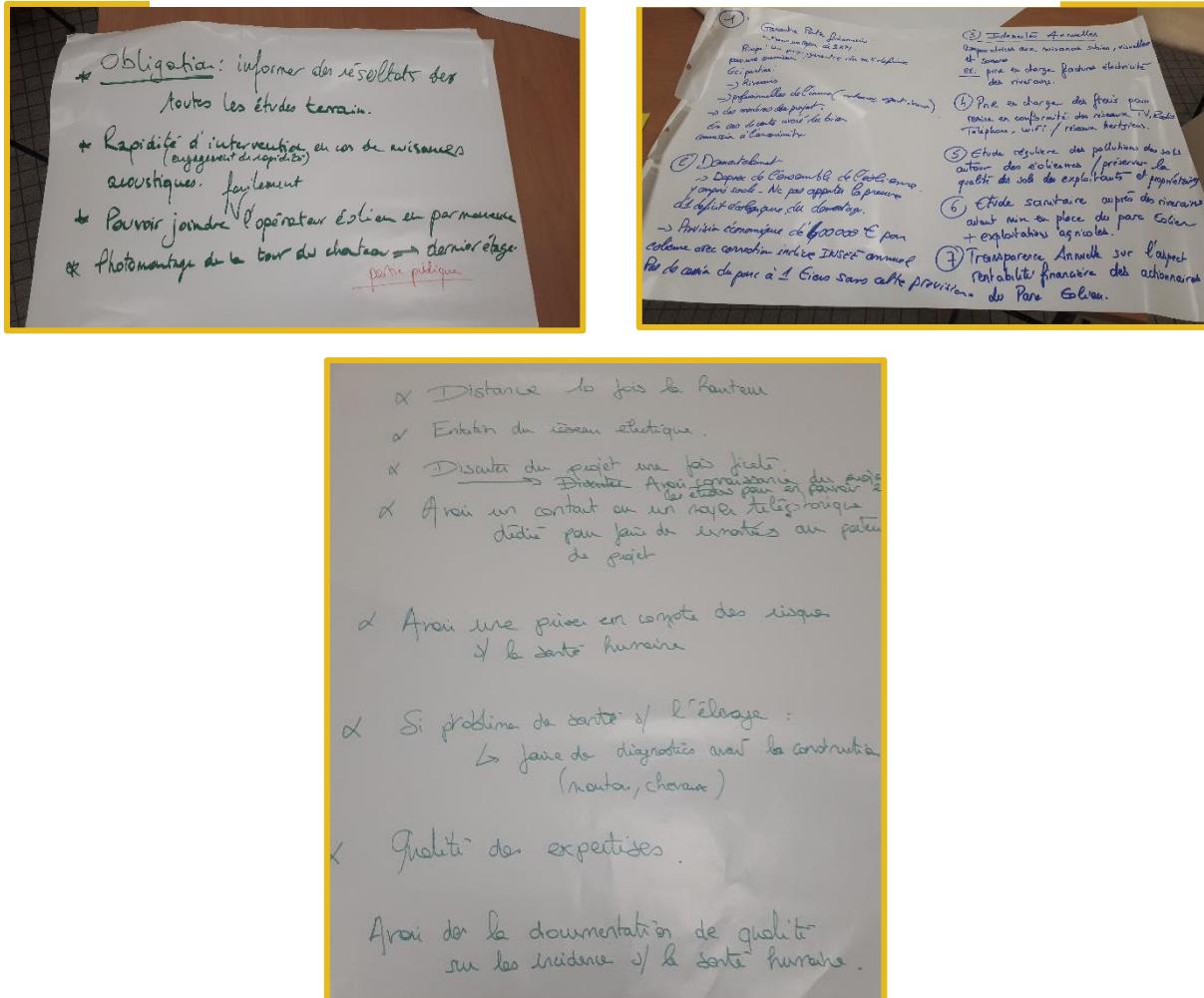
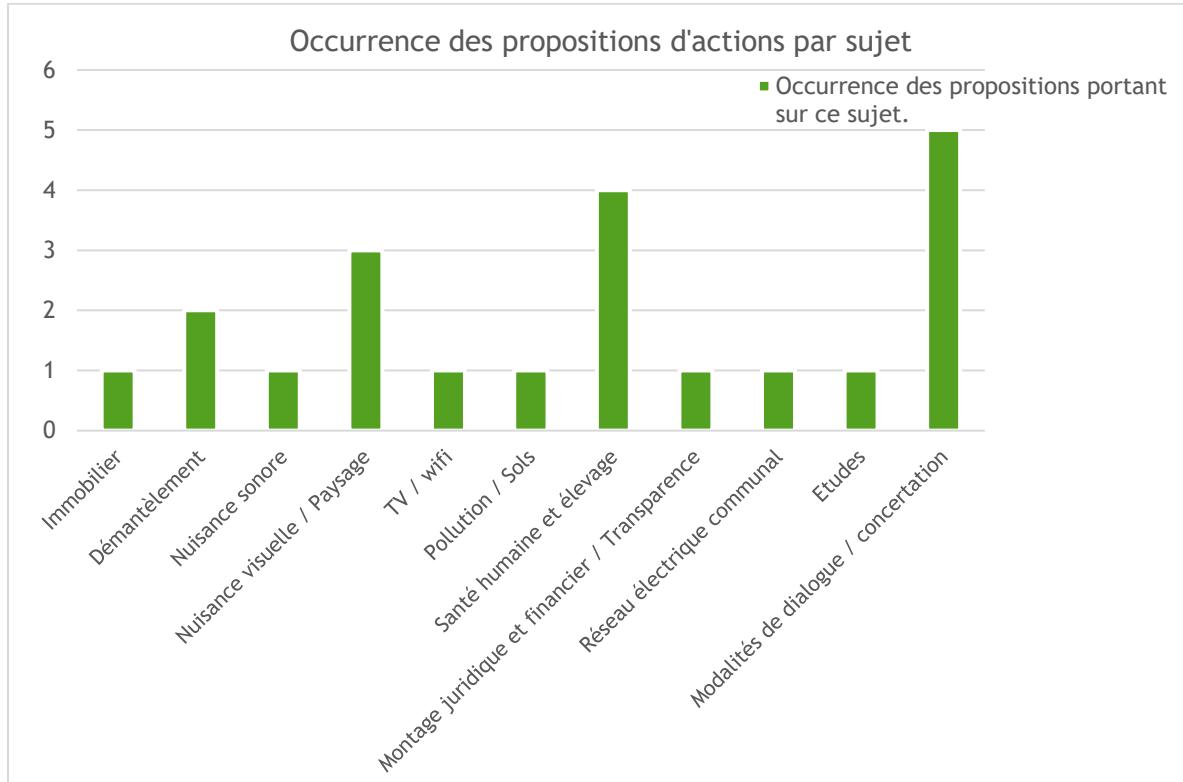


TABLEAU 2. RETRANSCRIPTION DES CONTRIBUTIONS DU 2ND TEMPS DE REFLEXION.

1	Garantie perte financière dans un rayon de 3 km. Un prix garanti du m <sup>2</sup> défini par une commission, incluant : riverains, professionnels de l'immobilier (notaires, agents immobiliers), des membres du projet. En cas de vente avérée du Bien, commission à l'unanimité.
2	Démantèlement : dépose de l'ensemble de l'éolienne, y compris socle. Ne pas apporter la preuve d'un déficit écologique, du désavantage.
3	Provision économique de 400 000€ par éolienne avec correction indice INSEE annuel. Pas de cession du parc à un tiers sans cette provision.
4	Indemnités annuelles : comparatrices aux nuisances subies, visuelles et sonores. Ex. prise en charge des factures d'électricité des riverains.
5	Prise en charge des frais pour remise en conformité des réseaux TV, radios, téléphone, wifi, réseaux hertziens.

6	Etude régulière des pollutions des sols autour des éoliennes / préserver la qualité des sols des exploitants et propriétaires
7	Etude sanitaire auprès des riverains avant mise en place du parc éolien + exploitations agricoles.
8	Transparence annuelle sur l'aspect rentabilité financière des actionnaires du parc éolien.
9	Distance de 10 fois la hauteur
10	Entretien du réseau électrique
11	Avoir connaissance des études et du projet précis, avant de rediscuter de la Charte
12	Avoir un contact ou un moyen téléphonique dédié pour pouvoir faire des remontées au porteur de projet
13	Avoir une prise en compte des risques sur la santé humaine
14	Si problème de santé sur l'élevage, faire des diagnostics avant la construction (mouton, chevaux)
15	Qualité des expertises
16	Avoir de la documentation de qualité sur les incidences sur la santé humaine
17	Obligation : informer des résultats de toutes les études de terrain.
18	Rapidité d'intervention en cas de nuisances acoustiques (engagement de rapidité, facilement)
19	Pouvoir joindre l'opérateur éolien en permanence
20	Photomontage de la tour du château, dernier étage, partie publique.

TABLEAU 3. OCCURRENCE DES PROPOSITIONS D'ACTION PAR SUJET.



On remarque qu'à l'occasion de ce 2<sup>nd</sup> temps de réflexion collective, les propositions d'actions des participants portent principalement sur les sujets : des modalités de dialogue ou de concertation avec le porteur de projet, de la santé humaine et des élevages, du démantèlement et de la nuisance visuelle.

Cela est relativement cohérent avec les sujets recueillis au cours du 1<sup>er</sup> temps de réflexion. Quelques sujets font tout de même leur apparition lors de ce 2<sup>nd</sup> temps : le démantèlement, l'état du réseau électrique communal, la qualité des études réalisées au titre du projet et la pollution des sols. De même, des sujets évoqués dans le 1<sup>er</sup> temps, n'ont fait l'objet d'aucune proposition de mesures lors du 2<sup>nd</sup> temps : le chantier, la faune et la flore sauvage, le risque / accident.

## CONCLUSION

A la fin de l'atelier, le porteur de projet a annoncé qu'il allait analyser les contributions des participants à ces deux temps de réflexions collectives. L'objectif étant de revenir lors du second atelier avec une proposition de « Charte de bon voisinage », qui s'appuie sur les attentes et les propositions formulées par les participants, tout en tenant compte des réalités et des contraintes du projet. Les participants ont souhaité avoir des informations plus précises sur le projet (nombre d'éoliennes, taille, implantation) avant le deuxième atelier. Il est convenu de prévoir le second atelier en octobre ou novembre, après la présentation du projet aux élu(e)s, aux propriétaires et exploitants concernés ainsi qu'à l'ensemble de la population via un évènement de concertation dédié.

## Annexe 12 – Liste de questions transmise aux porteurs de projet par l'association ACIDOPEPEB

Les questions :

1 Comment nous garantir l'absence de nuisances sonores ?

2 Comment nous garantir l'absence de nuisances visuelles ? *effet stroboscopiques ?*

3 Comment nous garantir l'absence de nuisances des bruits solidiens ?

4 Qui va payer, si les réseaux TV sont perturbés ?

5 Comment vous garantissez que les éoliennes et câblages ne seront pas implantés sur des failles ? des sources ? des rivières souterraines ? Il s'avère que la zone est riche en réseau d'eau souterrain.

6 En cas de fuite d'huile de la nacelle, comment préservez-vous la terre de du propriétaire terrien, l'état des réseaux d'eau souterrain, pollution des sols ?

7 Comment garantir la santé des riverains : en cas de maux de tête, d'insomnie, de tachycardie et autres symptômes ... ? Même si plainte d'un seul riverain ?

8 Comment garantissez-vous la provision économique du démantèlement (revente de parc) ? le démantèlement intégral (socles, ensemble des câbles souterrains) sans apporter la démonstration d'un déficit écologique à démanteler le socle ?

9-la principe de précaution, vous en pensez quoi ?

10 En tant que riverains nous voulons participer aux études dès les phases de comptages sur le terrain. Finalement on ne sait pas comment sont réalisés vos études ?

11 Qui nous garantit le prix de vente de nos biens immobiliers ?

12 Etant proche des habitations, vous prenez en compte la règle de 10H ?

13 Dans un but écologique, une partie de vos bénéfices doit aider les foyers riverains les plus modestes à améliorer leur logement dans le but de diminuer leurs impacts sur le réchauffement climatique (isolation, remplacement des ouvertures, pompe à chaleur, ballon thermodynamique...)

## Annexe 13 – Réponse des porteurs de projets aux questions de l'association ACIDOPEPEB



### Projet des Eoliennes de l'Hôtel de France

#### **REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR L'ASSOCIATION ACIDOPEPEB SUITE A L'ATELIER CHARTE DE BON VOISINAGE DU 13/09/2021**

##### **1) Comment nous garantir l'absence de nuisances sonores ?**

Tout d'abord, la réglementation française fixe une distance de 500m minimum entre les éoliennes et les habitations, ce qui limite la perception sonore des parcs par les riverains.

Afin d'estimer l'impact acoustique d'un parc éolien, on mesure le « bruit résiduel », c'est-à-dire le bruit de l'environnement, au niveau des habitations alentours, avant la construction du parc éolien. Cette donnée est ensuite comparée au « bruit ambiant », soit le bruit total émis par l'environnement et le parc éolien. La différence entre ce bruit ambiant et le bruit résiduel est appelée « émergence ».

La réglementation française portant sur les émissions sonores des éoliennes (article 26 de l'arrêté du 26 août 2011) est la plus sévère d'Europe. Pour un bruit ambiant supérieur à 35dB, la législation limite les seuils d'émergence à 5dB le jour (7h – 22h) et 3dB la nuit (22h – 7h). A titre de comparaison, le bruissement d'une feuille émet aux alentours de 15dB (Bruitparif, Observatoire du bruit en Ile-de-France, acteur de référence en la matière). Si ces seuils sont dépassés, un plan d'optimisation du fonctionnement des éoliennes est mis en place afin de réduire leurs émissions sonores (bridages et/ou arrêts). La réglementation prévoit également des niveaux de bruit maximaux pour la nuit et la journée à proximité immédiate des éoliennes, et une durée d'apparition limitée d'éventuelles tonalités marquées.

Un suivi est réalisé régulièrement pendant toute la durée de vie du parc. Après la mise en service, une mesure de réception acoustique est systématiquement mise en œuvre pour vérifier la conformité aux seuils acoustiques réglementaires. L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement est chargée de vérifier la conformité des parcs éoliens en fonctionnement.

Par ailleurs, les pales d'éoliennes sont de plus en plus souvent équipées de serrations, technologie s'inspirant des ailes de hiboux qui limite les émissions sonores.

Ainsi, l'Académie de Médecine, dans un rapport de 2017, affirme que « toutes les études montrent en effet que cette intensité [du bruit éolien] est relativement faible, restant souvent très en-deçà de celles de la vie courante »<sup>1</sup>.

##### **2) Comment nous garantir l'absence de nuisances liées aux bruits solidiens ?**

Le projet éolien de l'Hôtel de France sera conforme à l'ensemble des seuils acoustiques réglementaires (émergences, bruit ambiant maximal, tonalité marquée) s'appliquant à un projet éolien.

<sup>1</sup> Académie nationale de médecine, *Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres, mai 2017*



Par ailleurs, les études menées et mises en lumière dans le rapport de l'ANSES de mars 2017 montrent qu'au-delà de 300 mètres, les vibrations se confondent rapidement avec le bruit de fond vibratoire d'un site. Ainsi, dans le cas d'une éolienne, la distance de 500 mètres minimum entre celle-ci et les lieux d'habitation limite d'emblée ce risque de nuisance liée à un bruit solidaire.

### ***3) Comment nous garantir l'absence de nuisances visuelles ? d'effets stroboscopiques ?***

L'éloignement d'au moins 500m des éoliennes par rapport aux habitations réduit en grande partie leur incidence visuelle pour les riverains. Néanmoins, une attention particulière est portée par notre équipe à cette question, et nous mettons tout en œuvre pour limiter l'incidence visuelle et paysagère du projet.

En phase d'études, plusieurs dizaines de photomontages sont réalisées par un bureau d'études spécialisé, depuis de nombreux lieux de vie et d'habitation (habitations alentours, centres-bourgs, lieux touristiques, axes de circulation fréquentés...), afin d'estimer l'incidence visuelle des éoliennes sur ces espaces. Les points de prise de vue choisis ont été présentés au territoire lors d'un atelier participatif dédié au paysage. A cette occasion, l'ajout de deux points de vue supplémentaires a été demandé par les participants : ces deux photomontages vont être effectués. Ce travail permet, dans le respect des autres contraintes s'appliquant au projet, d'adapter l'implantation des éoliennes de manière à limiter au maximum la perception visuelle des éoliennes. De plus, en cas de nécessité, des mesures de réduction du type installation de filtres visuels aux points de vue pertinents, peuvent être mises en œuvre. Elles consistent généralement à planter des masques végétaux sur les conseils d'un paysagiste professionnel.

Concernant les « effets stroboscopiques » ou « ombres portées », il n'existe pas de réglementation applicable en France, en dehors de l'article 5 de l'arrêté du 26 août 2011 : « Afin de limiter l'impact sanitaire lié aux effets stroboscopiques, lorsqu'un aérogénérateur est implanté à moins de 250 mètres d'un bâtiment à usage de bureaux, l'exploitant réalise une étude démontrant que l'ombre projetée de l'aérogénérateur n'impacte pas plus de trente heures par an et une demi-heure par jour le bâtiment. ». Cela concerne donc uniquement les bâtiments à usage de bureaux. Vis-à-vis des habitations, l'éloignement minimum de 500 m des éoliennes prévient en grande partie ces éventuels effets d'ombres clignotantes. Quelques passages d'ombres peuvent potentiellement être perceptibles par les riverains les plus proches, mais uniquement au lever ou au coucher du soleil, et à certaines saisons. Cela dépend de nombreux paramètres, tels que la position du soleil, l'orientation des façades et du rotor, la présence ou non de masques visuels (relief, végétation), etc.

Concernant le projet de l'Hôtel de France, cela sera étudié plus précisément dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Une adaptation du fonctionnement des éoliennes pour éviter ce phénomène lors des périodes de gêne avérée pour des riverains peut cependant être mise en œuvre.

### ***4) Qui va payer, si les réseaux TV sont perturbés ?***

Dès la phase de prospection, le tracé des faisceaux hertziens est pris en compte, afin que les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) les évitent.



Malgré cette précaution, il arrive que la réception de certains canaux hertziens soit perturbée par les éoliennes<sup>2</sup>. Les téléviseurs les plus sensibles à ces brouillages sont ceux utilisant des modulations d'amplitude, notamment les anciens téléviseurs analogiques.

En cas de telles perturbations et si le problème est avéré, la loi (article L112-12 du Code de la Construction et de l'Habitat) engage la responsabilité de la société exploitant le parc éolien, qui est tenu de trouver une solution. Des mesures de correction peuvent donc être appliquées, comme des interventions sur le matériel de réception (réorientation des antennes, pose de paraboles...), ou encore la réalisation d'une « installation de réception ou de réémission assurant des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. »

L'intégralité des frais occasionnés est prise en charge par la société exploitant le parc éolien.

**5) Comment garantir que les éoliennes et câblages ne soient pas implantées sur des failles ? des sources ? des rivières souterraines ? Il s'avère que la zone est riche en réseaux d'eau souterrains.**

Dans l'étude d'impact, qui sera versée au dossier de demande d'autorisation environnementale, l'un des chapitres concernera l'état initial hydrologique de l'aire d'étude, c'est-à-dire le recensement de l'hydrographie (répartition et topographie des eaux de surface) et de l'hydrogéologie (recherche et captage des eaux souterraines). Cela garantit leur bonne prise en compte dans l'élaboration du projet.

De plus, sur le projet éolien de l'Hôtel de France, des géobiologues et un géomètre sont intervenus sur la ZPP afin de percevoir, par le biais de cette pratique ancestrale, l'existence et l'emplacement d'éventuelles autres failles ou sources souterraines. Ces informations sont prises en compte dans le choix d'implantation des équipements du parc.

**6) En cas de fuite d'huile de la nacelle, comment préservez-vous la terre du propriétaire terrien, l'état des réseaux d'eau souterrain ? comment traitez-vous la pollution des sols ?**

Tout au long de leur vie, les parcs éoliens font l'objet d'une maintenance préventive régulière. Ce suivi permanent permet de veiller à leur bon fonctionnement et de garantir un niveau de sécurité optimal. L'apparition d'une fuite d'huile est donc rare.

Dans le cas hypothétique où ce dysfonctionnement surviendrait, les éoliennes sont équipées de dispositifs de détection et de récupération d'huile. En plus, du dispositif de récupération, une opération de maintenance curative pourrait être rapidement mise en place : éolienne arrêtée, absorbants disposés au sol, identification et obstruction du point de fuite, changement de pièce... Un diagnostic de l'état des milieux alentours serait également être réalisé, afin d'identifier la zone impactée par la pollution et les impacts. Ces données permettraient de mettre en œuvre les mesures de dépollution les plus appropriées (excavation des zones touchées, traitement par phytoremédiation...).

<sup>2</sup> Agence Nationale des Fréquences (ANFR), Perturbation de la réception des ondes radioélectriques par les éoliennes, 2002



Par ailleurs, la zone d'implantation se situe en-dehors de tout périmètre de captage d'eau potable.

**7) *Comment garantir la santé des riverains : en cas de maux de tête, d'insomnie, de tachycardie et autres symptômes ? Même si plainte d'un seul riverain ?***

De nombreuses études scientifiques démontrent que ni le bruit, ni les infrasons, ni le champ électromagnétique émis par les éoliennes n'ont de conséquence directes sur la santé humaine<sup>3</sup>.

Néanmoins, en respect du principe de précaution et dans le but d'éviter tout problème en amont, le porteur de projet a notamment travaillé avec des géobiologues dès la phase d'étude, ce qui a permis d'adapter l'implantation des éléments du parc éolien, hors des potentielles failles, sources, etc. Un diagnostic géobiologique de toutes les exploitations agricoles avoisinantes et des habitations alentours demandeuses peut également être réalisé avant la construction du parc, ainsi qu'un état initial électrique pour les propriétaires le souhaitant.

**8) *Comment garantissez-vous la provision économique du démantèlement (revente de parc) ? le démantèlement intégral (socles, ensemble des câbles souterrains), sans apporter la démonstration d'un déficit écologique à démanteler le socle ?***

Le projet éolien de l'Hôtel de France respecte la réglementation en vigueur concernant le démantèlement (art. 29 à 32 de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020).

Le démantèlement des différents éléments composant un parc éolien, quand les éoliennes sont arrivées en fin de vie, est une obligation légale.

La société exploitant le parc éolien provisionne donc une somme fixée par l'arrêté préfectoral d'autorisation avant la mise en service, en vue de son futur démantèlement. Cette somme est rattachée à la société dédiée exclusivement à ce projet. La société exploitante doit prendre en charge l'intégralité des coûts de démantèlement, même si ceux-ci sont supérieurs à la somme initialement provisionnée. Seulement en cas de défaillance de la société exploitante, le recours à cette provision est activé par l'Etat pour démanteler le parc.

Dans le cas exceptionnel où le projet serait vendu, c'est concrètement la société détentrice du projet qui serait vendue. Le montant provisionné suit donc le parc, sur toute sa durée de vie et quel que soit son propriétaire. En cas de changement de propriétaire du parc éolien, les services de l'Etat compétents doivent en être informés et une attestation de constitution des garanties par le nouvel exploitant doit leur être communiquée (art. R515-104 du code de l'environnement).

Concernant le démantèlement des socles, la réglementation impose une excavation totale des fondations, avec remplacement par des terres similaires au terrain d'origine. Une dérogation à cette règle existe, uniquement s'il est démontré qu'il serait plus impactant écologiquement de tout excaver plutôt que de laisser les fondations en place.

<sup>3</sup> *Rapports de l'Académie de Médecine, 2006 - 2017 / Rapport de l'ANSES, 2017*



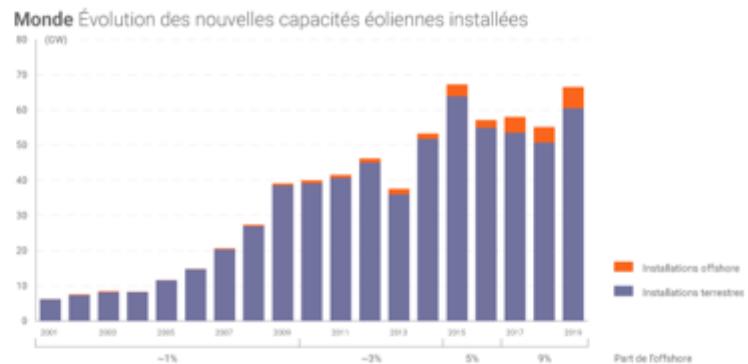
Concernant le projet éolien de l'Hôtel de France, le porteur de projet peut s'engager à démanteler l'ensemble des fondations des éoliennes à l'issue de l'exploitation du parc, à condition que cela soit conforme à la réglementation à date.

#### 9) *Le principe de précaution, vous en pensez quoi ?*

Depuis 2005, le principe de précaution, consacré par la loi Barnier de 1995 et par l'Article 5 de la Charte de l'Environnement, est un principe constitutionnel en droit français. Selon ce principe, "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable".

La technologie électrique éolienne est ancienne et dispose de très nombreux retours d'expérience. Les premières éoliennes électriques datent du XIXème siècle aux Etats-Unis. Depuis 2001, le nombre de nouvelles installations éoliennes mises en service chaque année augmente significativement. Fin 2020, la capacité installée d'éolien terrestre mondiale représentait 707 GW<sup>4</sup>. A titre comparatif, fin décembre 2020, la capacité électronucléaire

mondiale était de 392,6 GW<sup>5</sup> (gigawatts électriques)<sup>5</sup>. Du fait de ce déploiement croissant de l'énergie éolienne, les connaissances scientifiques sur cette technologie sont nombreuses et très bien documentées. Nous ne sommes donc pas dans un contexte « d'absence de certitudes ».



De plus, la procédure de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, préalable obligatoire à tout projet éolien, découle de ce principe. Elle définit notamment le niveau d'incertitude lié au projet, ce qui permet à l'autorité administrative, par le biais de la demande d'autorisation environnementale, d'appliquer le principe de précaution et de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées.

<sup>4</sup> GWEC, *Global Wind Report 2021*

<sup>5</sup> AIEA, *Bilan de l'énergie nucléaire en 2020*



**10) En tant que riverains, nous voulons participer aux études dès les phases de comptage sur le terrain.  
Finalement, on ne sait pas comment sont réalisées vos études.**

Le porteur de projet a tenu à associer la population à chacune des étapes du projet, afin de l'informer au fur et à mesure du déroulement des études, et de recueillir ses observations. Malgré la situation sanitaire, de nombreux moments de rencontre et d'échange avec le territoire ont pu se tenir :

- Avril 2019 : réunion publique de présentation du projet organisée par le SYDELA et la mairie de Blain;
- Février 2020 : portes-ouvertes au pied du mât de mesure ;
- Juillet 2020 : atelier géobiologie, dont une partie s'est déroulée sur le terrain ;
- Septembre 2020 : atelier acoustique et paysage ;
- Octobre 2020 : atelier enjeux énergétiques et financiers de l'éolien ;
- Octobre 2020 : atelier milieu naturel et scénario d'implantation ;
- Septembre 2021 : 1<sup>er</sup> atelier Charte de bon voisinage ;
- Octobre 2021 : permanence d'information à Fay-de-Bretagne ;
- Novembre 2021 : permanence d'information à Blain.

Comme indiqué précédemment, nous tiendrons la population informée du résultat des études une fois que celles-ci seront finalisées, ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle.

Par ailleurs, l'intégralité de l'étude d'impact – rassemblant notamment les études acoustiques, paysagères et naturalistes -- sera mise à disposition des habitants et de toute personne intéressée au plus tard au moment de l'enquête publique.

Enfin, le dialogue et l'information entre le projet et son territoire d'accueil se poursuivront tout au long de la vie de celui-ci. Les modalités peuvent être imaginées collectivement : lettres d'information, comité de suivi, adresse e-mail pour contacter l'équipe projet, etc.

**11) Qui nous garantit le prix de vente de nos biens immobiliers ?**

L'implantation d'éoliennes ne modifie en rien les qualités objectives d'un bien immobilier (état du bâti, situation géographique, proximité des commerces...). Elle influence uniquement les critères subjectifs, principalement liés à l'esthétisme, qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

Plusieurs études concluent à un impact faible - voire inexistant - de la construction d'un parc éolien sur les prix de l'immobilier.<sup>6</sup> L'amélioration des services et équipements communaux du fait des retombées économiques locales peut d'ailleurs jouer favorablement sur l'attractivité du territoire.

L'ADEME travaille actuellement sur une nouvelle étude dédiée à ce sujet. Les résultats devraient être publiés en 2022, aussi nous vous invitons à les parcourir le moment venu.

<sup>6</sup> Association Climat Energie Environnement, *Evaluation de l'Impact de l'Energie Eolienne sur les Biens Immobiliers – Contexte du Nord-Pas-de-Calais, 2007-2013* ; étude de l'OEERE (USA), 2013...



**12) Etant proche des habitations, prenez-vous en compte la règle de 10h ?**

La règle de 10H n'est pas en vigueur en France.

La loi française impose une distance minimale d'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations de 500m. Le projet éolien de l'Hôtel de France respecte cette obligation.

**13) Dans un but écologique, une partie de vos bénéfices doit aider les foyers riverains les plus modestes à améliorer leur logement, dans le but de diminuer leurs impacts sur le réchauffement climatique (isolation, remplacement des ouvertures, pompe à chaleur, ballon thermodynamique...).**

Nous prenons note de votre proposition, que nous trouvons particulièrement intéressante. Sa faisabilité sera étudiée avant d'envisager qu'elle puisse être mise en œuvre et selon quelles modalités. Nous avons à cœur que ce projet éolien puisse profiter à la transition écologique sur le territoire.

**Annexe 14 – Compte-rendu du second atelier Charte de bon voisinage**

# **PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Blain (44)**

## **Compte-rendu**

### **Atelier « Charte de bon voisinage » n°2**

**Le 07 mars 2022  
De 19h à 21h15**

**Salle de la Pinsonnette, Saint-Omer-de-Blain, BLAIN (44)**



## CONTEXTE

Le 17 juillet 2020 s'est tenu le premier atelier thématique participatif organisé par le porteur du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France à destination des habitants, et du public en général, sur le sujet de la géobiologie. A cette occasion, les participants et la maîtrise d'ouvrage ont également travaillé ensemble à la définition des futures modalités de concertation autour du projet. Les habitants ont notamment demandé qu'une « Charte de bon voisinage » soit élaborée avec des citoyens volontaires.

Une Charte de bon voisinage est un document qui recense des actions que la société développant le futur parc éolien s'engage à mettre en œuvre tout au long de la vie de celui-ci. L'objectif est de permettre la meilleure cohabitation possible entre les éoliennes et son territoire d'implantation. La rédaction de cette Charte s'inscrit donc dans une démarche d'écoute et de participation des acteurs du territoire, et d'amélioration continue du projet.

Concernant les modalités, il a été convenu en 2020 que la Charte soit construite sur la base des réflexions et propositions d'un groupe de travail, composé de riverains et citoyens intéressés. Celui-ci se réunirait à deux ou trois reprises pour travailler sur la Charte lors d'ateliers dédiés.

Ainsi, un premier atelier Charte de bon voisinage a été organisé le 13 septembre 2021, à Blain, par le porteur de projet. Cet atelier a réuni 22 participants. Son objectif était de faire émerger les grands thèmes susceptibles d'être abordés dans la Charte, ainsi que des propositions d'engagements à inclure dans le document.

Suite à cet événement, toutes les contributions émises par les citoyens ont été répertoriées et analysées par le porteur de projet. Une première mouture de Charte a été rédigée, s'efforçant de répondre au mieux à ces sujets d'intérêts et ces propositions, en tenant compte de leur faisabilité et de leur pertinence dans le contexte du projet.

Un second atelier devait être organisé dans la continuité du premier, pour permettre aux habitants de prendre connaissance de ce projet de Charte et de le retravailler. Malheureusement, le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid19 entre la fin d'année 2021 et le début d'année 2022 a contraint le porteur de projet à repousser sa tenue. Cet événement a finalement eu lieu le 7 mars 2022, soit six mois après le premier atelier.

## L'ATELIER

### Objectifs de l'atelier

Comme évoqué ci-dessus, l'objectif de ce second atelier est que les participants puissent prendre connaissance du projet de Charte de bon voisinage élaboré entre les deux ateliers par le porteur de projet, le commenter et réfléchir à des améliorations. Ces retours alimenteront la version finale de la Charte, qui sera rédigée par le maître d'ouvrage suite à l'atelier.

L'ambition de l'équipe du projet était également de répondre à toutes les questions et contributions émises par les habitants lors du premier atelier, en leur présentant les

propositions d'engagement qui en découlent, et en leur expliquant pourquoi certaines idées n'ont pas pu être retenues.

## Communication préalable

# PROJET "EOLIENNES DE L'HÔTEL DE FRANCE"

## ATELIER CHARTE DE BON VOISINAGE#2

**Venez contribuer à l'élaboration  
de la charte de bon voisinage**

**Atelier numéro 2  
lundi 7 mars 2022 à 19h  
Saint Omer de Blain**

**Rédigeons ensemble une charte de bon voisinage**  
dans l'intérêt de toutes et tous  
pour développer un projet adapté au territoire  
dans une démarche constructive et pérenne

**sur inscription\*  
[citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com)**

**Pass vaccinal obligatoire**

\*Atelier conforme aux contraintes sanitaires en vigueur, passeport vaccinal **obligatoire**, le nombre de personnes participant à l'atelier sera limité en cohérence avec la taille de la salle, avec priorité aux riverains. Port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à disposition.

### LES GRANDES PHASES DU PROJET

Emergence  
1 an

Développement  
2 à 3 ans

Construction  
1 an

Exploitation  
20 à 25 ans

Démantèlement

2019

2022

# PROJET "EOLIENNES DE L'HÔTEL DE FRANCE" ATELIER CHARTE DE BON VOISINAGE#2

## LE PROJET : 3 ÉOLIENNES DE 3MW CHACUNE

Hauteur du mât : 106m  
Diamètre du rotor : 117m  
Hauteur totale : 165m

**22,7 GWh/an de production attendue**

soit la consommation électrique de 80% de la population de Blain et Fay de Bretagne

## ATELIERS CHARTE DE BON VOISINAGE

Un **premier atelier** participatif, le 13 septembre 2021, a permis de recueillir les attentes des habitants et de formuler ensemble des propositions. Ce **deuxième atelier** sera l'occasion de présenter le projet de charte construit sur la base du premier atelier et de dialoguer afin d'aboutir à une charte partagée, adaptée au territoire.

CITOYENS DU ZEF

Contact : [citoyensduzef@gmail.com](mailto:citoyensduzef@gmail.com)

avec le soutien de :

site : [www.citoyensduzef.com](http://www.citoyensduzef.com)

Février 2022

FIGURE 1. FLYER ANNONÇANT LA TENUE DE L'ATELIER CHARTE N°2

Cet atelier était ouvert à toute personne intéressée, qu'elle ait ou non participé au premier atelier Charte.

En termes de communication préalable, les habitants ont été prévenus par différents biais de la tenue de l'atelier. Tout d'abord, 320 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitations avoisinant la zone du projet, quinze jours avant l'atelier (voir Figure 1 ci-dessus). L'information a ensuite été diffusée sur les panneaux lumineux des centres-villes de Blain et de Fay-de-Bretagne. Elle a également été relayée par la presse locale, dans le *Ouest France* et *Presse Océan*.

Au préalable, les personnes intéressées se sont inscrites auprès des organisateurs, en envoyant un mail à l'adresse mail de Citoyens Du Zef. Cela a permis au porteur de projet de se faire une idée du nombre de participants en amont. L'objectif était notamment de

s'assurer que la salle retenue avait une taille suffisante pour accueillir les personnes dans de bonnes conditions, au regard du contexte sanitaire notamment. Les règles en vigueur en la matière imposaient la présentation d'un pass vaccinal contre le Covid 19 par toutes les personnes présentes.

## Participants

Le soir de l'atelier, 21 personnes étaient présentes en plus des organisateurs : majoritairement des riverains membres de l'association ACIDOPEPEB (Association des Citoyens DOutant de la Pertinence du Parc Eolien de Blain), ainsi que des membres de l'association Citoyens du Zef. La majorité des personnes présentes avait déjà participé au premier Atelier Charte.

Du côté du porteur de projet, 7 personnes étaient présentes : quatre personnes issues d'ENGIE GREEN, deux personnes de Citoyens du Zef et une personne du SYDELA Energie 44.

La Référente Dialogue Territorial d'ENGIE GREEN était spécifiquement en charge de l'animation de la soirée. Elle veillait au bon déroulement de l'atelier et des échanges, au respect des temps et des modalités de travail.

Le pass vaccinal de toutes les personnes présentes a été vérifié, et une liste d'émargement a été remplie.

## Déroulé de l'atelier

### Introduction

Le porteur de projet a introduit la séance en remerciant tous les participants pour leur présence. Un PowerPoint préparé par les organisateurs a été projeté comme support visuel pendant l'introduction.

Le porteur de projet a commencé par rappeler la définition et les objectifs d'une Charte de bon voisinage. Il est ensuite revenu sur le déroulé et les résultats du premier atelier Charte, tant pour informer les personnes qui n'y avaient pas assisté que, plus généralement, pour remettre ces éléments en mémoire des participants. Le porteur de projet a parlé des deux phases de travail du précédent atelier, ayant respectivement permis de faire émerger des grandes thématiques et des propositions d'actions ou d'engagements à inclure dans la Charte.

L'objectif de la séance a ensuite été exposé aux participants : réfléchir et discuter de la liste d'engagements formulée par le porteur de projet, sur la base des résultats du dernier atelier. L'idée était qu'ils puissent donner leur avis sur ces propositions, voir si elles pouvaient leur convenir en l'état, éventuellement suggérer des modifications ou des améliorations. L'animatrice a demandé aux participants d'avoir une attitude constructive.

L'animatrice a indiqué aux participants qu'ils auraient une heure pour réfléchir collectivement aux propositions formulées par le porteur de projet, ces propositions étant reprises sur des grandes feuilles qui leur seraient distribuées. Il faudrait qu'ils se répartissent assez équitablement entre les cinq îlots mis à leur disposition pour travailler en petits groupes ; des membres de l'équipe-projet circulant entre les tables pour répondre aux éventuelles questions et contribuer aux discussions.

Un citoyen a pris la parole pour demander s'il était possible, avant de commencer à travailler sur la Charte, de parler des conclusions du commissaire enquêteur sur le projet éolien de Bouvron (44). L'animatrice lui a répondu que ce n'était pas le lieu ni le moment, que l'atelier était dédié à la Charte de bon voisinage du projet éolien de Blain. Elle a recommandé au participant d'en parler directement avec le porteur du projet éolien de Bouvron. Le citoyen a répondu que le projet de Bouvron était très proche géographiquement de celui de Blain, que les enjeux étaient les mêmes, et qu'il était pour cela pertinent de discuter des conclusions du commissaire enquêteur sur ce projet voisin. Le porteur de projet lui a répondu que chaque projet éolien était différent, et qu'il n'avait pas suffisamment connaissance du projet de Bouvron pour pouvoir en parler et répondre aux questions à ce sujet.

Un autre citoyen a alors pris la parole pour demander au porteur de projet de répondre aux questions. Pour lui, ce n'était « pas la peine » de travailler à nouveau en petits groupes. Il souhaitait que le porteur de projet réponde en plénière à chacune des questions soulevées par les participants lors du premier atelier Charte. Le porteur de projet a expliqué que toutes les questions et propositions du premier atelier étaient reprises dans l'exercice prévu, qu'il a commencé à présenter.

Un participant a alors déclaré être propriétaire de deux parcelles sur lesquelles des éoliennes doivent être implantées. Il a exprimé son désaccord vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes sur ses terres. La médiateuse a répondu que ce n'était pas le lieu ni le moment de parler du foncier, que c'était un autre sujet.

Un participant ayant posé un micro sur la table devant lui, un membre de l'équipe-projet lui a demandé s'il enregistrait. Le citoyen a répondu qu'il enregistrait effectivement les échanges pour les membres de l'association (sous-entendu, l'association ACIDOPEPEB) n'ayant pas pu venir à l'atelier. Le porteur de projet lui a posé la question : « Pouvez-vous demander si quelqu'un s'y oppose ? C'est la loi. ». Une personne s'est opposée à l'enregistrement, et le participant a rangé son micro.

Suite à cet échange, un citoyen est revenu sur le sujet du foncier. Il a émis l'hypothèse selon laquelle le propriétaire aurait été mal informé. Le porteur de projet a récusé cette hypothèse, affirmant que ce propriétaire avait été informé de manière complète dès le départ. Le porteur de projet a ajouté qu'au vu des interventions des participants, il lui semblait comprendre que ces personnes n'étaient pas d'accord avec l'approche foncière adoptée. Or, il a rappelé que celle-ci est la même partout.

Un participant a ensuite demandé aux représentants de Citoyens du Zef si leur association avait reçu des financements de la part de la communauté de communes. Il a évoqué une présentation de RECIT Vendée (Réseau des Energies CIToyennes en Pays de la Loire), selon laquelle RECIT aurait facturé un montant à une intercommunalité pour aider au montage de collectifs citoyens portant des projets d'EnR. Le participant remettait en cause la légitimité d'un subventionnement des associations citoyennes portant ce type de projets par l'argent du contribuable. Les membres de CDZ ont répondu qu'ils avaient effectivement des liens avec RECIT, qu'ils avaient notamment participé à plusieurs événements organisés par ce réseau, comme les Assises des Energies Renouvelables Citoyennes en novembre 2021, mais qu'ils n'avaient pas été financés par la communauté de communes. Ils ont également indiqué avoir plutôt travaillé avec EPV (Energies citoyennes en Pays de Vilaine).

Un participant a à nouveau demandé au porteur de projet de répondre aux questions du premier atelier Charte. Une citoyenne a ajouté qu'elle aurait aimé que l'on projette à

l'écran les feuilles qui devaient être distribuées sur les tables, pour avoir une vue d'ensemble. « Je ne peux pas commencer un atelier sans savoir où je vais, un atelier où je vais me sentir piégée ». Le porteur de projet a répondu que si on ne le laissait pas avancer et présenter concrètement le contenu de l'exercice prévu, il ne pourrait pas répondre aux questions des participants.

Le porteur de projet a alors présenté les modalités de l'atelier - décrites plus en détails dans la partie « réflexion et travail par petits groupes » ci-dessous. Pour illustrer ses propos, il s'est appuyé sur un exemple, projeté à l'écran.

Un citoyen a réaffirmé ne pas vouloir travailler en petits groupes. Le porteur de projet a rappelé que c'étaient les riverains qui avaient demandé à organiser des ateliers pour travailler sur une Charte de bon voisinage, à l'occasion de l'atelier participatif sur la géobiologie de juillet 2020. Et que donc celles et ceux qui ne souhaitaient pas participer à ce second atelier de travail sur la Charte ou qui n'étaient pas d'accord avec les règles de fonctionnement de l'atelier étaient libres de partir. Des participants ont répondu qu'ils voulaient tout de même entendre ce que le porteur de projet allait dire.

Le porteur de projet a demandé aux participants de se répartir équitablement entre les cinq tables, à raison de 4 à 5 personnes par table, mais les personnes n'ont pas bougé. L'atelier s'est donc déroulé avec quatre îlots, accueillant respectivement 3, 5, 6, et 7 personnes. Les membres de l'équipe-projet se sont répartis entre les tables.

### **Réflexion et travail par petits groupes**

Pour rappel, l'objectif de ce second atelier Charte était que les participants puissent prendre connaissance de la réponse apportée par le porteur de projet à leurs propositions du premier atelier, commenter et réfléchir à cette ébauche de Charte, et la retravailler.

Pour cela, le porteur de projet avait imprimé de grandes feuilles de travail au format A3. Chacune de ces feuilles était dédiée à l'un des 16 grands thèmes ayant émergé lors du dernier atelier Charte :

Dialogue et concertation	Santé humaine et animale	Etudes	Acoustique
Paysage	Implantation	Chantier	Démantèlement
Immobilier	TV, réseaux de télécommunication	Ombres portées	Indemnisation monétaire
Pollution des sols	Transparence, montage juridique et financier	Orages	Réseau électrique

TABLEAU 1. LISTE DES THEMES ABORDÉS LORS DU PREMIER ATELIER ET RETRAVAILLES LORS DU SECOND ATELIER

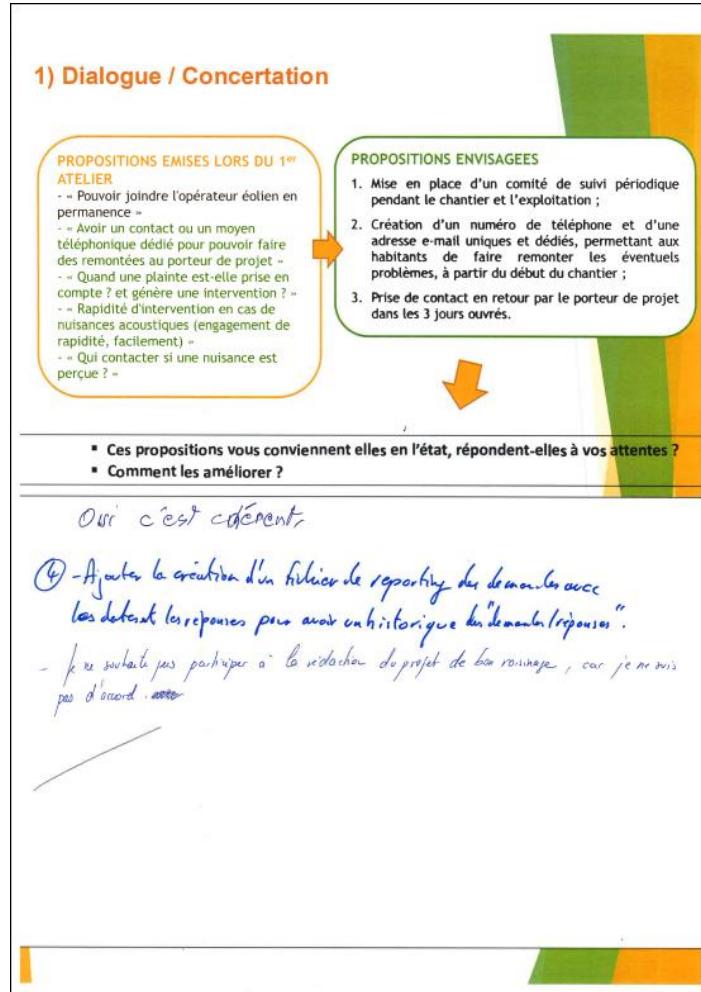


FIGURE 2. EXEMPLE DE FEUILLE DE TRAVAIL DISTRIBUÉE AUX PARTICIPANTS

Comme le montre l'exemple ci-dessous, la moitié supérieure de ces feuilles indiquait le thème, reprenait toutes les propositions et/ou contributions émises lors du premier atelier Charte en lien avec cette thématique, et dévoilait les propositions d'engagements formulées par le porteur de projet en réaction. Dans le cadre de gauche (orange), les propositions en vert sont celles auxquelles le porteur de projet a donné suite, au contraire de celles en noir.

Pour chacune des feuilles, deux questions étaient posées aux participants de l'atelier :

- *Ces propositions vous conviennent-elles en l'état, répondent-elles à vos attentes ?*
- *Comment les améliorer ?*

Les participants étaient invités à écrire leurs réponses et commentaires sur la seconde moitié de la feuille, laissée vierge.

Les 16 feuilles ont initialement été réparties par paquets de quatre sur les tables. Les participants disposaient de 15 minutes pour les analyser et répondre aux questions, puis elles devaient tourner pour être examinées par un autre groupe. Ainsi, chaque îlot pourrait prendre connaissance de l'ensemble des propositions d'engagements formulées par le porteur de projet, et travailler sur tous les thèmes.

Il a finalement été difficile de faire respecter les temps de travail entre chaque rotation, les groupes ayant des rythmes très différents. Les feuilles ont donc tourné entre les tables

de manière plus aléatoire et moins ordonnée que prévu. Le travail en sous-groupes a duré environ 1h45.

## Conclusion et clôture

A la fin du temps de travail en petits groupes, les feuilles ont été ramassées. La médiatrice a lu à voix haute toutes les contributions écrites, thème par thème. La moitié haute de chaque feuille était simultanément projetée sous forme de diaporama à l'écran.

Pendant cette lecture, deux groupes se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas vu passer l'ensemble des thématiques à leur table. Deux feuilles ont donc été redistribuées à la première table et six feuilles à la deuxième, pour respecter l'équité entre les participants et faire en sorte qu'ils aient tous pu consulter tous les thèmes.

Le porteur de projet a alors proposé deux modes d'organisation à l'assemblée :

- attendre 10 minutes que les derniers groupes aient analysé leurs feuilles,
- ou faire une première conclusion pour les groupes ayant terminé, qui seraient ensuite libres de partir, puis refaire une conclusion pour les membres des derniers groupes.

Les participants ont préféré attendre que tout le monde est terminé.

Après environ 15 minutes de travail supplémentaires, les feuilles ont été rendues au porteur de projet. La médiatrice a lu les nouvelles contributions apportées. Les participants ont écouté sans faire de commentaire. Par ailleurs, un participant a souhaité prendre en photo les 16 feuilles annotées, ce qu'il a fait.

Le porteur de projet a expliqué quelle suite serait donnée aux résultats de cet atelier. Toutes les contributions seront répertoriées et analysées. La Charte de bon voisinage sera modifiée en fonction des suggestions et des commentaires écrits, en fonction de leur faisabilité, pour répondre au mieux aux attentes des habitants. Les engagements seront annotés pour mettre en avant ceux ayant fait l'objet d'un consensus et ceux n'ayant pas fait l'objet d'un consensus.

Les prochaines échéances prévisionnelles du projet ont également été annoncées par le porteur de projet :

- dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture d'ici quelques mois,
- puis instruction par les services de l'Etat pendant environ un an,
- et tenue de l'enquête publique.

Les participants ont été remerciés pour leur présence et leur participation, et l'atelier s'est terminé.

## Résultats

Des commentaires ont été écrits par les participants sur l'ensemble des 16 feuilles. Certains d'entre eux ont utilisé cet espace pour exprimer leur désaccord avec le projet. Chacune des contributions est répertoriée dans le tableau 2 ci-dessous :

Thème	Contributions du 1er atelier	Propositions d'engagement retenues	Contributions du 2e atelier
Dialogue et concertation	« Pouvoir joindre l'opérateur éolien en permanence »	1. Mise en place d'un comité de suivi périodique pendant le chantier et l'exploitation	Oui, c'est cohérent.
	« Avoir un contact ou un moyen téléphonique dédié pour pouvoir faire des remontées au porteur de projet »	2. Création d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail uniques et dédiés, permettant aux habitants de faire remonter les éventuels problèmes, à partir du début du chantier	4 - Ajouter la création d'un fichier de reporting des demandes avec les dates et les réponses pour avoir un historique des "demandes/réponses".
	« Quand une plainte est-elle prise en compte ? et génère une intervention ? »	3. Prise de contact en retour par le porteur de projet dans les 3 jours ouvrés	Je ne souhaite pas participer à la rédaction du projet de charte de bon voisinage, car je ne suis pas d'accord.
	« Rapidité d'intervention en cas de nuisances acoustiques (engagement de rapidité, facilement) »		
	« Qui contacter si une nuisance est perçue ? »		
Santé humaine et animale	« Avoir une prise en compte des risques sur la santé humaine »	1. Mise à disposition d'informations et de ressources bibliographiques sur le sujet sanitaire sur le site Internet du projet	Je ne souhaite pas participer à la rédaction de la charte de bon voisinage car je ne suis pas d'accord avec le projet
	« Etude géobiologique des habitations. Etude des sources »	2. Réalisation d'un état initial sanitaire, électrique et géobiologique dans tous les élevages environnants en amont de la construction du parc	Dommage de ne pas mettre en place une étude épidémiologique, faire faire un état initial (objet d'une thèse médecine...) ?
	« Si problème de santé sur l'élevage, faire des diagnostics avant la construction (mouton, chevaux) »	3. Réalisation d'un état initial électrique et d'un diagnostic géobiologique dans les habitations avoisinantes demandeuses en amont de la construction du parc	Etat des lieux de la santé des populations humaine et animal avant le projet !
	« Etude sanitaire auprès des riverains avant mise en place du parc éolien + exploitations agricoles »	4. Envisager toute mesure - y compris l'arrêt temporaire du parc éolien - pour réaliser des tests en cas de problème avéré. Noter que dans un tel cas de figure les différentes mesures à prendre relèvent du Préfet	(maladies psychologiques)
	« Etude épidémiologique avant mise en service du parc par un CHU sur un échantillon de riverains volontaires »		
	« Arrêt des éoliennes en cas de suspicion de troubles sur les humains et les animaux »		
	« Avoir de la documentation de qualité sur les incidences sur la santé humaine »		

Etudes	« Qualité des expertises »	1. Mise à disposition du <i>Résumé non technique</i> en amont de l'enquête publique	3 - Pas acceptable : aucun respect du contradictoire lors des études (acoustique, faune...) Comment sont faites les études ? Fréquences mesures ? fiabilité des mesures ? Indépendance ? Conflit d'intérêt ?
	« Réalisation de l'ensemble des études en présence de contradicteurs »	2. Mise à disposition de l'intégralité des études au plus tard au moment de l'enquête publique	1. Ajouter au Résumé non technique pour les mairies "un propriétaire foncier témoigne de son souhait de résilier le contrat de bail car il n'a pas été informé d'une partie contradictoire avant sa signature". Il a le sentiment d'avoir été floué.
	« Informer des résultats de toutes les études de terrain »	3. Mise à disposition d'informations et de ressources bibliographiques sur le site Internet du projet	Pas d'accord avec le projet de parc éolien.
			2. Erreur de positionnement sur le compte-rendu final du micro acoustique de "La Pierre Percée" 80 mètres de différence 2. L'Enquête publique ne dure que 1 mois. Temps matériel trop court pour étudier avec des contradicteurs le fond des études techniques. Besoin d'un délai d'au moins 3 mois.
Acoustique	« Protection au bruit »	1. Installation de dispositifs de serrations sur les pales des éoliennes dès la mise en service du parc	Il n'est plus question des bridages / arrêts à des heures définies (exemple les soirs d'été 18h30 // 23h)
	« Garantie des nuisances sonores »	2. Respect des seuils acoustiques réglementaires	Compensations financières pour assumer les frais de nuisances sonores pour améliorer l'isolation acoustiques des logements les plus impactés
		3. Réalisation d'une nouvelle campagne de mesure acoustique après la mise en service du parc éolien	Pas d'accord avec le projet
		4. Publication de la campagne de mesure de réception acoustique	
		5. En cas de dépassement des seuils acoustiques, réajustement du plan de fonctionnement des éoliennes pour réduire le bruit	
Paysage	« Garantie des nuisances visuelles »	1. Prise en compte des effets paysagers dès la phase d'élaboration du projet (alignement, écarts inter-éoliennes, etc.)	Photomontage Moulin de "La Gergauderie"

	« Pollution visuelle nocturne de la lumière rouge »	2. Photomontage depuis la tour du Château de la Groulais en cours de réalisation, sera intégré au dossier	Point 4 : combien de temps avant qu'un arbre cache une éolienne de 165 mètres ?
	« Photomontage de la tour du château, dernier étage, partie publique »	3. Utilisation du système de balisage le moins impactant disponible à date (ex. balisage circonstancié et orienté vers le ciel ; synchronisation des éclats lumineux similaires)	Pas d'accord avec le projet
		4. Création de masques végétaux pour réduire l'incidence visuelle des éoliennes depuis les propriétés privées les plus concernées selon l'étude paysagère, avec l'appui d'un paysagiste expert	
Implantation	« Respect des 1000 mètres par rapport aux habitations et exploitations agricoles »	1. Etudes et implantation présentées avant la finalisation de la Charte	Les propositions ne conviennent pas
	« Distance habitation éolienne : 10 fois la hauteur des pales IMPORTANT. Pourquoi ne pas appliquer un principe de précaution ? »	2. Eloignement optimisé des éoliennes par rapport aux habitations compte tenu de l'ensemble des paramètres techniques, environnementaux, et juridiques	Pas d'éoliennes à 500 mètres des habitations ?
	« Distance de 10 fois la hauteur »		
	« Avoir connaissance des études et du projet précis avant de rediscuter de la Charte »		
Chantier	« Des dos d'ânes pour ralentir les camions »	1. En phase de construction, arrêt du chantier pendant la nuit – 22h à 7h - les weekends et les jours fériés	Modification de la rédaction du point 1 : "en phase de construction et de démolition, arrêt du chantier pendant la nuit - 22h à 7h - les weekends et les jours fériés."
	« Des horaires banalisés sans rotation (horaires de nuit) »		Je ne suis pas d'accord avec le projet et ne souhaite pas participer à la rédaction de la charte de bon voisinage.
			Problèmes d'accès, usages de certaines voies agricoles banalisées ?
			Possibilités de se garer chez moi en autocar. Le virage en chantier ne me permettra plus de faire mon demi-tour ?!
			Les routes vont-elles être refaites ?
			Problèmes de poussières, mise en place de brumisateurs ?!
			Problèmes aux niveaux horaires 8h - 18h en phases de construction, de maintenance et de déconstruction.
Démantèlement	« Démantèlement à la charge totale du promoteur y compris ceux du ZEF »	1. Prise en charge de l'intégralité du coût de démantèlement par la société exploitant le parc	4 : Il faut être formel sur l'excavation totale sans aucune possibilité d'en échapper

	« Provision économique de 400 000€ par éolienne avec correction indice INSEE annuel. Pas de cession du parc à un tiers sans cette provision. »	2. Constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de la société exploitant le parc éolien, les coûts de démantèlement et de remise en état du site	Pas d'accord avec le projet
	« Dépose de l'ensemble de l'éolienne, y compris socle. Ne pas apporter la preuve d'un déficit écologique, du désavantage. »	3. En cas de changement de société exploitant le parc éolien, obligation de celle-ci de constituer les garanties financières au démantèlement et d'en informer la Préfecture	2 : Il faut une provision de 400K€ dès le début du projet car rien ne garantit le bon fonctionnement du parc lors des 3 premières années pour constituer les réserves financières.
		4. L'excavation totale des fondations et câbles enterrés à l'issue de l'exploitation du parc sera privilégiée, à condition que cela soit conforme à la réglementation à date	
Immobilier	« Garantie perte financière dans un rayon de 3 km. »	1. Partenariat avec une association et/ou une initiative locale proposant un accompagnement à la réduction des consommations d'énergie pour les habitants volontaires pour réduire la facture énergétique des foyers riverains et améliorer le diagnostic énergétique de leur bâtiment.	NON Répond pas aux pertes financières
	« Prix garanti du m <sup>2</sup> défini par une commission, incluant : riverains, professionnels de l'immobilier, des membres du projet. En cas de vente avérée du bien, commission à l'unanimité »		IDEML
	« Dévaluation des biens immobiliers : quelle compensation ? »		Même Avis
			Doublons ces mesures déjà (ANAH ; AREEP ; Aides régionales + départementales Crédit d'impôt.)
			Pas d'accord avec le projet
TV, réseaux de communication	« Prise en charge intégrale des frais pour la remise en conformité des systèmes TV, radio, téléphone (perturbations des réseaux hertziens) »	1. Intervention de professionnels experts pour rétablir le fonctionnement satisfaisant du matériel (sous 15 jours)	Pas concerné : TV par internet
	« Perturbation des réseaux wifi / TV »	2. Prise en charge par le porteur de projet de l'ensemble des frais occasionnés.	Faire un audit des ondes hertziennes (radio, téléphonie portable, télé) dans un rayon de 2 km pour déterminer l'impact (s'il y a) des éoliennes sur la qualité des ondes.
Ombres portées	« Effet stroboscopique : solutions ? »	1. Réalisation d'une étude évaluant les potentiels effets ombres portées sur les habitations alentours	D'accord Shadowstop.
		2. Equiper les éoliennes concernées de dispositif Shadowstop	Pas d'accord avec le projet éolien

		3. En cas de remontée de gêne, engagement à faire constater la situation dans un délai de 30 jours, puis, si la situation est avérée, à mettre en œuvre un plan de fonctionnement permettant de revenir à une situation acceptable	
Indemnisation monétaire	« Indemnités annuelles : comparatrices aux nuisances subies, visuelles et sonores. Ex : prise en charge des factures d'électricité des riverains »	1. Possibilité de rejoindre la société citoyenne, actionnaire du projet, et de bénéficier de ses retombées économiques directes ;	Je ne souhaite pas participer à la rédaction du projet de la charte de bon voisinage car je ne suis pas d'accord avec le projet
		2. Partenariat avec une association et/ou une initiative locale proposant un accompagnement à la réduction des consommations d'énergie pour les riverains volontaires ;	Pas suffisant !!
		3. Etudier la possibilité de créer un dispositif d'autoconsommation collective.	Demande de pourcentage de retomber pour la commune pour permettre aux habitants de bénéficier d'équipement ou de financement de projets. Commune de Fay de Bretagne !!
Pollution des sols	« Etude régulière des pollutions des sols autour des éoliennes / préserver la qualité des sols des exploitants et propriétaires »	1. Réalisation de travaux de maintenance réguliers par du personnel qualifié	L'Etat initial des sols sous les nacelles doit réaliser IMPERATIVEMENT. (Pollution des sols) (huiles / Polymères...)
		2. Pas de stockage de produits sur le site ni dans les éoliennes	Pas d'accord avec le projet éolien
		3. Eoliennes équipées de dispositifs de récupération des huiles et graisses en cas de fuite + d'un système de détection des fuites	
		4. Equipement de chaque camion de maintenance d'un kit anti-dépollution d'urgence, composé de textile absorbant permettant, en cas d'écoulement accidentel, de contenir et d'absorber tout écoulement et de récupérer les déchets absorbés	
Transparence, montage juridique et financier	« Résultats études = viabilité du projet ? »	1. Publication des capacités techniques et financières de la société de projet	Pas d'accord avec le projet de parc éolien.
	« Transparence juridique sur la SAS Eoliennes de l'Hôtel de France : statuts constitutifs / bénéficiaires effectifs »	2. Publication des statuts de la société 'Eoliennes de l'Hôtel de France' au greffe du tribunal de commerce	

	« Transparence annuelle sur l'aspect rentabilité financière des actionnaires du parc éolien »	3. Publication annuelle des comptes de la société au greffe du tribunal  4. Résultats de la société portés à la connaissance des élus de la SEM SYDELA Energie 44 et de la société Energies Citoyennes de l'Hôtel de France, au capital de laquelle les citoyens, en particulier riverains, s(er)ont invités à souscrire	
Orages	« Attraction vis-à-vis des orages »	1. Equipement systématique des éoliennes d'un dispositif anti-foudre / paratonnerre	Un effet positif : protection paratonnerre.
		2. Etude de ce risque dans l'étude de danger, qui sera rendue publique	
Réseau électrique	« Entretien du réseau électrique »	Le réseau de distribution de l'électricité n'est pas du ressort du porteur de projet, mais d'ENEDIS.	Je ne suis pas d'accord avec le projet et ne souhaite pas participer à la rédaction de la charte de bon voisinage.

TABLEAU 2. LISTE DES CONTRIBUTIONS DU SECOND ATELIER

Comme le montre ce tableau, les participants se sont exprimés sur les propositions d'engagements émises par le porteur de projet.

## CONCLUSION

Ce second atelier Charte de bon voisinage a suscité un certain intérêt localement : 21 citoyens y ont participé, principalement des riverains de la zone du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France, adhérents de l'association ACIDOPEPEB.

Cet événement s'est inscrit dans la continuité d'une démarche décidée conjointement par les habitants du territoire et le porteur de projet en juillet 2020, lors de l'atelier participatif sur la géobiologie. Pour faire suite à cet engagement, un premier groupe de travail s'était réuni en septembre 2021, afin de lancer l'élaboration de la Charte. Le second atelier, objet de ce compte-rendu, avait pour but de poursuivre la réflexion engagée lors de ce premier temps.

Ainsi, les participants ont pris connaissance des propositions d'engagements formulées par le porteur de projet sur la base des contributions du premier atelier Charte. Ils ont pu discuter de ces propositions et les confronter à leurs attentes, mais aussi les commenter, suggérer des corrections, des améliorations, voire de nouveaux engagements à inclure dans la Charte. En cela, ce second atelier entre dans une démarche d'échange avec le territoire et de participation du public à la conception et à l'amélioration du projet.

Malgré quelques tensions en début de séance et la volonté de certains participants de rester en plénière tout au long de l'atelier, celui-ci a finalement pu se dérouler dans un climat relativement constructif. Les modalités initialement prévues par l'organisateur ont dû être légèrement adaptées (répartition autour des îlots, tempo de circulation des feuilles entre les tables, délai supplémentaire accordé à certains groupes...), mais le temps de réflexion en sous-groupes a finalement pu se dérouler.

Les participants se sont exprimés sur les propositions soumises à leur examen, en formulant plusieurs remarques et suggestions. Des discussions et débats ont émergé au sein des différents sous-groupes. A cette occasion, les participants ont pu donner leur avis sur la première mouture de Charte de bon voisinage, ainsi que sur le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France dans son ensemble. Par ailleurs, plusieurs questions ont été posées aux membres de l'équipe-projet, qui ont donc pu éclairer les participants sur certains points.

Le porteur de projet a recueilli toutes les contributions de cet atelier. Il les prendra en compte pour retravailler la Charte de bon voisinage et en formuler une version définitive, qui soit la plus pertinente possible au regard des attentes des citoyens, des critères de faisabilité, du cadre réglementaire. Les engagements seront annotés pour mettre en avant ceux ayant fait l'objet de consensus et ceux n'ayant pas fait l'objet de consensus. Elle recense uniquement des engagements pris par le porteur de projet à l'égard du territoire.

## Annexe 15 – La Charte de bon voisinage

# PROJET DES EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE

Projet de parc éolien  
sur la commune de Blain (44130)

## Charte de Bon Voisinage





# PREAMBULE

## Contexte :

Le projet de parc éolien de l'Hôtel de France à Blain (44130) est porté par la société EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE, détenue par la société d'économie mixte (SEM) SYDELA Energie 44 (émanation du SYDELA, syndicat d'énergies de Loire-Atlantique), la société ENERGIES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE (émanation de l'association Citoyens du Zef) ainsi que l'entreprise ENGIE GREEN FRANCE.

Ce projet a d'emblée été développé dans le cadre d'une démarche de concertation locale volontariste, ambitieuse et transparente. En effet, il est né en 2018 de la volonté de la mairie de Blain d'organiser l'accueil des projets éoliens sur son territoire, afin qu'ils s'inscrivent le mieux possible dans la réalité de la commune et de ses enjeux. Elle a donc missionné le SYDELA pour identifier et prioriser les zones d'implantation potentielles, puis s'est ouverte aux citoyens de ces possibilités et les a conviés à s'associer à la démarche. La mairie de Blain, la SEM SYDELA Energie 44 et les citoyens ont ensuite choisi, via un appel à projets, une entreprise privée spécialisée pour travailler à leurs côtés au développement du projet sur le site de l'Hôtel de France. Le projet des Eoliennes de l'Hôtel de France a donc eu vocation dès sa création à inclure les acteurs locaux et citoyens dans sa définition, son élaboration, son financement, et jusqu'à sa gouvernance.

Ainsi, la concertation s'est déployée tout au long du développement du projet, de nombreux ateliers participatifs et temps de rencontre avec les habitants ayant notamment été organisés sur le territoire. Le 17 juillet 2020 s'est tenu le premier atelier organisé par l'équipe-projet à destination du public sur le sujet de la géobiologie. A cette occasion, participants et équipe-projet ont défini ensemble les futures modalités de la concertation autour du projet. En réponse à un souhait des habitants, la maîtrise d'ouvrage s'est engagée à élaborer une Charte de bon voisinage conjointement avec les riverains et citoyens intéressés. Le document présent est l'aboutissement de ce travail collectif et participatif.

## Principe :

Cette Charte de bon voisinage liste tous les engagements pris par la SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE, en tant que maîtrise d'ouvrage du projet et future société exploitante du parc éolien de l'Hôtel de France, en faveur d'une intégration harmonieuse et respectueuse des éoliennes dans le territoire. L'objectif est de permettre la cohabitation optimale entre le parc éolien et son environnement, à la fois humain, naturel, paysager, etc.

Les engagements de la SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE recensés dans cette Charte couvrent toute la vie du parc éolien, depuis la phase de développement du projet jusqu'au démantèlement du parc.

La Charte de bon voisinage est signée par la maîtrise d'ouvrage uniquement, dans la mesure où ce document ne comporte que des engagements de la SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE envers le territoire d'implantation du projet et ses habitants.

## **Méthode d'élaboration :**

La rédaction de cette Charte s'est inscrite dans une démarche de participation des acteurs du territoire à l'élaboration du projet des Eoliennes de l'Hôtel de France. En effet, elle est basée sur les réflexions, demandes et propositions émises par des citoyens volontaires, majoritairement riverains de la zone du projet. Ces personnes se sont réunies pour travailler sur la Charte à l'occasion de deux ateliers dédiés, organisés par le porteur de projet les 13 septembre 2021 et 7 mars 2022. Chacun d'eux a rassemblé environ vingt-cinq participants.

L'objectif du premier atelier était de faire émerger les grands thèmes susceptibles d'être abordés dans la Charte ainsi que des propositions d'engagements à inclure dans le document. Le maître d'ouvrage s'est appuyé sur les contributions des participants pour élaborer une première mouture de Charte de bon voisinage qui réponde au mieux aux attentes des habitants, en tenant compte de la faisabilité et de la pertinence de leurs propositions dans le contexte du projet.

Ce prototype a été porté à la connaissance des habitants et retravaillé à l'occasion du second atelier. Les citoyens ont alors pu y donner leur avis sur le projet de Charte, le commenter et réfléchir à des améliorations. A partir de ces retours, le maître d'ouvrage a rédigé la version finale de la Charte de bon voisinage, présentée ci-dessous.

## **Contenu :**

La Charte de bon voisinage contient 54 engagements pris par la SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE envers le territoire d'implantation du projet éolien de l'Hôtel de France et ses habitants. La SAS EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE s'engage à mettre en œuvre les actions et à respecter les déclarations énoncées dans cette Charte.

## THÈME 1 - DIALOGUE ET CONCERTATION

**Engagement 1.** Mettre en place un Comité de Suivi associant le porteur de projet et des tiers se réunissant périodiquement sur toute la durée de vie du projet.

**Engagement 2.** Créer un numéro de téléphone et une adresse e-mail uniques et dédiés, permettant aux habitants de faire remonter les éventuels problèmes au porteur de projet à partir du début du chantier.

**Engagement 3.** Afficher le numéro de téléphone et l'adresse e-mail uniques du porteur de projet sur le site internet du projet ainsi qu'en mairie.

**Engagement 4.** Prendre contact en retour d'une sollicitation dans les trois (3) jours ouvrés par téléphone, par e-mail et/ou par courrier postal.

**Engagement 5.** Créer un historique des demandes reçues via ce dispositif et de leur traitement par le porteur de projet.

## THÈME 2 - SANTE HUMAINE ET ANIMALE

**Engagement 6.** Mettre à disposition des informations et ressources bibliographiques sur le sujet sanitaire sur le site internet du projet.

**Engagement 7.** Réaliser un état initial sanitaire, électrique et géobiologique dans tous les élevages environnants en amont de la construction du parc, à la charge du porteur de projet.

**Engagement 8.** Réaliser un état initial électrique et/ou un diagnostic géobiologique dans les habitations avoisinantes (rayon de 1 km maximum) demandeuses en amont de la construction du parc, à la charge du porteur de projet.

**Engagement 9.** Envisager toute mesure - y compris l'arrêt temporaire du parc éolien - pour réaliser des tests en cas de problème avéré. A noter que dans un tel cas de figure, les différentes mesures à prendre relèvent du Préfet.

## THÈME 3 - ETUDES

**Engagement 10.** Mettre à disposition le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact sur l'Environnement en amont de l'enquête publique, pour donner plus de temps au public pour se familiariser avec son contenu.

**Engagement 11.** Mettre à disposition l'intégralité des études au plus tard au moment de l'enquête publique.

**Engagement 12.** Mettre à disposition des informations et ressources bibliographiques en lien avec la méthodologie des études et leurs différentes thématiques sur le site internet du projet.

**Engagement 13.** S'assurer du bon positionnement du microphone au lieu-dit La Pierre Percée dans l'étude acoustique (N.B. : *cela a été fait entre les deux ateliers participatifs*).

**Engagement 14.** Inclure dans les études le descriptif des méthodologies employées et les dates des éventuelles mesures réalisées sur le terrain, et préciser les bureaux d'études ayant réalisé lesdites études.

**N.B. :** *l'Engagement 11 a fait l'objet d'un débat entre participants et équipe-projet, qui n'a pas permis d'aboutir à un consensus.*

## THÈME 4 - ACOUSTIQUE

**Engagement 15.** Installer des dispositifs de serrations sur les pales des éoliennes dès la mise en service du parc.

**Engagement 16.** Respecter les seuils acoustiques réglementaires.

**Engagement 17.** Réaliser une nouvelle campagne de mesure acoustique après la mise en service du parc éolien.

**Engagement 18.** Publier les résultats des campagnes de mesure acoustique.

**Engagement 19.** En cas de dépassement des seuils acoustiques réglementaires, réajuster le plan de fonctionnement des éoliennes pour réduire le bruit.

**Engagement 20.** En cas de gêne acoustique avérée, envisager toute mesure de bridage acoustique pertinente.

N.B. : *l'Engagement 20 est le résultat d'un débat entre participants et équipe-projet n'ayant pas pu parvenir à un consensus.*

## THÈME 5 - PAYSAGE

**Engagement 21.** Prendre en compte les effets paysagers dès la phase d'élaboration du projet (alignement, écarts inter-éoliennes, etc).

**Engagement 22.** Réaliser un photomontage depuis la tour du Château de la Groulais et depuis le Moulin de la Gergauderie, et les intégrer au dossier.

**Engagement 23.** Utiliser le système de balisage aéronautique le moins impactant autorisé et disponible à date (ex : balisage circonstancié, balisage orienté vers le ciel).

**Engagement 24.** Synchroniser les éclats lumineux liés au balisage aéronautique.

**Engagement 25.** En partenariat avec un paysagiste expert, créer des masques végétaux pour réduire l'incidence visuelle des éoliennes depuis les propriétés privées les plus concernées selon l'étude paysagère, avec l'accord des-dits propriétaires et à la charge de la société exploitant le parc éolien.

## THÈME 6 - IMPLANTATION

**Engagement 26.** Présenter les résultats des études et l'implantation des éoliennes avant la finalisation de la Charte de bon voisinage (N.B. : cela a été fait entre les deux ateliers participatifs).

**Engagement 27.** Optimiser l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations compte-tenu de l'ensemble des paramètres techniques, environnementaux et juridiques en présence.

N.B. : *l'Engagement 27 a fait l'objet d'un débat entre participants et équipe-projet, qui n'a pas permis d'aboutir à un consensus.*

## THÈME 7 - CHANTIER

**Engagement 28.** En phase de construction et de démantèlement du parc éolien, arrêter le chantier pendant la nuit – soit de 22h à 7h -, les weekends et les jours fériés.

**Engagement 29.** Nettoyer et remettre en l'état les routes et chemins dégradés à l'issue des différentes phases de travaux, aux frais de la société exploitant le parc éolien.

**Engagement 30.** Mettre en œuvre des mesures destinées à limiter une éventuelle propagation dans l'air de poussières liées au chantier (ex. arrosage des pistes en cas de période sèche, nettoyage des roues des camions...).

**Engagement 31.** Mettre en place des règles de circulation adaptées à l'usage des riverains et du chantier.

N.B. : *l'Engagement 28 a fait l'objet d'un débat entre participants et équipe-projet, qui n'a pas permis d'aboutir à un consensus.*

## THÈME 8 - DEMANTELEMENT

**Engagement 32.** Financer l'intégralité du coût de démantèlement du parc éolien.

**Engagement 33.** Constituer des garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de la société exploitant le parc éolien, les coûts de démantèlement et de remise en état du site, conformément à la réglementation.

**Engagement 34.** En cas de changement de société exploitant le parc éolien, le nouvel exploitant devra constituer les garanties financières en vue du démantèlement du parc et en informer la Préfecture.

**Engagement 35.** Privilégier l'excavation totale des fondations des éoliennes et des câbles enterrés à l'issue de l'exploitation du parc, à condition que cela soit conforme à la réglementation à date.

## THÈME 9 - IMMOBILIER

**Engagement 36.** Développer un partenariat avec une association et/ou une initiative locale proposant un accompagnement des habitants volontaires à la réduction de leurs consommations énergétiques.

N.B. : le Thème 9 - Immobilier a fait l'objet d'un débat autour d'autres propositions entre les participants et l'équipe-projet, qui n'a pas permis d'aboutir à un consensus.

## THÈME 10 - TV, RÉSEAUX DE COMMUNICATION

**Engagement 37.** En cas de perturbation de la réception TV ou autres télécommunications, faire intervenir des professionnels pour rétablir le fonctionnement satisfaisant du matériel dans les quinze jours ouvrés après notification de réception de la demande, au frais de la société exploitant le parc éolien.

## THÈME 11 - OMBRES PORTEES

**Engagement 38.** Réaliser une étude évaluant les potentiels effets d'ombres portées sur les habitations alentours et joindre cette étude au dossier de demande d'autorisation du projet.

**Engagement 39.** Equiper les éoliennes concernées du dispositif Shadowstop ou équivalent.

**Engagement 40.** En cas de remontée de gêne, faire constater la situation dans un délai de trente jours après notification de réception de la demande, puis, si le problème est avéré, mettre en œuvre un plan de fonctionnement permettant de revenir à une situation acceptable.

## THÈME 12 - INDEMNISATION MONETAIRE

**Engagement 41.** Donner la possibilité à tout citoyen intéressé de prendre des parts dans la société Energies Citoyennes de l'Hôtel de France, actionnaire citoyen du projet, afin de bénéficier directement des retombées économiques du parc éolien.

**Engagement 42.** Développer un partenariat avec une association et/ou une initiative locale proposant un accompagnement des habitants volontaires à la réduction de leurs consommations énergétiques.

**Engagement 43.** Etudier la possibilité de mettre en place un dispositif d'autoconsommation collective (fourniture directe d'électricité entre un producteur et des consommateurs géographiquement proches du lieu de production).

N.B. : le Thème 12 - Indemnisation monétaire a fait l'objet d'un débat autour d'autres propositions entre les participants et l'équipe-projet, qui n'a pas permis d'aboutir à un consensus.

## THÈME 13 - POLLUTION DES SOLS

**Engagement 44.** Réaliser des travaux de maintenance réguliers, effectués par du personnel qualifié.

**Engagement 45.** Ne pas stocker de produit chimique sur le site ni dans les éoliennes.

**Engagement 46.** Equiper les éoliennes d'un système de détection des fuites ainsi que de dispositifs de récupération des huiles et graisses si un tel cas de figure advenait.

**Engagement 47.** Equiper chaque camion de maintenance d'un kit anti-pollution d'urgence composé de textile absorbant permettant, en cas d'écoulement accidentel, de contenir et d'absorber tout écoulement et de récupérer les déchets absorbés.

**Engagement 48.** Réaliser un état initial des sols (niveaux de pollutions) autour des machines en amont de la construction du parc, sous réserve de l'autorisation des propriétaires et des exploitants des parcelles concernées.

## THÈME 14 - TRANSPARENCE, MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER

**Engagement 49.** Publier les capacités techniques et financières de la société de projet dans le dossier de demande d'autorisation, porté à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

**Engagement 50.** Publier les statuts de la société EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE au greffe du tribunal de commerce.

**Engagement 51.** Publier annuellement les comptes de la société EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE au greffe du tribunal de commerce.

**Engagement 52.** Porter régulièrement les résultats de la société EOLIENNES DE L'HOTEL DE FRANCE à la connaissance de ses détenteurs, dont la SEM SYDELA Energie 44 et la société ENERGIES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE, au capital desquelles siègent des élus locaux et des citoyens.

## THÈME 15 - ORAGES

**Engagement 53.** Equiper toutes les éoliennes d'un dispositif anti-foudre (paratonnerre) relié à la terre.

**Engagement 54.** Etudier le risque de perturbation des orages dans l'étude de dangers, pièce du dossier de demande d'autorisation qui sera rendue publique au moment de l'enquête publique.

## Annexe 16 – Extrait des éléments présentés en réunions publiques par CDZ & ECHdF (2024-2025)



## **Annexe 9 : Exemples de résultats des différentes sources utilisées pour le recensement des exploitations agricoles**

Rechercher une entreprise sur le site annuaire-entreprises.data.gouv.fr copie d'écran windows 11 - Rec

annuaire-entreprises.data.gouv.fr/rechercher/carte?terme=&cp\_dep\_label=Blain%20(44)%20—%20toute%20la%20commune&cp\_dep\_type=insee&cp\_dep=44015&naf=01.41Z&sap=A&page=4

Bookmarks Accédez à Chrome... CREDIT AGRICOLE Prévisions météo, b... 20 Minutes, informa... Boîte de réception (jphbelair61@gmail.com) Solagro : Carte "pess... Mail Orange Prévisions météo ag... Mail Orange Télécharger le navig... Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Egalité Fraternité L'Annuaire des Entreprises Nom, adresse, n° SIRET/SIREN... Nouveautés Espace agent public

Blain (44) — toute la commune Dirigeant Structure Financier + 2 filtres administratifs Afficher en liste

**ARNAUD GAUTIER** Entreprise individuelle  
Élevage de vaches laitières (01.41Z)  
Arnaud GAUTIER  
LE TERTRE DE GRENE 44130 BLAIN  
1 établissement en activité

**LA BLANCHETAIS**  
Élevage de vaches laitières (01.41Z)  
Mireille PHILIPPOT (BREHIER), Guillaume PHILIPPOT  
LA BLANCHETAIS 44130 BLAIN  
1 établissement en activité

**L'OREE DU BOIS**  
Élevage de vaches laitières (01.41Z)  
Francoise PAVAGEAU (PATRON), Luc PAVAGEAU  
13 LE CLOS COUE 44130 BLAIN  
1 établissement en activité

**DE LA BOSSE**  
Élevage de vaches laitières (01.41Z)  
Marie-Noelle GUERLAIS, Laurent LEMAIRE

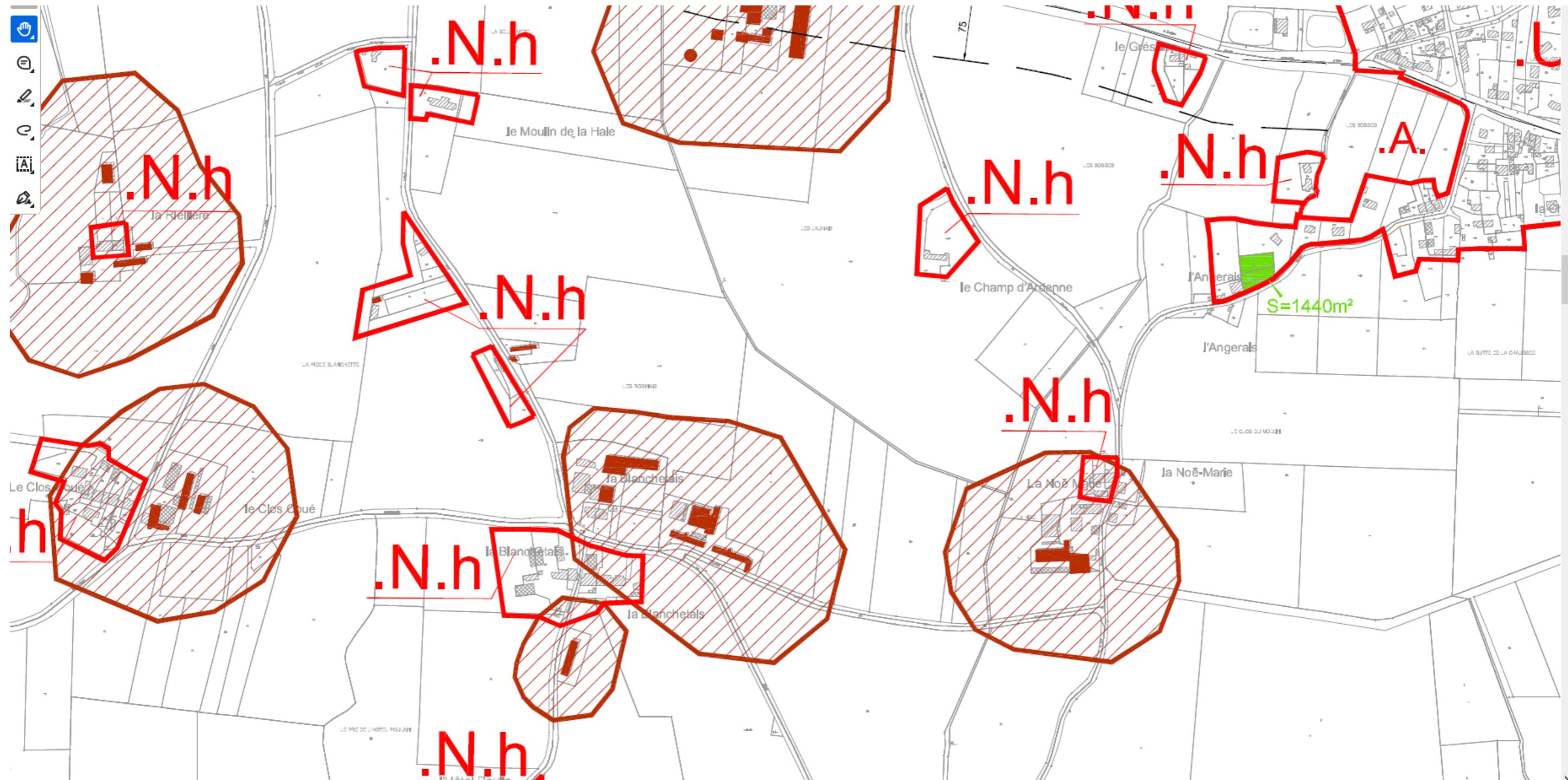
Map showing the location of various farms in the commune of Blain, including LE CLOSCOUÉ, LA BLANCHETAIS, and LA RIELLIÈRE. The map also shows roads (CR 56, CR 9, CR 1, CR 109, CR 26, D 164) and neighboring communes like L'ANGERAIS, LA NOË MARIE, LA HAMONNAIS, and LA SICARDIERS.

Une question ?

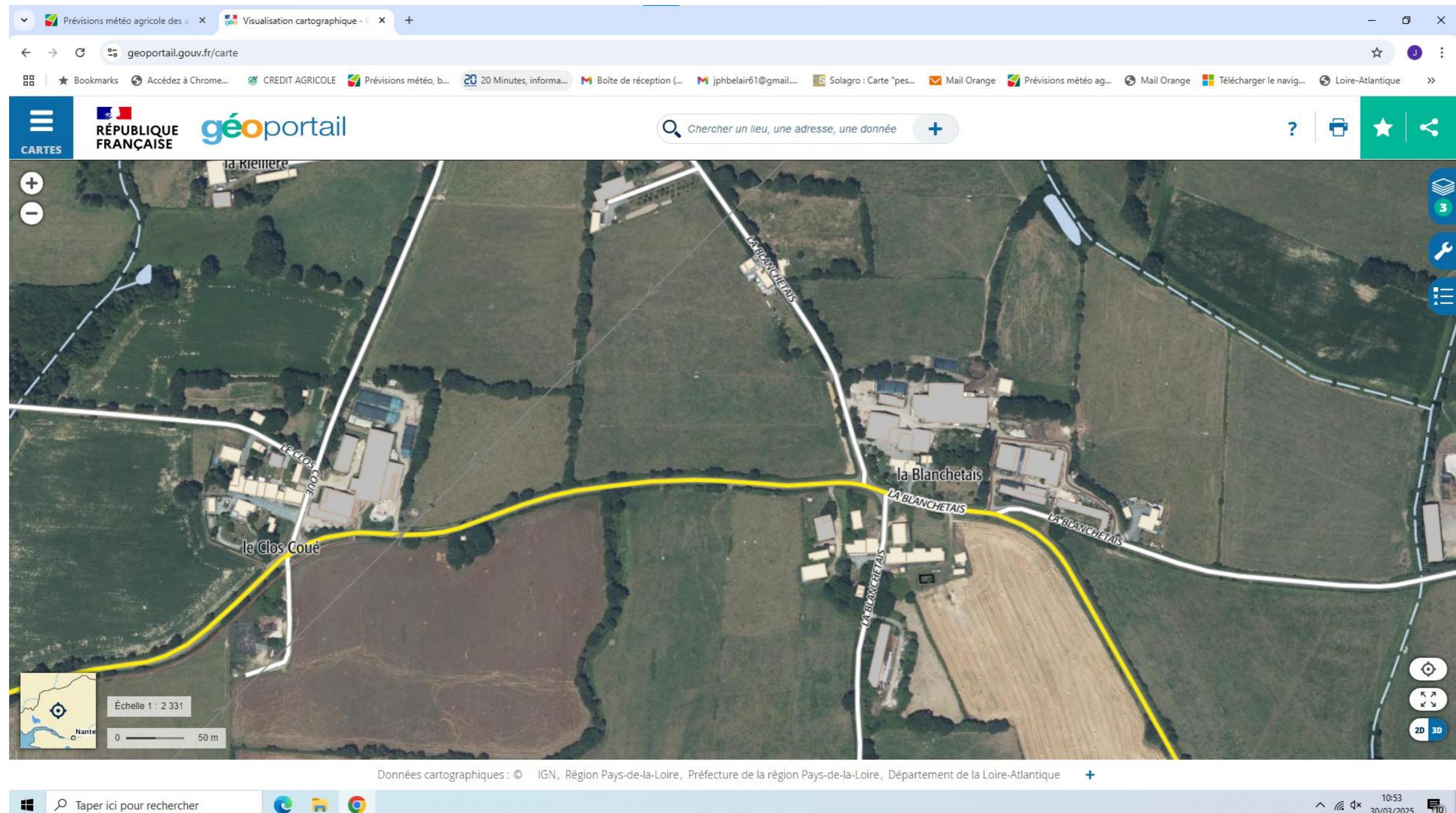
Page 4 de 72 résultats trouvés. 1 2 3 4 5 6 7 8 > >>

Taper ici pour rechercher

Extrait de la consultation du site annuaire-entreprises.data.gouv.fr



Extrait du PLU de Blain représentant les périmètres sanitaires autour des sites d'exploitation détenant des animaux



Extrait de la consultation du site geoportail.gouv.fr

## **Annexe 10 : Attestation du bureau d'études acoustique Alhyange**

## NOS AGENCES :

### BRETAGNE

14, rue du Rouz  
29900 **CONCARNEAU**  
02.98.90.48.15  
bzh@alhyange.com

23, rue Stanislas Dupuy de Lôme  
56000 **VANNES**  
02.57.62.06.22  
bzh@alhyange.com

### PAYS DE LA LOIRE

1, Boulevard Paul Chabas  
44100 **NANTES**  
02.85.67.00.80  
grandouest@alhyange.com

51-53, avenue du Grésillé  
49000 **ANGERS**  
02.52.35.21.23  
valdeloire@alhyange.com

### CENTRE

64, rue Michaël Faraday  
37170 **Chambray-Lès-Tours**  
02.46.65.58.60  
valdeloire@alhyange.com

### IDF

17 passage St Bernard  
75011 **PARIS**  
01.43.14.29.01  
[acoustique@alhyange.com](mailto:acoustique@alhyange.com)

### RHÔNE-ALPES

102, rue Masséna  
69006 **LYON**  
04.82.53.89.69  
[acoustique@alhyange.com](mailto:acoustique@alhyange.com)

[www.alhyange.com](http://www.alhyange.com)

A Nantes, le 20/05/2025

A l'attention de Marin LEVEILLE NIZEROLLE  
Sté ENGIE GREEN

Bonjour Marin,

Après vérification dans notre logiciel de calcul, la modification de coordonnées des éoliennes entraîne une différence de distance avec les habitations les plus proches de l'ordre de 1% et donc un impact acoustique négligeable.

Nouvelles coordonnées :

E1 : X=1337574.73 - Y=6260495.29  
E2 : X=1338090.22 - Y=6260003.73  
E3 : X=1337755.80 - Y=6259355.28

De plus lors de l'étude d'impact, une marge de +1 dB a été appliquée sur l'impact du parc. Cette marge sera dans tous les cas sera supérieure à la différence d'impact liée au déplacement de la machine.

### **Cédric RAMAUGE**

Acousticien Chef de projet  
Responsable agence Nantes